



INTÉRIEUR

DES

BAGNES

F 16 B 14



M N P 0021

**INTERIEUR**

DES

**BAGNES,**

SUIVI

DE LA PHYSIOLOGIE DU GALÉRIEN,

**Des Fiançailles au bague,**

ET DE LA VIE HISTORIQUE DES DEUX PLUS CÉLÈBRES FORÇATS;

**PAR SERS.**



Angoulême,

IMPRIMERIE DE LEFRAISE ET C<sup>o</sup>,

Rue des Trois-Notre-Dame, 1.

1842.



# INTÉRIEUR

DES

## BAGNES,

SUIVI DE LA PHYSIOLOGIE DU GALÉRIEN,

**Des Fiançailles au bague,**

ET DE LA VIE HISTORIQUE DES DEUX PLUS CÉLÈBRES FORÇATS;

**PAR SERS.**



*Tout contrefacteur sera poursuivi.*

*Sers*

MMP  
1859

---

## EXTRAIT DE NOTRE PROSPECTUS.

---

LA vie des plus célèbres brigands a toujours été une lecture familière au peuple : c'est que l'esprit et l'imagination aiment généralement la récréation de ces scènes tragiques auxquelles assistent toujours la passion insatiable de l'or et des grandeurs, ou les fureurs de la vengeance et de l'amour.

Empêcher la lecture de ces histoires, si fécondes en puissantes émotions, est un rêve impossible; mais à côté de ces drames sanglants, placer une saine morale à la portée de toutes les intelligences, semer des réflexions philosophiques dont la société pût tirer profit, voilà une pensée qui, réalisée, devient l'agent naturel de la religion et de la loi.

Ce but est celui que nous nous sommes proposé, que nous avons suivi, et auquel nous attribuons, en grande partie, le succès qui, jusqu'ici, a couronné notre entreprise littéraire.

C'est donc animé du désir d'être utile à toutes les classes sociales, que nous offrons ce premier volume. Puissent nos espérances n'être point trompées, et les exemples que nous rapportons arrêter le débordement des criminelles passions!

# INTÉRIEUR DES BAGNES.

## I<sup>re</sup> PARTIE.

### TRANSPORT DES GALÉRIENS.

AUTREFOIS le mode de transférer, de leurs prisons aux bagnes, les individus condamnés aux travaux forcés, offrait des inconvénients fâcheux; premièrement sous le rapport de l'avidité curieuse du peuple : on se rappelle encore avec quel empressement la foule accourait dans les villes et sur les grandes routes, où là, haletante, elle repaissait ses yeux du spectacle affligeant d'une longue file d'hommes enchaînés que l'on exposait ainsi à ses sarcasmes. Ensuite, ce procédé laissait au galérien le temps et la facilité d'étudier le terrain qui avoisinait le bague; rêvant déjà l'évasion, il se gravait alors dans la mémoire, les ruisseaux, les bois, les sentiers, les rivières, les cabanes, qui pouvaient arrêter ou favoriser sa fuite. Ces inconvénients ont disparu.

Aujourd'hui les condamnés sont transportés dans de grandes voitures, distribuées en douze compartiments, auxquelles on donne le nom de *voitures cellulaires*. Les forcats isolés ainsi, les deux pieds enchaînés, et placés sous la surveillance d'un gendarme, ne peuvent, sous aucun prétexte, être déferrés qu'arrivés à leur destination. Là, une commission supérieure con-

state leur identité d'après les règles qui suivent :

DE L'ADMISSION DES CONDAMNÉS DANS LES BAGNES.

Les individus condamnés aux travaux forcés ne sont admis au bagne qu'autant qu'ils sont accompagnés des extraits des arrêts ou jugements prononçant cette peine.

Le commissaire de marine chargé du contrôle des chiourmes doit, préalablement, s'assurer de la régularité de ces extraits.

Les condamnés amenés par les voitures cellulaires sont, à leur arrivée au bagne, passés en revue par le commissaire chargé du contrôle des chiourmes, en présence du chef de ce service, du sous-préfet, du chirurgien-major du bagne, et du brigadier de gendarmerie préposé à la conduite de ces condamnés; le procès-verbal constatant leur réception et, le cas échéant, les causes d'absence ou d'inadmission de quelques forçats, est dressé incontinent en cinq expéditions : la première est délivrée à l'agent des entrepreneurs du transport des forçats; la seconde et la troisième sont remises au sous-préfet et à l'agent-comptable des chiourmes; la quatrième reste entre les mains du commissaire, et la cinquième est, *immédiatement*, adressée au ministre, par le préfet maritime.

Les condamnés amenés isolément par la gendarmerie sont présentés au commissaire chargé du contrôle : le récépissé de ceux admis est donné, au bas des ordres de conduite, par le chef du service des chiourmes.

Si les extraits des arrêts ou jugements ne

sont pas remis en même temps que les condamnés, ou sont trouvés irréguliers, le commissaire chargé du contrôle des chiourmes en rend un compte immédiat au commissaire général de la marine, qui soumet son avis au préfet maritime, lequel décide si l'admission doit ou non être ajournée.

Les individus non admis sont laissés à la disposition de l'autorité civile; cependant ceux condamnés dans les colonies françaises ou en Algérie (mais seulement lorsqu'ils sont débarqués dans le port où est situé le bagne) sont, en attendant la réception des renseignements réclamés, écroués dans la maison d'arrêt de la marine.

Le jour même de l'admission des condamnés, l'agent-comptable des chiourmes procède, en présence du commissaire, à la vérification du signalement de chacun d'eux : les difformités, blessures, signes, marques, tatouages, flétrissures, etc., qui peuvent exister sur les différentes parties de leur corps, sont relevés avec le plus grand soin, et décrits avec exactitude.

Le condamné admis, l'agent-comptable lui donne lecture des dispositions de l'instruction qui concernent les propositions en grâce et le classement des forçats dans les bagnes.

Ces formalités remplies, les galériens sont répartis dans les diverses salles, où ils demeurent trois jours, afin de se reposer des fatigues du voyage.

DIVISION DES CONDAMNÉS.

Trois catégories partagent, dans chaque port, la somme des forçats valides :

- 1<sup>re</sup> division, salle d'épreuve;
- 2<sup>e</sup> — salles ordinaires;
- 3<sup>e</sup> — salles des récidives et des indociles.

Les *incurables* sont détenus à Brest, dans une salle spéciale, et, dans les autres ports, il leur est affecté un poste particulier dans les salles ordinaires.

Parlons des trois catégories ci-dessus :

#### PREMIÈRE DIVISION.

Le nombre des forçats de la première division, appelés à jouir des avantages inhérents à ce classement, ne peut excéder trois cents pour chacun des bagnes de Brest et de Toulon, et cent pour celui de Rochefort. Il peut être dérogé cependant à ces dispositions en faveur des forçats qui, s'étant distingués par des traits de courage ou de dévouement, sont jugés dignes d'obtenir cette récompense; leur admission dans la salle d'épreuve a lieu d'après l'ordre du préfet maritime, sur la proposition du chef du service des chiourmes et l'avis du commissaire général de la marine. Mais revenons à la règle fondamentale :

Pour la première formation, le choix des forçats à admettre dans les salles d'épreuve est subordonné aux mesures ci-après :

1<sup>o</sup> Les directeurs ou chefs de détail qui emploient les forçats doivent transmettre, au chef du service des chiourmes, les listes de ceux de ces forçats (à temps ou à perpétuité) qui, ayant travaillé au moins pendant une année sous leurs ordres, leur paraissent susceptibles, par

leur application, leur zèle et leur bonne conduite, d'être présentés comme candidats pour la salle d'épreuve;

2<sup>o</sup> De son côté, le chef du service des chiourmes dresse une semblable liste pour les forçats non affectés aux directions et aux travaux du port;

3<sup>o</sup> Ce même employé vérifie les titres des candidats d'après leur situation et leurs notes secrètes, raie des listes ceux qui n'ont pas encore rempli les conditions voulues, ou qu'il ne juge pas susceptibles de passer à la salle d'épreuve, et établit définitivement le rôle des candidats, en ayant soin toutefois de n'y faire figurer, en ce qui concerne les condamnés employés dans le port et les établissements de la marine, que ceux déjà proposés par les chefs des directions et détails compétents;

4<sup>o</sup> Ce rôle est renvoyé à la commission instituée pour la formation des listes de proposition en grâce;

5<sup>o</sup> La commission n'est appelée à délibérer que sur les seuls candidats compris dans le rôle dressé par le chef du service des chiourmes;

6<sup>o</sup> L'admission dans la salle d'épreuve est prononcée par la commission à la majorité *des deux tiers des voix*, celle du président comprise; la préférence est accordée aux forçats les plus méritants, quels que soient la nature de leur condamnation (à temps ou à perpétuité) et leur classement avant leur admission dans la deuxième division;

7<sup>o</sup> Enfin les propositions de la commission

sont soumises au préfet maritime qui prononce définitivement.

Quant aux remplacements, ils s'opèrent deux fois par an : à la fête du roi et à l'époque de la revue annuelle, selon les dispositions qui précèdent.

Il nous reste maintenant à dire pourquoi et comment le forçat de la salle d'épreuve peut perdre cette position moins malheureuse que lui a méritée sa bonne conduite. Le règlement porte :

Tout crime ou délit justiciable des tribunaux maritimes, commis par un forçat de la première division, entraîne le renvoi immédiat du délinquant de la salle d'épreuve. Ce renvoi est l'objet d'un rapport du chef de service des chiourmes et du commissaire rapporteur près les tribunaux maritimes.

Le forçat qui a commis des fautes contre la police du bagne ou la subordination, ou qui a donné lieu à des plaintes de la part du chef de la direction ou du travail sous les ordres duquel il se trouve employé, est également renvoyé de la salle d'épreuve.

Dans l'une et l'autre circonstances, les faits sont constatés par un rapport du chef du service des chiourmes, qui est revêtu de l'avis du commissaire général de la marine.

Le préfet maritime consigne sa décision au bas de ces rapports.

Maintenant, afin de compléter ces notions réglementaires, nous ajouterons que le forçat ne peut être de nouveau proposé comme candidat à la salle d'épreuve, qu'autant qu'il ap-

partient, depuis plus d'un an, à la deuxième division, et qu'il y a constamment donné des preuves de repentir, de bonne conduite et d'application au travail.

#### DEUXIÈME DIVISION.

Sont compris dans la deuxième division tous les forçats valides qui ne font partie ni de la salle d'épreuve, ni de la troisième division.

Leur répartition dans les salles est réglée, suivant les localités, par le chef du service des chiourmes. Cette répartition s'opère d'après la nature et la durée des condamnations : les forçats à perpétuité sont, autant que possible, séparés de ceux à temps.

Dans l'une des salles ordinaires, on réserve des postes particuliers pour les nouveaux condamnés; ils y séjournent jusqu'à ce que leur classement ait été arrêté par le chef du service des chiourmes.

#### TROISIÈME DIVISION.

##### *Salles des récidives et des indociles.*

Sont classés comme récidives :

1° Les forçats ayant déjà subi, antérieurement à leur condamnation actuelle, la peine des travaux forcés ou de la réclusion;

2° Les forçats subissant la double chaîne, lorsque cette peine a été prononcée par le tribunal maritime spécial;

3° Ceux condamnés par le tribunal maritime spécial, pour crime, à une prolongation de peine ou aux travaux forcés à perpétuité.

Sont classés comme *indociles*, les forçats

dont l'inconduite et l'insoumission sont constatées; ils sont rangés dans cette catégorie, sur l'ordre du préfet maritime, d'après le rapport motivé du chef du service des chiourmes et l'avis du commissaire général.

Dans les ports, où les localités le permettent, les indociles sont détenus dans une salle spéciale.

Les forçats de cette troisième division, non destinés sur les travaux, sont constamment attachés à leurs bancs ou tolards.

Enfin les condamnés en état de récidive, désignés ci-dessus (1 et 2), et les indociles qui, pendant deux années, ont donné des preuves suffisantes d'un repentir sincère, et des garanties certaines d'un retour au bien, peuvent être placés dans la deuxième division, sur la demande du chef du service des chiourmes, l'avis du commissaire général de la marine et l'autorisation du préfet maritime.

Les condamnés à la double chaîne peuvent, sous les mêmes conditions, obtenir leur passage dans la deuxième division, mais seulement après avoir subi cette peine.

HABILLEMENT.

Aussitôt l'admission du forçat et son classement, on procède d'abord à la coupe de ses cheveux; puis on lui délivre le costume de la division dans laquelle il est placé.

1 <sup>re</sup> DIVISION.	2 <sup>e</sup> .	3 <sup>e</sup> .
Cheveux coupés en brosse.	Coupés en échelon.	Coupés courts.
Casaque en moui rouge garance, surmontée d'un petit collet de même couleur; les devants de la casaque doublés avec du moui provenant de vieilles hardes.	<i>Idem</i> , sans collet ni doublure.	<i>Idem</i> , seulement les casaques des récidives ont une manche en moui jaune et celles des indociles en ont deux.
Un pantalon jaune, une paire de souliers, deux chemises.	<i>Idem</i> .	<i>Idem</i> .

Le bonnet est *rouge* ou *vert*, suivant que les forçats subissent la peine des travaux forcés à temps, ou celle des travaux forcés à perpétuité.

Lorsque les forçats en *récidive* passent dans une autre division, ils reçoivent la casaque de leur nouvelle classe; seulement cette casaque est garnie, à la naissance de l'encolure, d'une rotonde en moui jaune.

Ce que contient le tableau ci-dessus émane du règlement; cependant le chef du service des chiourmes, usant quelquefois de précau-

tions particulières, apporte des changements dans le costume de tels ou tels condamnés suspects, presque toujours signalés parmi les indociles, division redoutable que l'on désigne plus communément dans le bague sous le nom de brigade du *martinet*.

DES FERS.

Nous transcrivons textuellement la note concernant le ferrage, qui nous a été fournie au bague.

« Les salles sont pourvues d'une pièce de bois carrée, longue d'environ trois mètres, que l'on nomme souche, sur laquelle sont fixées deux enclumes. Le condamné se couche à plat-ventre et, pliant le genou, porte son pied en l'air de manière que la jambe, à partir de la jointure, occupe une position parfaitement d'aplomb. Un camarade la maintient ainsi, pendant que celui, chargé du ferrage, met la manille et la rive.

« Cette opération demande beaucoup d'assurance dans les coups de lourd marteau qui sont appliqués, car le *sbire*, frappant de toutes ses forces, s'il manquait son coup, casserait infailliblement la jambe du patient; aussi l'administration conserve-t-elle, le plus possible, les hommes habitués à ce difficile emploi.

« Les condamnés une fois ferrés, on leur passe entre la manille et la peau une certaine quantité de linge, nommé *patarasse*, afin de prévenir la machure qui s'en suivrait nécessairement. Malgré cette précaution cependant, très peu échappent à l'é-

« preuve sans éprouver plus ou moins de mal provoqué par le poids de la manille et celui de la chaîne, qui pèsent ensemble 2 kilogrammes 250 grammes.

« Quelque douleur que ressente le condamné, il est rare d'en trouver qui demande à ce que ses fers soient changés de jambe, car non-seulement il redoute le moment de l'opération, mais c'est une cruelle épreuve à faire subir à la nouvelle jambe qui n'est point habituée à porter des chaînes qui amoindrissent sensiblement les forces musculaires.

« Chaque condamné a une ceinture en cuir à laquelle s'adapte un crochet en fer qui supporte, à la moitié, sa chaîne qui se trouve ainsi relevée le long de la jambe, depuis la manille jusqu'à la hanche.

« L'accouplement de deux forçats se fait à l'aide d'un anneau de jonction qui marie la chaîne de l'un avec celle de son camarade.

« *NOTA.* Les manilles se trempent à paquet, de manière que la lime d'acier fondu n'a aucune prise dessus. »

NOURRITURE.

*Ration de forçats au travail.*

Pain frais.....	917 grammes.	} Par
ou		
Biscuit.....	700	
et		
Fromage(avec larat <sup>e</sup> debiscuit)	30	} homme
Vin de journalier.....	48 centilitres	
ou		} et
Bière ou cidre.....	96	
Légumes secs.....	120 grammes.	} par jour.
Huile d'olive.....	4 gr. 90 cent	
ou		
Beurre.....	8 82	
Sel.....	10 grammes.	

La ration du forçat sans travail est la même que celle du forçat au travail, excepté le fromage et le vin ou autre boisson, qui sont supprimés.

*Ration de forçats invalides.*

Pain frais.....	750 grammes	} Par homme et par jour.
Vin de journalier.....	24 centilitres	
Viande fraîche.....	250 grammes	} Les mardi, jeudi, samedi et dimanche.
Légumes verts, à raison de....	25 millimes	

Les autres jours, même ration que le forçat valide.

NOTA. Le pain entrant dans la composition de la ration des forçats, soit au travail, soit sans travail, soit invalides, est fait avec des farines de froment épurées à 12 p. cent. Mais, lors des fabrications de biscuit, les excédants de l'épurement de la farine à biscuit sur les 12 p. cent extraits seulement de la farine à pain, entrent dans la confection du pain des forçats.

DU COUCHER.

À l'heure marquée, les galériens reprennent le numéro qu'ils occupent sur les immenses lits de camp où ils reposent la nuit; leurs chaînes sont passées dans de longues barres de fer qui les captivent alors dans un rayon de deux ou trois mètres. Au coup de canon, l'appel se fait, et une heure après le plus grand silence s'établit.

Le coucher n'est pas égal pour tous les forçats; on donne à chacun un couverturè en bure ou herbage, mais à ceux de la salle d'épreuve est accordée la faveur particulière d'un

matelas ou serpentín en toile, garni d'étoúpe blanche, du poids de 12 kilogrammes.

DU TRAVAIL.

Les trois jours de repos dont nous avons parlé plus haut étant expirés, les forçats sont dirigés sur les travaux de l'arsenal.

Avant d'entrer, toutefois, dans le détail de ces divers travaux, citons encore deux articles qu'il est intéressant de connaître :

1° Les travaux les moins rudes sont, autant que possible, réservés aux forçats de la première division; en conséquence, ces forçats peuvent être désignés par le chef du service des chiourmes, soit pour être employés comme infirmiers ou servants dans les hôpitaux, soit pour être affectés au service intérieur du bague, soit, enfin, pour être utilisés dans les directions ou détails du port où des travaux spéciaux peuvent leur être confiés;

2° Les indociles et, en cas d'insuffisance, les récidives sont principalement affectés aux travaux dits de grande fatigue; les forçats, autres que ceux de la première division, n'y sont employés que lorsque les besoins du service l'exigent.

Aux heures fixées par l'administration maritime, le son d'une cloche appelle au travail la population ouvrière de l'arsenal; à la même heure s'ouvrent aussi les portes des bagnes d'où s'écoulent, vers les divers chantiers, de nombreuses escouades de condamnés : chaque banee a son poste assigné dans les directions où les réclame l'exigence des besoins.

Nous noterons simplement les travaux auxquels les forçats sont plus spécialement appliqués :

*Direction des constructions navales.*

Embarquer et débarquer les pièces de bois, les traîner d'un lieu à un autre, les empiler; approprier les chantiers de construction; vider les bassins. On compte encore dans cette direction, les scieurs-de-long et les manœuvres mis à la disposition des maîtres et des contre-maîtres.

*Direction du port.*

Approprier le port; mâter et démâter les navires, les haler, les lester et délester; pomper, dévaser et manier les ancres.

*Direction des travaux hydrauliques.*

Travaux de vase, transporter des pierres, traîner des pièces de bois, curer les bassins.

*Direction du magasin-général.*

Emmagasiner le charbon de terre; peser et empiler les cuivres, les fers, etc.

*Direction d'artillerie.*

Manœuvrer les pièces de canon et les ancres, les gratter, les peindre, les embarquer et débarquer; trier les boulets et la mitraille.

*Direction du bague.*

Tenir l'établissement dans le plus grand état de propreté.

Selon les chantiers où ils sont employés, les condamnés gagnent, par jour, depuis cinq centimes jusqu'à cinquante. Ceux de la salle d'épreuve, comme nous l'avons vu plus haut,

peuvent même, selon leur aptitude et leurs talents, être placés dans les ateliers de l'arsenal où le travail est moins rude et le salaire presque toujours porté au maximum. Sans approuver ou réfuter cette dernière mesure, assez généralement pratiquée dans nos ports de l'état, et dictée, d'ailleurs, par un sentiment de justice particulière, qu'il nous soit permis cependant de poser cette question : est-il légal, est-il juste que des hommes flétris, des hommes condamnés aux travaux les plus pénibles, soient mis en parallèle, travaillent au même atelier que des ouvriers libres et sans tache?

ARGENT EN DÉPÔT.

L'intérêt, ce grand mobile, anime aussi bien au travail le forcat que l'homme libre, car tous n'ont qu'un but : améliorer leur bien-être, satisfaire leurs passions autant que possible; et l'argent seul offre cette faculté. Toute l'intelligence du condamné se porte donc sur ce point : celui-ci travaille dans un chantier; celui-là, se livrant à l'industrie qui lui est particulière, fabrique mille petits objets de fantaisie; cet autre s'établit l'écrivain de ses compagnons de captivité; d'autres encore pratiquent un métier dans l'intérieur du bague, soit cuisinier, blanchisseur, ravaudeur, perruquier, tailleur, etc. Ces petits bénéfices épargnés avec soin, sont déposés entre les mains de l'agent-comptable qui en délivre une reconnaissance au condamné; ce dernier, par ce moyen, se ménage des ressources qui lui permettent, en cas de besoin, de toucher au moins 5 francs toutes les quinzaines. Lorsque des lettres arrivent à l'a-

dresse d'un forçat, l'administration en prend lecture et les lui remet; si elles contiennent des valeurs, l'agent-comptable perçoit la somme, la verse dans la caisse établie à cet effet, et en crédite le condamné; quant à la paie provenant des travaux, elle est intégralement donnée chaque mois. Cependant si le galérien est à terme, on lui fait une retenue, afin qu'au moment de sa libération il parte pourvu d'une certaine somme qui lui assure des moyens d'existence jusqu'à ce qu'il ait pu se procurer du travail.

DOUCEURS ACCORDÉES AUX CONdamnÉS.

La première douceur accordée au condamné est, comme nous l'avons vu, son passage de la troisième division à la deuxième; mais à ce seul bienfait ne se borne point la clémence de l'administration; aussitôt qu'un sujet a mérité, par sa bonne conduite, la bienveillance de ses chefs, on lui donne le bonnet rouge au lieu du bonnet vert; puis on le désaccouple; ensuite on le place dans un poste de faveur; enfin il obtient d'entrer à la salle d'épreuve.

Quelque grandes que soient ces faveurs, il en est une bien plus précieuse et qui consiste à être porté sur le tableau de grâce ou de commutation qui est dressé tous les ans par une commission générale. C'est toujours aux détenus de la salle d'épreuve qu'elle est réservée; cependant il est des cas particuliers, comme certaines actions courageuses dont les bagnes offrent aussi des exemples qui méritent aux autres condamnés la rémission de leur faute ou au moins une commutation de peine.

PUNITIONS.

Le chef du service des chiourmes est le seul qui puisse faire appliquer des punitions; selon la gravité de la peine, son devoir et sa conscience lui prescrivent de se conformer aux dispositions du règlement, autrement il y aurait arbitraire, ce que ne veulent ni la justice, ni l'humanité du gouvernement. Les punitions sont graduées ainsi :

- 1° Renvoi de la salle d'épreuve;
  - 2° Renvoi d'un poste de faveur;
  - 3° Accouplement;
  - 4° Le bonnet vert au lieu du bonnet rouge;
  - 5° Passage de la deuxième division à la brigade du martinet.
- Nous citerons encore au nombre des punitions :
- 6° Suppression du vin;
  - 7° Application de coups de corde sur les épaules;
  - 8° Le cachot d'un jour à un mois.

MALADIE.

Les mêmes soins, les mêmes remèdes, les mêmes aliments que la médecine et l'humanité accordent à l'ouvrier des ports de l'état, sont donnés au condamné malade; seulement, dans nos hôpitaux maritimes, les forçats ont une salle particulière. Au baignoire est placé un chirurgien de garde qui, jour et nuit, doit à l'établissement les secours de son ministère.

DES SEPTUAGÉNAIRES ET DES ALIÉNÉS.

L'article 72 du code pénal portant :

« Tout condamné à la peine des travaux for-

« cés à perpétuité ou à temps, dès qu'il aura  
« atteint l'âge de 70 ans accomplis, en sera  
« relevé, et sera renfermé dans la maison de  
« force pour tout le temps à expirer de sa peine,  
« comme s'il n'eût été condamné qu'à la réclu-  
« sion. »

Dans le courant du mois de janvier, l'agent-comptable des chiourmes dresse un rôle nominatif des forçats qui doivent atteindre leur 70<sup>e</sup> année, pendant le cours de l'année suivante.

Ce rôle, signé et vérifié, est transmis au ministre avec les extraits authentiques des actes de naissance.

L'ordre de faire détacher de la chaîne un septuagénaire, est donné à l'avance par le ministre, et appuyé de l'ampliation ou des ampliations des jugements prononçant les peines qu'il subit au bagne.

La veille du jour que le forçat doit atteindre sa 70<sup>e</sup> année, sa sortie du bagne est constatée par un procès-verbal.

Ces formalités remplies, et le septuagénaire étant détaché de la chaîne, le chef du service des chiourmes transmet au maire de la ville un extrait des matricules et l'ampliation ou les ampliations des jugements ou arrêts concernant le septuagénaire.

Celui-ci est remis, le lendemain matin, à la disposition du maire qui doit en donner, au chef du service des chiourmes, un récépissé portant décharge.

Les maisons de force sur lesquelles les septuagénaires doivent être dirigés par les soins de l'autorité civile, sont celles situées :

A Rennes, pour les condamnés du bagne de Brest;

A Limoges, pour ceux de Rochefort;

A Nîmes ou à Embrun, pour les forçats de Toulon.

Il est également intéressant de noter, que tout condamné atteint d'aliénation, lorsque cette maladie se trouve certifiée par le conseil de médecine, est, sur l'ordre du ministre de la marine et du ministre de l'intérieur, transféré dans une maison de détention.

#### DES DÉCÈS.

Les décès des condamnés sont constatés dans le bagne ou hors de cet établissement.

Dans tous les cas, les dates et les causes du décès sont inscrites tant sur les matricules que sur les contrôles des chiourmes.

En cas de mort naturelle dans le bagne, le chirurgien-major de cet établissement indique la cause et l'heure du décès, dans un rapport spécial qu'il remet immédiatement au chef du service des chiourmes.

Après l'accomplissement de cette formalité; l'avis du décès, dressé par l'agent-comptable, est envoyé à l'officier de l'état civil.

Si le forçat meurt sur les travaux, son corps est rapporté au bagne où son décès se constate dans les formes ci-dessus.

Après la mort d'un condamné, à l'hôpital du bagne, l'agent-comptable des hôpitaux fait connaître le décès au bureau des chiourmes où il fait passer en même temps le billet d'entrée, qui est immédiatement vérifié sur les matricules.

les, en présence du commissaire chargé du contrôle.

Enfin, en cas de condamnation à mort, le greffier des tribunaux maritimes doit, après l'exécution, envoyer :

1° A l'officier de l'état civil, tous les renseignements qui lui sont nécessaires pour rédiger l'acte de décès;

2° Au chef du service des chiourmes, un extrait du jugement et du procès-verbal d'exécution.

Une expédition du jugement et du procès-verbal d'exécution, est à remettre en outre, dans le délai de trois jours, par le commissaire-rapporteur, au préfet maritime qui la transmet au ministre.

#### DE LA LIBÉRATION.

Le forçat, n'ayant à subir aucune peine après sa sortie du bagne, est, six mois avant l'époque de sa libération, amené au bureau des chiourmes où, en présence du chef de ce service et du commissaire chargé du contrôle, l'agent-comptable doit exécuter les dispositions suivantes :

1° Lui donner lecture des articles 44, 45 et 47 du code pénal;

2° Lui notifier les résidences qui sont interdites aux libérés, et si précisément son intention était d'habiter un de ces lieux;

3° Le requérir de faire connaître la commune, les motifs qui le déterminent à choisir cette résidence, les liens de famille ou les moyens d'existence qu'il espère y trouver; et, si la commune désignée n'est ni le lieu de sa naissance, ni celui de son domicile au moment de sa con-

damnation, il doit décliner les noms, professions et demeures des habitants dont il croit pouvoir se réclamer. Le forçat est prévenu, néanmoins, que son choix est subordonné à la décision du ministre de l'intérieur.

L'accomplissement de ces formalités et les déclarations du condamné, sont consignés dans un procès-verbal, qui est inscrit sur un registre spécial.

L'agent-comptable dresse, cinq mois à l'avance, en double expédition, un rôle indiquant les forçats à libérer du bagne, dans le même trimestre; ces expéditions sont transmises au ministre qui en ordonne la vérification. Ces formalités remplies, les ordres de libération sont rendus.

La décision du ministre de l'intérieur, concernant la résidence du libéré est communiquée, à l'avance, par le sous-préfet ou le maire de la ville de Brest, de Rochefort ou de Toulon, au chef du service des chiourmes, lequel fait notifier immédiatement aux condamnés qu'elles concernent, et en donne connaissance au commissaire chargé du contrôle.

Le jour même qu'un condamné doit atteindre le terme de sa peine, il est amené au bureau des chiourmes où, en présence du chef du service et du commissaire chargé du contrôle, il est procédé à la vérification de son signalement; l'agent-comptable lui notifie de nouveau, s'il y a lieu, la décision du ministre de l'intérieur sur la résidence définitive qui lui a été assignée. Le déchaînement du forçat est opéré ensuite.

Le chef du service des chiourmes fait remettre immédiatement au maire de la ville, pour chaque libéré, un congé portant le signalement de l'individu, l'ordre en vertu duquel il est libéré et le numéro sous lequel il était détenu au bagne; ensemble un extrait des procès-verbaux de déclaration de résidence et de libération.

Le forçat est remis le lendemain matin à la disposition du maire de la ville qui en donne, par écrit, au chef du service des chiourmes, un récépissé portant décharge. Après quoi le libéré est définitivement rendu à la liberté.

Les principaux lieux interdits aux libérés sont :

Paris et les communes du département de la Seine;

Les départements de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne;

Strasbourg et Mulhausen (Haut-Rhin);

Lille (Nord);

Cherbourg (Manche);

Brest et la commune de Lambazellec (Finistère);

Lorient (Morbihan);

Nantes (Loire-Inférieure);

Rochefort (Charente-Inférieure);

Bordeaux (Gironde);

Les communes dépendantes des départements des Landes, des Basses et Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de l'Ariège et de la Haute-Garonne;

Marseille et Aix (Bouches-du-Rhône);

Toulon (Var);

Lyon et les faubourgs de la Croix-Rousse, de Vaise, de la Guillotière et de Caluire (Rhône);

Les arrondissements de Senlis (Oise), et de Château-Thierry (Aisne).

*Libérations par suite de grâce.*

Les libérations par suite de grâce ont lieu en observant, à peu d'exceptions près, les mêmes formalités que celles exigées pour les libérations ordinaires.

Les grâces sont annoncées aux condamnés par le chef du service des chiourmes, accompagné de l'agent-comptable et assisté du commissaire chargé du contrôle, en présence de toute la chiourme rassemblée à cet effet, ou seulement des forçats qui sont détenus dans la même localité que ces condamnés.

La liste des grâces est affichée dans toutes les salles du bagne.

CHIFFRE DES FORÇATS.

A Brest.....	3,500
Toulon.....	3,200
Rochefort.....	4,400

TOTAL..... 7,600

Nous noterons également, dans un des trois bagnes, les hommes les plus remarquables par le rang qu'ils ont occupé dans la société : à Rochefort, par exemple, on cite Collet, deux ecclésiastiques, un juge de paix, un professeur de séminaire, un commissaire-priseur, un notaire, un officier payeur de cavalerie.

DES DÉPENSES.

Une erreur généralement accréditée porte, année commune, la dépense de chaque forçat

à 5 fr. par jour; nous ne devons pas laisser passer sous silence une semblable version propagée par l'ignorance la plus complète; les chiffres à notre appui, nous lui donnerons donc un démenti, et nous disons :

Les dépenses générales de la dernière année, y compris les salaires payés aux condamnés et les appointements, depuis les commissaires jusqu'au simple garde-chiourme, se sont élevés à..... 478,533 f. 73 c.

La totalité des ouvrages et travaux exécutés par les forçats montant à.....	278,489 70
<b>DIFFÉRENCE.....</b>	<b>200,044 03</b>

Maintenant, la somme totale des forçats multipliée par autant de jours qu'en comporte l'année, a produit : 379,445 1/2 journées, qui divisés par 200,044 fr. 03 c., donnent pour quotient 0,52 — 766.

RÉFLEXIONS.

Après avoir suivi dans ses moindres détails cette première partie de notre travail; après avoir montré d'un côté ces forçats de la troisième division, dont rien ne peut corriger les passions criminelles, et de l'autre, leurs compagnons de captivité, détenus dans des salles à part, arrêtons un moment nos réflexions sur ces derniers. Eux aussi, sans doute, ont commis d'infâmes actions, mais au bagne, résignés à toute la rigueur de leur sort, il s'en trouve que la moindre punition n'a pu atteindre. Cependant, à leur sortie des galères, ils sont compris, comme le profond scélérat que la chiourme

a reçu bandit et plus bandit encore renvoie à la société; ils sont compris, dis-je, dans la mesure rigoureuse et toujours empreinte de quelque chose d'infâme, que la prévoyance du législateur à érigée en loi : je veux parler de la surveillance. Quoi! pas de distinction entre l'homme incorrigible et celui que le repentir ramène, maintient et fortifie dans les sentiers d'une nouvelle vie sans reproche; pas de pardon à ce dernier! Dans cette affreuse confusion, nous osons le dire, il n'y a rien de la raison humaine, et rien de la miséricorde divine. Nous en appelons à la conscience de ceux qui nous liront : le condamné de la salle d'épreuve, car on se rappelle à quelles conditions est gagnée cette faveur; et le détenu qui subit toute sa peine sans qu'il lui soit infligé de punition; enfin celui gracié, ne doivent-ils pas être dispensés de cette cruelle surveillance qui les retient encore captifs, après avoir purgé leur condamnation, sur une petite parcelle du territoire français où est fixée leur résidence, et qui les expose chaque jour à ce que le plus ignoble manant dise : voilà un forçat! voilà un forçat! Ce reproche éveille la défiance; chacun s'éloigne du malheureux que les préjugés accablent. Impossible de se procurer du travail. Cependant les besoins l'assiègent; il pourra subir les humiliations; mais la faim, la faim qui creuse son estomac? mais se vêtir, mais se loger? il demande encore de l'ouvrage, il en quête partout : rien! c'est un forçat! Pressé par une affreuse nécessité, il rompra son banc, volera ou mourra d'inanition : voilà sur

à 5 fr. par jour; nous ne devons pas laisser passer sous silence une semblable version propagée par l'ignorance la plus complète; les chiffres à notre appui, nous lui donnerons donc un démenti, et nous disons :

Les dépenses générales de la dernière année, y compris les salaires payés aux condamnés et les appointements, depuis les commissaires jusqu'au simple garde-chiourme, se sont élevés à..... 478,533 f. 73 c.

La totalité des ouvrages et travaux exécutés par les forçats montant à..... 278,489 70

DIFFÉRENCE..... 200,044 03

Maintenant, la somme totale des forçats multipliée par autant de jours qu'en comporte l'année, a produit : 379,445 1/2 journées, qui divisés par 200,044 fr. 03 c., donnent pour quotient 0,52 — 766.

RÉFLEXIONS.

Après avoir suivi dans ses moindres détails cette première partie de notre travail; après avoir montré d'un côté ces forçats de la troisième division, dont rien ne peut corriger les passions criminelles, et de l'autre, leurs compagnons de captivité, détenus dans des salles à part, arrêtons un moment nos réflexions sur ces derniers. Eux aussi, sans doute, ont commis d'infâmes actions, mais au bagne, résignés à toute la rigueur de leur sort, il s'en trouve que la moindre punition n'a pu atteindre. Cependant, à leur sortie des galères, ils sont compris, comme le profond scélérat que la chiourme

a reçu bandit et plus bandit encore renvoie à la société; ils sont compris, dis-je, dans la mesure rigoureuse et toujours empreinte de quelque chose d'infâme, que la prévoyance du législateur a érigée en loi : je veux parler de la surveillance. Quoi! pas de distinction entre l'homme incorrigible et celui que le repentir ramène, maintient et fortifie dans les sentiers d'une nouvelle vie sans reproche; pas de pardon à ce dernier! Dans cette affreuse confusion, nous osons le dire, il n'y a rien de la raison humaine, et rien de la miséricorde divine. Nous en appelons à la conscience de ceux qui nous liront : le condamné de la salle d'épreuve, car on se rappelle à quelles conditions est gagnée cette faveur; et le détenu qui subit toute sa peine sans qu'il lui soit infligé de punition; enfin celui gracié, ne doivent-ils pas être dispensés de cette cruelle surveillance qui les retient encore captifs, après avoir purgé leur condamnation, sur une petite parcelle du territoire français où est fixée leur résidence, et qui les expose chaque jour à ce que le plus ignoble manant dise : voilà un forçat! voilà un forçat! Ce reproche éveille la défiance; chacun s'éloigne du malheureux que les préjugés accablent. Impossible de se procurer du travail. Cependant les besoins l'assiègent; il pourra subir les humiliations; mais la faim, la faim qui creuse son estomac? mais se vêtir, mais se loger? il demande encore de l'ouvrage, il en quête partout : rien! c'est un forçat! Pressé par une affreuse nécessité, il rompra son banc, volera ou mourra d'inanition : voilà sur

dix forçats sans-ressources ou sans famille qui les secourt, la position de neuf au moins. Ainsi, mourir d'inanition est un supplice que la nature elle-même défend : le forçat volera donc ou rompera son banc : nouveau délit, nouvelle peine : cette dernière infraction aux lois conduit le surveillé en prison ; la première le ramène aux galères ; et cependant est-il rigoureusement coupable ?

Cette triste vérité alimente continuellement nos bagnes où le nombre des condamnés pour cause de récidive, est, sans exagération, porté au tiers. Ces hommes, retombés dans l'abîme, n'ayant plus d'espoir, plus d'illusions, tourneront alors toutes leurs pensées vers le crime, et si un jour ils brisent leurs chaînes, ils ne viendront plus vous demander du travail, ils vous assassineront !.....

## II<sup>e</sup> PARTIE.

### PENSÉE DOMINANTE DU FORÇAT.

Les bases du travail que nous avons entreprises étant posées, nous offrirons maintenant de nouveaux renseignements et de nouveaux faits dont la véracité ne peut être mise en doute, car nous crayonnons ces pages à la porte d'un bague d'où pourrait nous être jeté un démenti : à nous donc le mérite d'avoir écrit l'histoire, mais rien que l'histoire, de ces hommes audacieux et redoutables que la justice humaine tient enchaînés.

Dans ces lieux sinistres qu'entourent des canons, des bayonnettes et la surveillance la plus active, quelles sont les pensées du forçat? Il n'en a qu'une : recouvrer sa liberté. Celui que frappe une condamnation de cinq années, même de dix, s'exécute quelquefois avec résignation : dix années de captivité! quel cercle immense de privations, de souffrances morales! Cependant au bout de la carrière, il redevient libre : l'épreuve est difficile; n'importe, on en trouve dont la volonté bien affermie résiste à toutes les tentations. Mais le galérien à vie ou à long terme; cet autre aussi qu'exalte et tourmente le grand amour de la liberté, qui les retiendra? est-il des obstacles tout puissants, des portes, des verroux, des murailles infranchissables qui ne leur présentent qu'un espoir fantastique? non, rigoureusement non, comme nous le verrons dans la suite. Toutefois une distinction très grande s'établit ici entre le forçat détenu dans l'intérieur du bagne et celui employé aux travaux de l'arsenal : pour le premier, les obstacles sont innombrables; le second étant plus libre, a plus de chances de réussite. Le chapitre qui suit nous donnera la mesure des difficultés.

SURVEILLANCE DES BAGNES.

Posons d'abord en tête quelques dispositions particulières de l'ordonnance royale, relatives à l'organisation des agents affectés à la surveillance et à la garde des condamnés :

1° Les individus spécialement affectés à la surveillance et à la garde des condamnés aux travaux forcés, détenus dans les bagnes du

royaume, seront placés sous les ordres immédiats des chefs du service des chiourmes;

2° Nul ne pourra ni être admis, ni être conservé au service des chiourmes dans le port où il aurait un parent condamné aux travaux forcés;

3° Il y aura six compagnies de gardes-chiourmes : elles seront réparties ainsi :

- 3 à Brest qui porteront les n<sup>os</sup> 1, 4 et 6;
- 2 à Toulon *id.* 2 et 5;
- 1 à Rochefort *id.* 3.

Un adjudant sous-officier commandera tous les gardes-chiourmes du même port;

4° Il sera affecté à chaque compagnie :

- 1 sergent-major,
- 1 fourrier,
- 1 tambour dans chacune des compagnies de Brest et de Toulon, et deux dans la compagnie de Rochefort,

1 escouade de rondiers qui sera placée en tête de la compagnie,

8 à 10 escouades de gardes,

3 enfants de troupe.

Une escouade sera ainsi composée :

ESCOUADE	
DE RONDIER.	DE GARDES.
Sergents.....	De 5 à 7.      1 par 2 escouades.
Caporal.....	1. <del>1</del> 1.
Soldats.....	De 14 à 20.      De 11 à 13.

dix forçats sans ressources ou sans famille qui les secourt, la position de neuf au moins. Ainsi, mourir d'inanition est un supplice que la nature elle-même défend : le forçat volera donc ou rompera son banc : nouveau délit, nouvelle peine : cette dernière infraction aux lois conduit le surveillé en prison ; la première le ramène aux galères ; et cependant est-il rigoureusement coupable ?

Cette triste vérité alimente continuellement nos bagnes où le nombre des condamnés pour cause de récidive, est, sans exagération, porté au tiers. Ces hommes, retombés dans l'abîme, n'ayant plus d'espoir, plus d'illusions, tourneront alors toutes leurs pensées vers le crime, et si un jour ils brisent leurs chaînes, ils ne viendront plus vous demander du travail, ils vous assassineront !.....

## II<sup>e</sup> PARTIE.

### PENSÉE DOMINANTE DU FORÇAT.

Les bases du travail que nous avons entrepris étant posées, nous offrirons maintenant de nouveaux renseignements et de nouveaux faits dont la véracité ne peut être mise en doute, car nous crayonnons ces pages à la porte d'un bagne d'où pourrait nous être jeté un démenti : à nous donc le mérite d'avoir écrit l'histoire, mais rien que l'histoire, de ces hommes audacieux et redoutables que la justice humaine tient enchaînés.

Dans ces lieux sinistres qu'entourent des canons, des bayonnettes et la surveillance la plus active, quelles sont les pensées du forçat? Il n'en a qu'une : recouvrer sa liberté. Celui que frappe une condamnation de cinq années, même de dix, s'exécute quelquefois avec résignation : dix années de captivité! quel cercle immense de privations, de souffrances morales! Cependant au bout de la carrière, il redevient libre : l'épreuve est difficile; n'importe, on en trouve dont la volonté bien affermie résiste à toutes les tentations. Mais le galérien à vie ou à long terme; cet autre aussi qu'exalte et tourmente le grand amour de la liberté, qui les retiendra? est-il des obstacles tout puissants, des portes, des verroux, des murailles infranchissables qui ne leur présentent qu'un espoir fantastique? non, rigoureusement non, comme nous le verrons dans la suite. Toutefois une distinction très grande s'établit ici entre le forçat détenu dans l'intérieur du bagne et celui employé aux travaux de l'arsenal : pour le premier, les obstacles sont innombrables; le second étant plus libre, a plus de chances de réussite. Le chapitre qui suit nous donnera la mesure des difficultés.

**SURVEILLANCE DES BAGNES.**

Posons d'abord en tête quelques dispositions particulières de l'ordonnance royale, relatives à l'organisation des agents affectés à la surveillance et à la garde des condamnés :

1° Les individus spécialement affectés à la surveillance et à la garde des condamnés aux travaux forcés, détenus dans les bagnes du

royaume, seront placés sous les ordres immédiats des chefs du service des chiourmes;

2° Nul ne pourra ni être admis, ni être conservé au service des chiourmes dans le port où il aurait un parent condamné aux travaux forcés;

3° Il y aura six compagnies de gardes-chiourmes : elles seront réparties ainsi :

- 3 à Brest qui porteront les n<sup>os</sup> 1, 4 et 6;
- 2 à Toulon *id.* 2 et 5;
- 1 à Rochefort *id.* 3.

Un adjudant sous-officier commandera tous les gardes-chiourmes du même port;

4° Il sera affecté à chaque compagnie :

- 1 sergent-major,
- 1 fourrier,

1 tambour dans chacune des compagnies de Brest et de Toulon, et deux dans la compagnie de Rochefort,

1 escouade de rondiers qui sera placée en tête de la compagnie,

8 à 10 escouades de gardes,

3 enfants de troupe.

Une escouade sera ainsi composée :

ESCOUADE	
DE RONDIERS.	DE GARDES.
Sergents.....	De 5 à 7.      1 par 2 escouades.
Caporal.....	1.      1.
Soldats.....	De 14 à 20.      De 11 à 13.

Il nous est difficile ici de rendre compte de la surveillance et de la garde qui ont lieu dans nos trois bagnes, par la raison que l'ordre du service est soumis à des règles particulières dans chaque localité; cependant le but étant le même, il y a des rapprochements forcés dont nous allons donner le détail.

Aux grilles des bagnes est posté un planton, chargé d'ouvrir et de fermer les portes; il ne doit laisser entrer ou sortir aucun étranger sans la permission du chef du service des chiourmes.

Aux grilles des salles, également, il y a constamment deux rondiers de garde; l'un est chargé des clefs, l'autre de fouiller les condamnés à leur sortie et à leur rentrée.

Le matin, à leur sortie, les condamnés sont comptés en allant aux travaux; une brigade de rondiers est spécialement chargée de sonner les fers afin de s'assurer s'ils ne sont ni coupés, ni cassés.

Sur les travaux, chaque garde-chiourme a cinq couples de forçats confiés à sa surveillance; s'il s'aperçoit qu'un ou plusieurs aient disparu, il reconduit aussitôt au bagne le reste de son escouade, et y fait sa déclaration en indiquant le lieu de l'évasion.

À midi, si les condamnés rentrent au bagne, selon l'usage de la localité, on les compte encore. À leur sortie de l'après-midi, nouvelle visite. À la nuit, dernier appel au coup de canon.

Le soir, lorsque tous les condamnés sont dans les salles, des gardes-chiourmes y sont

postés et un piquet, sous les armes, est commandé pour la nuit.

La nuit aussi les adjudants font des rondes dans toute l'étendue du bagne et se font accompagner par des gardes, s'ils le jugent à propos.

Dans chaque bagne il y a en outre une garde militaire, commandée par un officier, et des pièces de canon continuellement chargées à mitraille; quand les forçats sortent des salles, la garde se range sous les armes et la mèche est allumée, prête à mettre le feu aux pièces d'artillerie.

#### ÉVASION.

Chaque garde-chiourme, avons-nous dit, a cinq couples de forçats confiés à sa surveillance; tantôt ces cinq couples se trouvent réunis sur le même point, tantôt elles occupent un espace assez étendu qui ne permet plus alors au gardien de compter, d'un coup-d'œil, sa petite escouade. Les arsenaux d'ailleurs ont plus ou moins de sinuosités, sont remplis de magasins de toute espèce, contiennent des navires sur les chantiers, d'autres sur l'eau, des milliers de pièces de bois entassées çà et là, des débris de vaisseaux, des machines, des matériaux, qui, tous, sont autant de lieux de retraite où le forçat peut, en une seconde, se dérober à l'œil le plus vigilant; il étudie, devine, connaît les issues qui le protégeront contre les recherches les plus minutieuses; l'espoir de recouvrer la liberté lui calcule des ressources incroyables : il brise sa chaîne et disparaît comme par enchantement.

Il brise sa chaîne! cette vérité étonnera sans doute les personnes dont l'imagination. crée aux forçats des fers d'un volume extraordinaire; qu'elles se détrompent; la rupture de sa chaîne est pour le condamné le moindre des obstacles : à l'aide d'un ciseau à froid, d'une hache ou de tout autre outil bien tranchant, il suffit d'un coup; puis, arrêtant l'anneau entamé dans la fente d'une pièce de bois, le galérien réunit toutes ses forces, plie et replie, à diverses reprises, le fer qui cède à ses efforts.

Il est du reste certaines évasions dont il est impossible d'empêcher les tentatives; ainsi, la veille de Noël, en 1838, dix couples de forçats, confiés à la surveillance de deux gardes-chiourmes, exécutaient dans la prairie de Rhône, à Rochefort, des travaux de terrassement. Tout-à-coup six de ces condamnés brisent leurs chaînes et s'évadent à la fois afin de mettre leurs gardiens dans l'impossibilité de les reprendre tous. Que feront les gardes? la pluie tombe à torrent, la nuit approche, et quatorze hommes sont encore là. L'un des gardes s'élance cependant sur les traces des fuyards, les poursuit avec opiniâtreté, les joint, et, le sabre nu, ramène celui qui, le premier, est tombé sous sa main.

Un autre fois, dans le même port, deux condamnés brisent leurs fers sur le bord de la Charente, se jettent dans le courant et traversent la rivière sous les yeux des gardes qui, ne sachant pas nager, ne peuvent poursuivre les déserteurs que de la voix et des menaces.

La saison la plus favorable aux évasions est

celle de l'été, époque à laquelle la nature offre à l'homme fugitif des fruits pour le nourrir et l'abri des champs de blé pour échapper aux recherches des gendarmes; aussi les forçats attendent-ils bien long-temps à l'avance les mois de juin et juillet. La chaleur qui règne alors leur permet également de se mettre à la nage partout où le besoin l'exige.

Mais sous quel costume retrouvera-t-on le galérien? de quels papiers sera-t-il porteur? car dans l'arsenal, avec de l'argent, on peut corrompre un misérable qui livrera des vêtements. Sans cela même, à l'aide de fausses clefs que les condamnés, à force de patience et de travail, parviennent à se confectionner, ils peuvent s'introduire dans un magasin ou dans un atelier, et là, s'emparer de vêtements neufs ou vieux. Quant aux papiers, il s'en fabrique dans tous les bagnes; à Rochefort, notamment, nous citerons le détenu Clément, dont le pinceau exercé à ce genre d'industrie, saisit, à s'y méprendre, la ressemblance d'un passeport qui serait délivré par la mairie; quelquefois on en a confronté, et l'œil indécis ne pouvait plus établir de différence.

#### MESURES RÉPRESSIVES.

Cependant trois coups de canon ont annoncé au loin dans les campagnes l'évasion du forçat; une prime est donnée à qui le saisira : 25 fr. dans le port; en ville, 50 fr.; hors des murs, 100 fr. Cette prime et la terreur qu'inspire la fuite du galérien, mettent sur le qui-vive la population intérieure et extérieure; on s'arme, on bat la contrée; on veille aux propriétés; le

signalement du déserteur est envoyé sur-le-champ à la préfecture maritime, puis au major-général, à la gendarmerie maritime, à celle départementale, au commissaire-rapporteur près le tribunal maritime, au commissaire de police, à l'inspecteur des douanes et aux préfets des huit départements circonvoisins.

Si le forçat est repris, après avoir rompu son banc, il est condamné 1<sup>o</sup> à trois années de prolongation, pour les galériens à terme, et, 2<sup>o</sup> à trois années de doubles chaînes, pour ceux à vie.

Aussitôt l'arrestation, on en donne avis aux autorités ci-dessus afin d'arrêter les recherches.

Suivons maintenant quelques-unes de ces évasions étonnantes qui, hors de nos bagnes, empruntent des couleurs fabuleuses.

#### ÉVASIONS REMARQUABLES.

FICHON. — A Toulon, le condamné Fichon se délivre de ses chaînes, trompe la surveillance des gardes; on ne le retrouve plus. Cependant désigné comme suspect, les recherches les plus pressées se dirigent contre lui; garde-chiourmes et adjudants sont sur pied; on prend des informations partout; l'intérieur de l'arsenal est visité en tous sens, en tous lieux; rien ne conduit sur les traces du forçat. Qu'est-il devenu? Il s'est caché sous l'eau, au fond d'un bassin : au moyen d'une manche en cuir dont l'extrémité supérieure se trouve attachée à la surface de l'eau, il reçoit l'air nécessaire à la respiration; la nuit, il sort de sa retraite et prend les aliments que ses camarades déposent

dans un endroit convenu. Le troisième jour seulement voit se réaliser ses projets de fuite.

MAURICE. — Le fameux Maurice, une des célébrités des galères, exécute une évasion encore plus extraordinaire : retenu aux doubles chaînes, il parvient à se procurer une fausse clef ouvrant la porte de sa salle; ses fers sciés, il se dirige vers la grille, non loin de la sentinelle qui veille; sans faire sonner la cloche du bagne, il monte par la corde, défonce le toit, enveloppe de linge le battant, puis revient trouver huit de ses camarades, libres de leurs fers; l'audacieux forçat les conduit sous la cloche, leur montre le passage ouvert, et, le neuvième, s'élanche sur la toiture.

Cependant la sentinelle a crié aux armes! l'évasion se découvre; aussitôt les patrouilles envahissent l'arsenal dont les points principaux sont occupés sur-le-champ : huit galériens sont repris; Maurice lui seul échappe aux recherches. Ce condamné appartenait au bagne de Brest.

COCHOT. — Dans le nombre des désertions remarquables, nous citerons celle de Cochot. Voici le calcul sur lequel il basa ses espérances : le 30 avril au soir, dans chaque port de l'état, se tirent vingt-un coups de canon; c'est le prélude à la fête du roi qui se célèbre le lendemain, jour de son anniversaire. Cochot pensa que les trois coups de canon qui seraient tirés comme signal de l'évasion d'un condamné, pourraient être confondus avec ceux annonçant la Saint-Philippe. Le 30 avril 1838, il disparaît donc du bagne de Rochefort; comme

il l'avait calculé, la coïncidence des coups de canon lui fut favorable : dans la campagne, le retentissement des bouches à feu n'avait aucunement éveillé la défiance. Cochot est libre ! Sur quel point se dirigera-t-il ? Suivons-le. Il prend la voiture de Rochefort à Fontenay-le-Comte, arrive dans cette ville ; sans désemparer, fait route vers Antigny. Rendons compte ici des raisons qui l'entraînaient à cette destination. M. Thibault, maire d'Antigny, protégeait un nommé Métay, camarade de chaîne à notre déserteur ; celui-ci, se rappelant le nom et la demeure du maire, se présente à son domicile ; lui conte qu'à l'occasion de la fête du roi il vient d'être gracié, puis lui remet, de la part de Métay, plusieurs objets fabriqués au bagne. Ayant, par ce moyen, gagné la confiance de M. Thibault, Cochot lui fait part d'un malheur qui lui serait arrivé en route : non seulement le déserteur aurait perdu la lettre portant le détail des objets adressés au maire, mais encore sa propre lettre de grâce, qu'accompagnait une feuille de route pour Paris. Le maire, trop confiant, se laisse prendre au piège et délivre un passeport au déserteur. Cochot, pourvu de papiers en règle, pouvait alors plus facilement échapper aux investigations de la police ; mais maîtrisé par l'amour du crime, il consumma une infinité de vols qui, découverts, le firent saisir à Reims, où se fermèrent de nouveau sur lui les portes d'un cachot. Toujours l'esprit tendu vers sa délivrance, le forçat se fait apporter à la prison une carpe frite dans laquelle se trouve caché un ressort de pendule ;

au moyen d'une lame de couteau, il lui fait des dents, scie les barreaux de la geôle et s'évade pour la deuxième fois. Repris à Beauvais, on le reconduit aux galères chargé de nouvelles condamnations qui font remonter sa peine à quarante ans de travaux forcés.

ALLARD. — Allard, condamné à vie pour vol à main armée, disparut antérieurement à 1823, se dirigea vers l'Espagne, où il entra dans l'armée de Mina ; la bravoure dont il fit preuve lui mérita en peu de temps le grade de capitaine adjudant-major et la décoration. Les actions courageuses d'Allard ne furent pas dignement récompensées par la fortune : ayant eu l'imprudence de se rapprocher de Bayonne, il y fut reconnu, repris et ramené au bagne de Rochefort.

COGNARD. — Si l'espace nous permettait d'écrire au long la vie aventureuse de Cognard, si renommée par l'audace de ses entreprises, un livre tout entier à peine suffirait-il ; mais, circonscrits que nous sommes dans d'étroites limites, nous nous bornerons à crayonner le trait principal qui a donné tant de réputation à ce galérien. Cognard, condamné sur plusieurs chefs, aux travaux forcés à perpétuité, s'évada du bagne de Toulon, après avoir donné, pendant plusieurs années, l'exemple d'une rare soumission. Poursuivi en vain par les limiers de la police, il gagna les faveurs de la gouvernante de M. le comte de Sainte-Hélène. Le comte mourut peu de temps après. Cognard, de concert avec la gouvernante, s'empare de tous les titres du défunt et se rend à Paris. Qui

le croirait ! le privilège de l'audace et de quelques misérables morceaux de papier valut au déserteur le grade de lieutenant-colonel de la légion de la Seine. Ainsi en possession des noms de comte de Sainte-Hélène, en possession aussi des honneurs et des appointements attachés à ce grade, il se maintint assez long-temps à cette élévation. Un jour qu'il passait une revue au Champ-de-Mars, un forçat libéré du bagne de Toulon le reconnaît, l'aborde, se décline et demande de l'argent. Cognard, terrifié par la présence de son ancien camarade de captivité, donne un rendez-vous; le soir même, 800 fr. sont comptés au forçat libéré. Ces 800 f. dépensés, ce dernier impose une nouvelle contribution, puis une troisième, si bien que le déserteur, fatigué des exigences de l'ancien galérien, lui refuse sa porte. Le lendemain Cognard, dénoncé à la police, tombe au pouvoir de Vidocq.

LEFÈVRE. — Citerons-nous encore la désertion du condamné Lefèvre, qui pénètre un jour chez le colonel Baudrit, où sa femme était gagée en qualité de domestique; le colonel ignorait entièrement qu'elle fût la femme d'un condamné. Lefèvre, donc, aidé de sa compagne, s'introduit dans les appartements de M. Baudrit, en l'absence de celui-ci, s'affuble de son costume : habit, épaulettes, chapeau, décoration, tout; vole 15,000 fr., argenterie et autres objets d'une grande valeur; attelle les chevaux, monte en voiture, sort de la cour : la sentinelle lui porte les armes. Encouragé par ce premier succès, il se rend à Niort, dépar-

tement des Deux-Sèvres, y vend chevaux, voiture, l'or de son uniforme; gagne la ville de Calais avec sa femme, et passe en Angleterre.

BOUCHER. — Boucher, originaire d'Espagne, est aussi un de ces condamnés dont l'audace et la réussite ont quelque chose de particulier; jusqu'ici on n'a pu se rendre compte quels moyens d'évasions il emploie; toujours est-il qu'avant de prendre la fuite il prévient, indique le jour; malgré cet avertissement, malgré la surveillance spéciale dont il est l'objet, Boucher disparaît. Sur sept évasions par lui commises, six fois il est parvenu à se rendre en Espagne; la septième seulement il a été pris hors des portes de la ville.

FOSSARD. — Fossard, réputé dans nos bagnes comme voleur d'une adresse sans égale, rompt son banc, se dirige vers Paris. Fossard dédaigne la bourse du flaneur et l'échantillon que le marchand étale à la porte de sa boutique; il lui faut un théâtre plus digne de son habileté : il entre à la salle des médailles et là, sous les yeux des employés, vole pour plus d'un million d'antiquités. Le larcin découvert peu d'instant après, la police s'élance sur ses traces; Fossard devine le danger, hâte le pas, passe devant un magasin de vêtements, dérobe, en pleine rue, une casquette et une redingote, entre dans le premier corridor, s'y travestit; puis, sous la protection de son nouveau costume, se perd au milieu de la foule. Arrêté plus tard en province, comme vagabond, il fut reconnu à Limoges, et, par suite, réintégré aux galères.

où, depuis ce jour, il est soumis à la surveillance particulière des doubles chaînes.

VICTOR DES BOIS. — Mais est-il désertion mieux combinée que celle de Victor des Bois, attaché au bagne de Brest : il se fabrique, en papier velouté peint, une tenue bourgeoise d'adjudant; quelques instants après que ce chef des chiourmes est entré dans sa salle où il passe une revue ordinaire, le forçat se présente à la grille et, du geste, demande à sortir; la ressemblance du costume est si frappante que la sentinelle ne conçoit aucune défiance, ouvre, et Victor des Bois a recouvré sa liberté.

#### ÉVASION COLLECTIVE.

Enfin, nous terminerons cette biographie des forçats les plus entreprenants, par l'évasion singulière de trois galériens de Toulon, exécutée en 1835, le même jour et à la même heure. Ces condamnés, tous trois écrivains, s'évadèrent, l'un avec les effets de l'agent-comptable; l'autre avec ceux de l'adjudant des compagnies; le troisième sous le costume du maître des forges.

#### DOUBLE ÉVASION.

Le 3 novembre 1836, à huit heures du soir, neuf condamnés de la salle des doubles chaînes à Rochefort, après avoir scié leurs fers, pratiquèrent un trou au plancher de la toiture, sortirent par ce passage, et, se laissant tomber du haut de l'édifice dans un enclos contigu, recouvrèrent ainsi un moment de liberté. Ce coup fut exécuté avec tant de prévoyance, d'adresse, de silence et de promptitude, qu'il a été

impossible de se rendre compte, plus tard, des moyens qui avaient été mis en œuvre.

Peu d'instants après, l'adjudant de garde vint compter ses hommes et constatant neuf manquants, donna de suite l'éveil. Aussitôt un contre-appel se fit dans toutes les salles, et amena la nouvelle découverte d'une autre évasion à la brigade du martinet : huit condamnés de cette salle s'étaient également enfuis par un trou pratiqué au plancher de la toiture, à l'aide d'un pilier qui les avait favorisés en les déroband à la clarté des reverbères et à la vue des gardiens. Ces dix-sept déserteurs furent repris, un certain nombre le soir même, le reste dans la journée du lendemain.

Mais, chose inexplicable, c'est comment l'intelligence a pu s'établir entre les forçats de la brigade du martinet et ceux des doubles chaînes, ces deux salles se trouvant à une distance considérable l'une de l'autre, et une surveillance continuelle étant exercée dans ces deux endroits où nul ne pénètre; l'évasion pourtant a eu lieu le même jour, à la même minute et par les mêmes moyens!

#### CRIMES.

Quelle patience il faut au condamné pour calculer, souvent des années à l'avance, comment il pourra échapper à la surveillance si active des gardes! combien de fois est-il déjoué dans ses calculs et ses projets! Mais le désir impérieux de recouvrer la liberté lui prête une énergie et des ressources qui n'appartiennent qu'au forçat. Cependant quelquefois, nous dirons même bien souvent, arrêté par des cir-

constances invincibles, il rugit sourdement sur son banc des galères; alors se représentant son affreuse position qui peut être éternelle, sa misère, ses tortures morales, ses privations infinies, il s'irrite, se désespère, évoque à son secours le couteau de la guillotine! car l'homme, quelque horrible que soit le tableau de ses souffrances, ne se frappera pas lui-même d'un coup mortel; au moins peu d'exemples démentent cette vérité; mais il appellera la mort et la provoquera.

GAVIOLY. — Gavioly, originaire d'Italie, n'ayant pu réaliser au port de Rochefort une évasion qu'il rêvait depuis si long-temps, entra dans une de ces fureurs qui font de l'homme un monstre avide de sang. Gavioly, âgé de vingt-six ans, avait été condamné à Rhodéz, à la peine des travaux forcés à perpétuité, comme prévenu d'assassinat tenté ou consommé sur trois personnes. Un jour, ce galérien tourmenté par l'idée d'en finir avec une existence aussi cruelle, s'arme d'un couteau dont le matin il avait aiguisé la pointe; près de lui passe un adjudant de service; il lui lance un coup dans la partie du bas-ventre; sa victime tombée, il casse sa chaîne, parcourt la salle, les yeux égarés et brandissant son arme; arrivé à la porte qui se trouvait entr'ouverte, sort; un autre adjudant veut l'arrêter. Gavioly lui décharge un coup sur l'omoplate. Prenant alors sa course dans la cour du bagne, il s'élance à la grille qui cède à ses efforts. Des cris, Arrête! Arrête! éveillent l'attention: un garde-chiourme lui barre le passage, il le frappe d'un coup mor-

tel. Cependant l'assassin, saisi et jeté dans un cachot, écoute avec tranquillité la lecture de l'arrêt qui le condamne à mort. Il monte à l'échafaud d'un air menaçant et sourit au couteau de la guillotine.

BAUDELET. — Joseph Baudalet, natif de Colmar, âgé de vingt-neuf ans, s'était marié fort jeune; dégoûté bientôt des liens conjugaux, il tue sa femme. Traduit pour ce fait devant la cour d'assises, il est condamné à expier toute sa vie dans les fers le meurtre dont il s'est souillé. Brest le compte au nombre de ses forçats! plusieurs années s'écoulent sans que l'on puisse adresser de reproches au détenu. Cette conduite paisible lui mérita la faveur d'être placé à l'hôpital maritime en qualité de servent; il fut attaché au service de la cuisine. Là que s'est-il passé entre le mari assassin et l'une des sœurs de l'établissement? Un voile impénétrable couvre ce mystère... Baudalet pouvait-il exiger de la sœur qu'elle favorisât son évasion? On l'ignore; mais un spectacle horrible remplit tout-à-coup l'hôpital d'épouvante et d'effroi! Le forçat, resté seul avec la sœur, s'arme d'un couteau de table, saisit la victime par les cheveux, et d'un seul coup lui tranche la tête!... Condamné à mort, il salue cette journée qui le délivre de ses chaînes.

Chaque bagne a un galérien, exécuteur des hautes-œuvres; tous les condamnés sont placés genou en terre et bonnet bas; un coup de canon annonce le moment de l'exécution!...

RÉVOLTE AU BAGNE DE TOULON.

Depuis long-temps, au bagne de Toulon, les

forçats nourrissaient le projet d'une révolte; ce fut dans l'année 1826 qu'elle éclata.

Après avoir prêté serment de vaincre ou de mourir, le sort décida lequel des condamnés porterait le premier coup; précisément le hasard désigna un des plus exaltés. Celui-ci, fier de marcher en tête, s'arma d'un couteau nouvellement aiguisé. Au jour marqué, et revenant de la mer, le forçat coupe sa chaîne dans l'embarcation, aborde le quai de la chiourme, s'élançe à terre et se dirige vers les bureaux de l'administration du bagne, dans le but d'ôter la vie au commissaire. Le premier adjudant Arnoux, qui se trouve sur le seuil de la porte, veut arrêter le condamné; mais celui-ci, le frappant de son arme, l'étend mort à ses pieds. M. Bombau, adjudant de la défilée, dégainait sa canne à épée, quand l'assassin, plus prompt que lui, le frappe également d'un coup mortel. Cependant un caporal qui venait de débarquer, tire à bout portant sur le forçat et le met hors de combat.

Aussitôt une garde nombreuse, appelée sur les lieux par la détonation de la carabine, compare, pour le moment, l'exaspération des galériens.

Plus tard l'assassin eut la tête tranchée.

Cette exécution, loin d'amortir l'audace des condamnés, ne fit au contraire que l'accroître: six cents d'entr'eux environ, employés alors à creuser des fosses aux mâts, s'apprêtèrent à tenter un coup de main sur les travaux: leur premier moyen était d'enlever d'assaut le poste des cinquante gardes préposés à leur surveil-

lance. Un certain nombre se trouvant alors pourvu de carabines, les autres devaient s'armer des instruments qui se trouvaient à leur disposition, afin de se défendre dans la fuite qu'ils devaient opérer; mais les espions du bagne, car il se trouve partout des espions, dénoncèrent le complot et le firent avorter.

Ces trames déjouées, l'autorité comptait alors sur la soumission des forçats, quand une dernière tentative éclata: des condamnés, au nombre de trois cents environ, employés au Mouraillon, rentraient des travaux, lorsque le sergent-major Crisord, occupé à les compter, fut frappé de deux coups de poignard que lui porta l'un des condamnés de la 20<sup>e</sup> brigade de l'arrimage des bois. Heureusement se trouvait là le caporal Martinet, qui déchargea sa carabine sur le meurtrier et l'étendit mort.

A ce coup de feu, des cris de vengeance partirent de l'intérieur; les plus audacieux s'élançèrent vers le théâtre du combat, suivis de toute la salle, et tentèrent d'enfoncer la grille afin de sortir en masse; mais de toutes parts les gardes arrivant, l'arme chargée, l'adjudant ordonna le feu: plus de soixante forçats furent tués et cinquante au moins tombèrent blessés au pied de la grille.

Au bruit de cette fusillade, deux compagnies des troupes du fort Lamalgue descendirent au Mouraillon, et l'ordre fut enfin rétabli.

### III<sup>e</sup> PARTIE.

#### PHYSIOLOGIE DU GALÉRIEN.

##### INITIATION DU NOUVEAU VENU AUX SECRETS DES FORÇATS.

C'EST une affligeante nécessité, sans doute, que celle de ravalier l'homme criminel au niveau des animaux domestiques, en le chargeant de chaînes qui, seules, garantissent l'exécution du châtement qui lui est infligé et donnent, à la société alarmée, l'assurance la plus positive que les passions désordonnées du délinquant seront, par ce moyen, réduites à l'impuissance. Mais à côté de ces rigueurs, l'humanité voit avec plaisir la justice régler,

dans sa sage prévoyance, les obligations imposées au forçat et les faveurs qui lui seront accordées si le repentir l'atteint dans ces sinistres prisons. Ainsi, comme s'est plu à le propager l'erreur, la vie et ce qui peut rester d'amour-propre au galérien n'est donc point livré à la merci du caprice, de la colère ou de la brutalité des gardes et même des officiers de la chiourme : le bagne a ses rigueurs, mais il a ses lois que nul n'enfreint.

Malheureusement les condamnés n'apprécient que très rarement cette sollicitude du législateur, et les bagnes, au contraire, ne présentent généralement que l'aspect d'un repaire de brigands où le cœur et la conscience reçoivent les impressions de l'éducation la plus criminelle.

Le condamné, à son arrivée aux galères, se montre presque toujours soumis, craintif, empressé d'accomplir ponctuellement ses devoirs. Le sentiment lui vient de sa propre position; il l'a comprise, il sent sa faiblesse et son impuissance : toute résistance à la force légale et matérielle qui le maîtrise ne pourrait qu'aggraver ses maux. Et puis aussi, l'humiliation d'avoir été traîné, sous les yeux de ses concitoyens, sur le banc des accusés; le souvenir imposant de la justice qui vient de le frapper; tant de nuits passées dans la cruelle anxiété d'être absous ou condamné; le déshonneur qu'il a jeté dans sa famille; enfin ce costume, insigne d'opprobre, qu'il reçoit en entrant au bagne; toutes ces épreuves, toutes ces émotions accablantes ont énérvé son énergie.

Mais bientôt le contact de ses compagnons de chaîne pour qui les tentatives les plus hardies sont devenues un jeu, et la consommation des crimes les plus noirs, un laurier à cueillir; ce contact, l'exemple contagieux du vice incarné dans les fers, les perfides conseils, les sarcasmes, le régime de terreur auquel sont soumis ces hommes exaltés, fait, du nouveau venu, déjà enclin à la corruption, un scélérat déterminé, ne rêvant que vengeance contre la société qui le tient enchaîné. Cette vérité s'applique à l'immense majorité des forçats, au moins neuf sur dix.

Qui n'a pas étudié sur le lieu même l'immoralité de ces hommes, surtout de ceux classés comme indociles, ne peut pas la comprendre; chez ces incorrigibles forçats, le costume particulier qu'on leur donne et la surveillance spéciale à laquelle on les soumet, loin de réduire leur indocilité, l'excite, la provoque au contraire; ils s'en font une gloire, un titre de supériorité aux yeux de leurs compagnons, et, se posant en héros d'audace et d'insolence, ils bravent, d'un air superbe, les punitions et les châtimens qu'on leur inflige; passent-ils devant les détenus de la salle d'épreuve, ils leur jettent un regard de dédain et de pitié qui semble dire à ceux-ci : Vois, à la brigade du *martinet*, le forçat ne redoute ni les supplices, ni la mort; il est bandit, brigand, assassin, si tu le veux; mais il a du cœur, au moins, tandis que toi, tu n'es qu'un lâche, un galérien!.....

C'est le plus ordinairement la nuit, au milieu du silence, qu'interrompt parfois le bruit des

chaînes, que les forçats se communiquent leurs projets d'évasion, leurs complots, leur haine et leurs moyens de vengeance contre les agents de la chiourme auxquels ils ont voué leur infernale malédiction, ou encore contre les forçats, leurs *faux-frères*, qu'ils soupçonnent ou accusent de trahison.

Le condamné nouvellement arrivé dans les bagnes se trouve souvent enchaîné côté à côté d'un de ces hommes profondément scélérats, mais qui, sous les dehors de l'obéissance et d'une soumission en apparence digne de quelques faveurs, à su capter la bienveillance des surveillants; car ceci est une vérité irrécusable à l'appui de laquelle nous attestons qu'il n'y a pas de plus adroit hypocrite qu'un galérien; il emprunte, à s'y méprendre, l'air et le langage de la plus humble soumission; mais à peine n'a-t-on plus les yeux sur lui, qu'il reprend ses allures et son caractère de forçat.

Le nouveau venu, dions-nous, attaché qu'il est au même lit de camp que le forçat conspirateur, se trouve nécessairement obligé d'entrer dans ces sinistres confidences qui lui apprennent tout ce qu'il y a de colère froide et implacable dans l'âme de ses compagnons de chaîne.

Placé ainsi à l'école du crime dont il reçoit chaque jour des leçons et des exemples, le nouveau venu pourra résister plusieurs jours, plusieurs mois, peut-être même pendant toute la durée de sa condamnation, aux conseils dangereux et à l'exaltation de la *grosse cavalerie* (c'est ainsi que s'appellent entr'eux les plus

redoutables galériens); mais, dans tous les cas, quelles que soient les dispositions plus ou moins criminelles du condamné; disons plus, quelle que soit la répugnance qu'il éprouve à se jeter corps et âme dans la voie du crime incorrigible où l'on cherche à l'entraîner, jamais, par exemple, il ne vendra un secret qui sera parvenu à sa connaissance; la terreur lui a crié : Crains la vengeance d'un forçat; et il sait, quelques heures après son entrée au bagne, que tout dénonciateur est puni de mort!

Le moyen qu'emploient le plus communément les condamnés à l'effet d'ôter la vie au dénonciateur, est de l'écraser en lui laissant tomber dessus les pièces de bois qu'ils entassent dans les arsenaux; le poison leur vient, aussi en aide; on en a trouvé d'étranglés, d'autres assommés; la vengeance du forçat a été jusqu'à lui donner la pensée de se servir de l'eau forte avec quoi il a défiguré sa victime. Puis rien ne transpire, car le système de terreur qui règne dans cet affreux repaire, cloue la langue et ferme les yeux à ceux qui auraient pu assister à ces horribles exécutions!

Notons ici une pensée qui se rapporte à ce que j'ai dit plus haut :

Chez un forçat, vivre de bonne intelligence avec ses compagnons de captivité, ne leur inspirer aucune défiance, éviter d'être entraîné dans leurs confidences, et en même temps se concilier les bonnes grâces et les faveurs des chefs de la chiourme : ceci est du talent, nous dirons même un talent rare et très difficile, qui tient de la ruse, de l'adresse, de la pré-

voyance et de la diplomatie. Collet, dont la renommée s'est répandue dans toute la France, possédait ce talent au plus haut degré; il s'en était fait une étude particulière.

Malheureusement, loin de résister aux conseils pernicious des exaltés, les recrues, naturellement portées au vice, sucent les principes des meneurs, et tel qui est entré aux galères, n'ayant souvent à se reprocher qu'une faute, devient, au bout de quelques mois, voleur, faussaire et assassin; sa tête, que la honte lui faisait porter bas, il l'a relèvé bientôt avec insolence, et penchant même son bonnet vert sur le côté, il nargue les regards de la foule. De ce moment, il fait cause commune avec le plus grand nombre, et selon son adresse, sa force et son énergie, il inspire plus ou moins de confiance dans les conseils secrets, et sa parole acquiert plus ou moins d'autorité aux moments des grandes occasions.

Pour le frère qui a fait ses preuves, c'est-à-dire qui s'est jeté dans la voie de la résistance et des conspirations, il n'y a plus de secrets cachés : confiance, amitié fraternelle et recouvrer sa liberté, voilà la devise des forçats; tout le monde travaille, tout le monde se met à l'œuvre : pas d'égoïsme, pas de trahison sur-tout : sauve qui peut!

Au milieu de ces spéculations d'évasion, il est maintenant facile au lecteur de calculer de quelle importance est pour le forçat le secret de la société et combien est à craindre un traître qui se glisserait dans le sanctuaire des révélations. Eh bien, autant est important le

secret, autant est terrible le châtement infligé au coupable : cela se conçoit.

## ARGOT.

La défiance qui accompagne toujours les projets et les actions du coupable, a probablement inspiré au forçat la pensée de cacher à l'intelligence de ses gardes, et sous des expressions mystiques, les secrets dont il était obligé de faire confidence, à haute voix, à son camarade de captivité. Ensuite, de là est venu, sans doute, ce langage à part dont l'introduction a eu lieu depuis dans le parler des prisonniers, des bandes de malfaiteurs, des vauriens exerçant l'ignoble emploi de mouchard; langage appelé *argot*, et dont le vocabulaire n'est plus aujourd'hui un mystère. Cependant les forçats, dans leurs conversations secrètes, se servent plus ordinairement de l'argot, qu'ils enrichissent chaque jour de nouveaux mots pour eux seuls intelligibles. Comme on le pense tout d'abord, le frère adoptif est initié dans ce langage qui, bientôt, lui devient familier.

Voici une lettre écrite dans ce patois des bagnes; elle a été trouvée en décousant les doublures d'une veste qui appartient à un condamné mort dernièrement à l'hôpital. Pour la plus grande intelligence du lecteur, nous donnerons en regard la signification française :

DE LA TRAVERSE DE LONTOU.

DU BAGNE DE TOULON.

Mon chouette camerlu- Mon bon camarade, me  
che, me voilà enfin décarré voilà enfin sorti, sain et

du sein de ce maudit ponton d'amarrage, par la grâce du Mèke ou du barbet et sans être aquigé, qui nous a trimbalé igo après nous avoir secoué pendant quinze reluis au milieu des prés salés.

Tu m'as bonni avant de décarrer que je te raccorde par une lazague du truc dont les artoupan de cette traverse nous ont pessignés :

Je te bonnirai qu'ils nous ont embroqués d'un chasse moustique attendu que le quart-d'œil de Rochefort nous a raffilé la manquesse auprès de son camerluche de cette traverse.

Les gaffiers sont plus mouchiques que ligo; il faut igo avoir le loubion en poigne pour leur jacter, ou ils vous bousculent en véritables artoupan.

La cavale est plus difficile que ligo; cependant les messiers de cambrouse n'ont pas la même chaleur à pessiguer les fagots en crome.

La tortillade est la même pour la quantité, mais le pivoi est plus chenu; le larton un peu plus savonné que ligo et la batouse à limasse plus chenu aussi.

sauf, de ce bâtiment mauvais marcheur, par la grâce de Dieu ou du diable, qui nous a transporté ici après nous avoir secoué pendant quinze jours au milieu des mers.

Tu m'as dit, avant de partir que je t'instruise par une lettre de la manière dont les préposés aux chiourmes, de ce bagne, nous recevraient :

Je te dirai qu'ils nous ont regardé d'un mauvais œil attendu que le commissaire de Rochefort nous a donné la mauvaise note auprès de son collègue de ce bagne.

Les gardes-chiourmes sont plus sévères que là-bas; il faut avoir le bonnet en main pour leur parler, ou ils vous mènent en véritables préposés des chiourmes.

L'évasion est plus difficile que là-bas; cependant les habitants de la campagne n'ont pas le même empressement à pourchasser les forçats en état d'évasion.

La nourriture est la même pour la quantité, mais le vin est meilleur; le pain un peu plus blanc que là-bas et la toile à chemise meilleure aussi. La bas-

La sotonnade roule à balouf; le toc est un bridon de gaye qui a une poigne esquintante.

Rien de plus à te bonnir, sinon que la Fouine, Classique, Escarpe et Crève-cœur

tonnade s'inflige très fort; le bourreau du bagne est un scélérat de cheval qui a une poigne assommante.

Rien de plus à te dire, sinon que la Fouine, Classique, Escarpe et Crève-cœur

Sobriquets familiers entre les condamnés, qui prennent leur étymologie de la figure, des actions ou des habitudes de ceux à qui on les donne.

te reflent leurs becots de chouette. Et pour mon ar-ga, crois que je serai jus-qu'au moment de caner, ton dévoué,

t'envoient leurs baisers d'amitié. Et de ma part, crois que je serai jusqu'à la mort, ton dévoué,

LA HYÈNE.

LA HYÈNE.

MOYENS D'ÉVASION.

Le nouveau venu, confondu dans la foule, suit aveuglément le torrent qui l'emmène; déjà il rêve la rupture de ses fers. Initié dans les secrets de la société, à l'appel du mauvais exemple et des conseils perfides, il a répondu : Présent! puis a prononcé le serment des forçats : aide et assistance entre les frères, mort aux dénonciateurs!

Aide et assistance entre les frères!..... Comme les autres on lui enseignera donc, on le mettra donc à même de pratiquer les moyens d'évasion : on lui apprendra à se servir du rossignol, du vilebrequin, du clou tordu, du

*monseigneur*, le plus dangereux instrument qui puisse jamais tomber entre les mains d'un voleur; comme aussi de prendre l'empreinte d'une serrure avec de la cire, de scier ses fers à l'aide d'un ressort de montre ou de pendule dentelé, et tous ces autres moyens dangereux si connus des forçats. On lui apprendra comment on dérobe à l'œil le plus vigilant, des limes, de petits ciseaux d'acier si nécessaires au galérien qui projette de s'évader; on l'exercera à escamoter avec une adresse incroyable tel objet dont l'usage est interdit dans les bagnes et que les forçats cachent aux recherches des gardes, en se le faisant passer de main en main avec la prestesse de l'éclair. Ainsi s'instruisent mutuellement ces hommes redoutables dont l'immense majorité est mue par l'immortel espoir de recouvrer la liberté.

Il est important, également, que le frère acquière le talent si nécessaire de soustraire à l'œil de ses gardiens l'argent dont il pourrait être porteur, et qui lui deviendra si précieux au jour de l'évasion. Entre autres ruses qu'emploient les condamnés, à cet effet, nous en citerons une vraiment remarquable par sa conception :

Avec deux pièces de dix centimes, l'une taillée et creusée en forme de dessous de boîte, l'autre travaillée aussi et forcée de manière à offrir un dessus, les galériens se fabriquent un deux-sous creux dans lequel ils cachent aisément une pièce de 40 fr. Ils appliquent également ce procédé aux outils, en apparence de nulle valeur, dont ils se servent, et qui, par ce

moyen, peuvent receler plusieurs louis. On a trouvé assez souvent des pièces d'or ou d'argent dans la ceinture des culottes, dans les doublures et jusque dans des semelles de soulier.

#### SIGNES DE RECONNAISSANCE.

A l'imitation des francs-maçons, les forçats ont aussi des signes auxquels ils se reconnaissent; malheur à qui oserait les divulguer, car le signe de reconnaissance du galérien au galérien, est peut-être ce qu'il y a de plus sérieux et de plus important dans son infernale religion; en voici un exemple :

Le fameux Jean-Baptiste Arigonte, condamné aux travaux forcés à perpétuité, s'évada du bagné de Toulon. Son frère, surnommé *Bras-de-Fer*, avait subi la même condamnation. Arigonte entreprit de le délivrer : il se rend à Rochefort où avait été transféré Arigonte le jeune, et là, se procurant un habit d'officier, parvient ainsi jusqu'au fond du bagné où il remet secrètement une lettre à l'adresse de son frère.

Cependant cette démarche est découverte; le nom de Jean-Baptiste Arigonte a été surpris, par un garde, sur les lèvres d'un forçat; il avait vu remettre un papier : on interroge, mais rien ne transpire; les recherches les plus minutieuses ont lieu dans toutes les salles, mais la lettre a disparu. Néanmoins les employés de la chiourme sont mis sur les traces d'un officier suspect que l'on accuse d'avoir remis

la lettre; on le saisit à son hôtel, et sa ressemblance avec le trop célèbre Jean-Baptiste, fait décerner contre lui un mandat d'arrêt. En attendant les éclaircissements nécessaires qui doivent établir son identité, le forçat passe au conseil, accusé qu'il est d'avoir remis secrètement une lettre à un galérien.

On sait dans le bagne qu'un vieux condamné a été compagnon de chaîne d'Arigonte; on l'appelle comme témoin; mais sur un signe que le tribunal eut peine à saisir, le vieux forçat pâlit et reste muet :

Parlez sans peur, dit le prévenu, me reconnaissez-vous?

— Vous seriez Arigonte, répond le témoin, que je ne vous reconnaîtrais pas.

Les présomptions, néanmoins, portèrent le conseil à condamner à un mois de prison, le prévenu, qui portait alors le nom de Périn, malheureuse victime à laquelle il avait ôté la vie et le passeport sur le grand chemin.

Deux jours après, il obtint d'entrer à l'hôpital d'où il s'évada le lendemain, à l'heure même que la préfecture maritime recevait les pièces constatant son identité de nom et de personne.

Le fameux Jean-Baptiste Arigonte fut aidé, dans son évasion, par une bande de voleurs qui parcourait alors Rochefort et les environs, et dont il était le chef.

CORRESPONDANCE SECRÈTE DES CONDAMNÉS ET ASSISTANCE QU'ILS REÇOIVENT DU DEHORS.

Ce que, jusqu'ici, il a été impossible de pré-

venir, c'est l'intelligence clandestine que les condamnés entretiennent d'un port à l'autre port; en vain la surveillance la plus active veille aux portes du bagne et des arsenaux; en vain les recherches, les fouilles, les perquisitions de toute nature se font à chaque instant du jour, souvent même au milieu de la nuit; rien (nous le constatons sur les lieux), rien n'a pu encore instruire d'une manière positive quel moyen emploie le forçat de tel port, à l'effet de transmettre à son camarade, éloigné de lui de deux ou trois cents lieues, une nouvelle, un avis, un mot d'ordre. L'esprit s'égare en conjectures, les suppositions échouent, et la correspondance secrète se poursuit toujours.

L'impossibilité dans laquelle nous sommes de résoudre ce problème, nous force donc de constater simplement le fait, dont l'existence est irrécusable.

Il nous est également impossible de dire par quels moyens les condamnés reçoivent du dehors l'assistance d'affidés inconnus et insaisissables: y aurait-il à Toulon, à Rochefort, à Brest, ou dans quelques autres villes voisines, des sociétés receleuses qui prêtassent aide et assistance aux forçats? ou simplement quelques agents particuliers entretiendraient-ils avec les bagnes des relations impénétrables? ou encore existerait-il sur un point de la France un foyer secret étendant ses ramifications jusqu'au fond des galères? Toujours est-il que les bagnes ont des rapports à l'extérieur; mille faits l'ont attesté jusqu'ici et chaque jour l'attestent. Que cette assistance occulte vienne des

forêts ou des montagnes, des hameaux ou des cités, notre assertion, dans tous les cas, est à l'abri du démenti; la preuve, nous la donnons. Nous n'irons point chercher un fait isolé qui pourrait être l'effet du hasard, nous citerons encore Collet comme étant peut-être le galérien le plus connu et un de ceux qui, dans les bagnes, ont traversé le plus d'années.

Collet a subi, à Rochefort, près de vingt années de captivité; pendant cette longue détention, il n'a jamais eu un centime de réserve entre les mains de l'agent-comptable; jamais on n'a trouvé sur lui une somme plus forte que celle fixée par le règlement.

Eh bien, pendant ces vingt années, — j'en appelle à tous les préposés de la chiourme, — Collet a toujours eu de bon linge et du linge propre, une table bien servie, souvent même accompagnée d'une bouteille de vin de Bordeaux; car au bagne il y a un cuisinier de la ville qui a seul le droit de vendre aux forçats les *extra* qu'ils demandent : tabac à priser, livres, objets de fantaisie et de récréation que le commissaire permet, Collet ne se refusait rien; il payait, et le soir se renouvelait la même dépense. Ainsi, je me répète, se sont écoulées vingt années de la vie de ce galérien. Qui lui fournissait donc les fonds nécessaires à ses besoins? En vain on questionne toutes les vraisemblances, toutes les possibilités, rien n'amène à une solution certaine : c'est un secret que ce forçat, comme tant d'autres, a emporté avec lui dans la tombe. Après qu'il eut rendu le

dernier soupir, on trouva neuf pièces d'or dans le collet de sa veste.

#### INDUSTRIE DES FORÇATS.

Les gardes, les grilles, les fers, les punitions sévères que contraignent à un peu de soumission les hommes détenus dans les bagnes, seraient, à n'en point douter, des obstacles impuissants, au moins contre l'exaltation et les fureurs des condamnés, si le travail, qui fait si heureusement oublier la longueur des jours, ne venait les distraire de leurs sombres réflexions. Aussi le paresseux est-il ordinairement le plus mutin et, par conséquent, le plus malheureux, car sur lui pèsent presque toujours les châtimens; puis l'oisiveté qui l'accable et la perspective de sa position qu'il a toujours sous les yeux, achèvent de lui rendre la vie insupportable.

Au contraire celui laborieux, qui a sans cesse l'imagination tendue vers son travail, traverse des semaines et des mois sans s'être aperçu des rigueurs de sa captivité : que lui importent ses chaînes quand il n'y songe pas, quand toutes ses pensées sont absorbées par le travail; la nuit est calme aussi, car il s'est endormi sans colère et ne rêvant qu'aux petits bénéfices de sa journée.

Le voyageur que la curiosité attire dans les bagnes, peut facilement établir, à l'inspection du visage de l'un et de l'autre, la différence physique et morale qui existe entre le travailleur et le paresseux : celui-ci a le regard

sombre ; celui-là porte un air tranquille ; le paresseux a quelque chose de la bête féroce renfermée dans une cage de fer ; le laborieux , tout entier à son travail , à peine jettera sur vous les yeux , comme fait l'ouvrier au passant qui se montre à la porte de sa boutique.

Ce qui ne contribue pas peu , non plus , à rendre la position du travailleur bien moins rigoureuse , c'est qu'avec les petits bénéfices de son industrie , il se procure quelques jouissances , tandis que le paresseux endure toutes les privations , condition peut-être plus pénible que le poids des fers !

L'administration des bagnes qui sait , par expérience , combien est utile à la tranquillité et à la soumission des salles l'occupation des condamnés , leur facilite tous les moyens possibles et raisonnables d'exercer leur industrie et d'en tirer profit. Ainsi donc , en sus des divers ouvrages que l'on permet aux galériens de vendre en gros aux marchands de la ville , il est encore d'autres voies d'écouler les objets de leur fabrication ; d'abord , par une ou plusieurs personnes spécialement autorisées à débiter , hors des bagnes , ces productions au détail ; ensuite , par un forçat auquel il est particulièrement permis d'offrir aux curieux qui viennent visiter les galères ces mille petits objets de fantaisie fabriqués dans l'établissement.

Les forçats , trouvant ainsi le débouché de leur main-d'œuvre , travaillent avec plus d'aptitude et de goût : ceux-ci gravent des cocos d'arbre ou de mer , les façonnent en

sucriers , tasses , gourdes de chasse , tabatières , coulants de serviette , bagues , étuis , porte-dé , flacons , coquetiers et chapelets.

Ceux-là font en cheveux des bagues , des cordons de montre , des bracelets , des nattes.

Les ouvrages en petites perles s'y confectionnent aussi avec un soin et un talent remarquables.

Les tourneurs y donnent à l'os et à l'ivoire toutes les formes imaginables ; les petits navires surtout attirent plus particulièrement la curiosité des voyageurs. Le buis et l'ébène sortent de leurs mains en mètres , en cartels , en pommes de cannes , en tabatières. Le bois , ils le travaillent de toute manière et en font , assez communément , des cages de toutes les dimensions.

D'autres teignent le crin et , lui prêtant l'élasticité du caoutchouc , en fabriquent des cordons de montre , des bagues aux couleurs variées , des coliers de chiens.

La paille , dans les bagnes , se prête également à la confection de mille objets de fantaisie , comme les boîtes , les nécessaires , les étuis , les porte-montre , les paniers cartonnés et garnis de dessins , les corbeilles. La grosse paille trouve son emploi dans les chapeaux , les tresses , les cabas.

L'aloès sert à faire des ridicules , des pantouffles , des bourses , des bonnets grecs.

Et la soie enfin dessine , entre les mains du forçat , des portraits de toute espèce.

#### INDUSTRIE CRIMINELLE.

Autant les chefs du service des chiourmes

cherchent à encourager l'industrie louable, comme celle dont nous venons de parler, autant ces mêmes chefs poursuivent avec rigueur l'industrie criminelle dont l'intérieur des galères n'offre que trop souvent de déplorables exemples. Le génie du mal qui a précipité dans les fers cette phalange de ses plus audacieux prosélytes, assiège encore leurs pensées et les dirige, avec une infernale tenacité, vers des actes coupables qui doivent éterniser leur cruelle position : celui-ci continue ses escroqueries sur ses compagnons de captivité ; la loi l'atteint et le punit de nouveau : vains châtimens ! Cet autre, plus coupable encore, consomme un vol empreint de caractères criminels qui ne permettent pas de taxer de simple escroquerie cet acte audacieux : nouveaux châtimens. Cet autre fabrique de fausses quittances ou de fausses lettres de change : nouveaux châtimens. Cet autre encore contrefait des griffes, des cachets, des poinçons : nouveaux châtimens. Celui-là frappe de la fausse-monnaie qu'il fait émettre par des agents secrets ; son crime découvert, à cette fois, le châtimen est la mort, la mort sur l'échafaud, en présence de tout le bague rassemblée afin d'assister à cette effroyable exécution : vains châtimens ! Le forçat et le crime sont identifiés ; on ne peut détruire l'un sans détruire l'autre ! Il faut, grand Dieu, que la passion du crime exerce un empire bien puissant sur l'esprit de l'homme pervers, pour que l'exemple d'une tête tranchée sur la guillotine ne lui inspire aucun sentiment de crainte !

A l'appui des bases, malheureusement historiques, que nous posons ici, voici une lettre qui corrobore notre assertion ; le lecteur lira et jugera :

« Lorsque vous vîntes au baigné, Monsieur, me prier de vous contrefaire une quittance dont vous aviez un besoin indispensable, vous me promîtes deux louis, au cas que la pièce vous fût favorable ; ne pouvant douter de sa ressemblance parfaite avec l'écriture originale, et présument, dès-lors, que vous avez eu gain de cause, je viens vous réclamer le salaire promis.

» Ayez donc la bonté de m'envoyer ces deux louis dans une demi-livre de beurre ; en prenant cette précaution, le tout me parviendra, j'espère, sans obstacle.

» Je compte sur votre empressement à me payer cette petite somme dont vous ne pouvez raisonnablement me priver plus long-temps..., etc. »

Aidé de cette fausse quittance, le débiteur poursuivit l'audience contre son créancier ; des experts en écriture furent nommés ; leur rapport se trouvant favorable au faussaire, le débiteur gagna son procès.

A quelque temps de là, l'huissier des lieux fit chez ce même débiteur une saisie-exécution, et, entre autres objets mobiliers, mit sous la main de justice divers papiers que le fripon n'avait pas eu la précaution de brûler ; dans le nombre se trouva cette lettre accusatrice qui fit condamner le débiteur à dix années de réclusion.

Quant à la fabrication de fausse-monnaie, nous rappellerons aux souvenirs le fameux horloger Dubois, condamné au bagne, pour ce fait, à la peine capitale.

#### RÉCRÉATIONS PERMISES.

Toujours dans le but de maintenir l'ordre et l'obéissance dans les salles, le chef du service des chiourmes tolère certains divertissements qui, toutefois, ne dégénéraient point en abus.

Comme le travail ne peut être raisonnablement la seule récréation des condamnés, on leur permet encore l'usage des cartes, des dominos, du bouchon, des dames; mais, nous le répétons, ces jeux ne doivent jamais servir à alimenter la cupidité de quelques-uns des joueurs plus habiles ou plus fripons que les autres : la tolérance du commissaire cesserait aussitôt si les gardes s'apercevaient que les jeux, au lieu d'être un objet de distraction, se tournaient en spéculation.

Le même motif porte encore le chef du service des chiourmes à permettre la lecture de certains livres n'ayant rien qui pût irriter les passions dangereuses des forçats; aussi, entre les heures du travail ordinaire, voit-on beaucoup de condamnés les uns lisant à part, les autres, entourés d'un nombreux auditoire, faisant la lecture à haute voix. Ailleurs, la peinture ou la musique occupent ceux que ces goûts particuliers flattent davantage. Enfin d'autres passent leur temps à écrire leur

vie ou à jeter sur le papier les réflexions que leur inspire l'état de captivité dans lequel ils vivent. Cette philanthropique tolérance du commissaire a le double avantage d'adoucir le sort des condamnés et, surtout, de prévenir l'irritation que jetterait dans ces cerveaux ardents l'oisiveté de la pensée.

#### AFFECTIONS DES FORÇATS.

Ainsi donc le travail, les jeux, considérés seulement comme objet de distraction : la lecture, la musique, la peinture, la liberté d'émettre sa pensée sur le papier : tous ces moyens de récréation sont permis aux forçats. Nous ne saurions trop applaudir à cette tolérance du commissaire, dictée par le sentiment de la prudence et de la justice, car on ne doit pas, humainement parlant, rendre atroce l'existence de son semblable; s'il a mérité la mort, qu'on le tue, qu'on le jette dans le néant; mais du moment que la société ne l'a point condamné à perdre sa tête sur un échafaud, ses agents ne doivent pas ensuite martyriser moralement le forçat en le privant d'innocentes récréations qui lui font oublier bien souvent les coupables inspirations qui lui sont venues quand sa pensée était à la chaîne comme son corps.

Mais si l'esprit et l'imagination ont des besoins qu'ils peuvent satisfaire, en est-il de même de l'âme qui en ressent aussi de tout puissants? Les fers qui captivent le prisonnier, les gardiens qui le surveillent, effacent-ils ses

souvenirs, paralysent-ils ses facultés morales? Oh! non, non; l'homme prisonnier, encore plus que l'homme libre, a besoin d'épancher ses sentiments. Oh! que ses larmes, coulant avec abondance, soulageraient son cœur flétri par le chagrin et les privations, si son frère ou sa bonne mère venaient un moment pleurer avec lui; si, quand il est malade, une main amie lui portait quelques soulagements; comme il la couvrirait de larmes et de baisers! Mais non, au fond des galères, ces jouissances de l'âme sont presque inconnues, et ce sont des exemples bien rares que de voir deux forçats sincèrement unis par la fraternité du malheur: on est trahi trop de fois, dans ces sinistres prisons, pour se vouer de l'amitié.

Au bague, l'égoïsme domine en roi; cela se conçoit; car, chez notre misérable espèce humaine, là où commencent les privations, la libéralité finit. Dans notre état de société, cette vérité ne s'affiche-t-elle pas à tous les yeux, non-seulement de la part du nécessaire envers le nécessaire, mais encore du chef de l'homme riche envers le malheureux qui va lui demander l'aumône d'un morceau de pain; il le repousse insolemment, comme si le contact de celui dont l'estomac a faim, devait blesser la dignité du millionnaire. Or, si tant de dureté et d'égoïsme se rencontrent chez le riche qui nage dans l'abondance de tous les biens, que l'on calcule combien le forçat sera indifférent aux privations de son camarade, lui si souvent la proie des besoins! Donc il n'y a pas de fraternité sentimentale entre les forçats,

puisque, de l'un à l'autre, la confiance, le dévouement, la libéralité s'établissent, nous ne dirons point rigoureusement jamais, mais au moins bien rarement; et ces vertus cependant sont celles qui forment les conditions essentielles à cette douce, à cette bienheureuse sympathie, mère de l'amitié, dans le sein de laquelle nous épanchons avec délices nos sentiments, notre joie ou nos chagrins.

Le forçat, privé de ces douceurs, contiendra-t-il ses affections? Se renfermera-t-il en lui-même comme le philosophe que de profondes méditations absorbent tout entier et toujours, ou comme le prisonnier démocrate qu'électrise une grande et sublime pensée sous l'impression de laquelle il ne cesse d'être: souffrir pour la gloire de sa patrie! Quelle immense distance existe entre l'un et les autres, pour que celui-là se renferme en lui-même comme ces derniers; sa nature intelligente est trop lâche, trop vile, trop basse pour se placer dans la région isolée du philosophe ou du prisonnier démocrate. Il se laissera aller aux affections que lui impose la nature, et, comme il ne peut leur donner un libre cours de lui à son semblable, il les portera sur d'autres créatures qu'il soumettra plus facilement à ses caprices.

Cette vérité est tellement prononcée dans les bagnes, que si un sage empêchement n'y mettait ordre, ces établissements se transformeraient en autant de ménageries ou écoles d'animaux de toutes les espèces. Les chiens surtout s'y multiplieraient à l'infini, et il est

peu de forçats qui ne partageassent bientôt leur pain et leur captivité avec un de ces amis plus fidèles et plus reconnaissants qu'un galérien.

Mais quelque grande que soit la tolérance du chef du service des chiourmes, elle ne peut aller jusqu'à laisser se nicher dans les salles ces animaux si désagréables, si importuns et si dégoûtants par leurs puces, leurs aboiements et leurs besoins naturels. Seulement on permet aux condamnés d'élever certains animaux, comme les oiseaux, par exemple, dont l'entretien offre moins d'inconvénients et de malpropreté.

On ne saurait croire à quel point les forçats poussent l'éducation des oiseaux dont ils font l'objet de leurs plus intimes affections; à force de patience, de temps, de privations ou de caresses, ils parviennent à les dresser à des exercices difficiles que ces petits animaux exécutent sur un signe ou un coup de sifflet du maître. D'autres apprivoisent des hérissons, des lézards, des souris, des rats; au sujet de ces derniers, je vais citer un exemple: souvent un forçat voulant éprouver son élève, l'égaré à l'extrémité de la salle; l'animal, ainsi perdu loin de la main qui le nourrit, va, vient, revient, cherche, flaire tous les condamnés les uns après les autres, et parvient ainsi à retrouver son maître duquel il ne s'éloigne jamais volontairement.

Ici, lecteur, nous bornerons nos réflexions au sujet de l'affection des forçats; le respect humain nous empêche de soulever le voile qui

cache plus loin, dans l'ombre et le secret, des scènes impures que la société ne peut comprendre, et contre lesquelles les gardes qui veillent au baigne et sur les chantiers de l'arsenal, exercent, jour et nuit, une surveillance infatigable.

#### PROJET D'ÉVASION.

Si, maintenant, laissant cette faible minorité des forçats livrée à des distractions innocentes, nous portons notre attention sur le plus grand nombre dont l'imagination paraît préoccupée, nous le trouverons en proie à la pensée qui domine toutes les autres au baigne: celle de recouvrer la liberté. O liberté, que tu as donc de puissance et d'attraits! Sur cent condamnés qui brisent leurs fers, quatre-vingt-dix-neuf sont repris, et quatre-vingt-dix-neuf subissent ensuite des châtimens sévères; vain exemple: à moi la liberté, s'est écrié le forçat dans son cœur, et l'espoir d'arriver à ce but quintuple son courage et son énergie!

En est-il un qui n'ait des affections que rien ne peut remplacer et qui l'entraînent vers sa ville ou vers son hameau; oh! s'il pouvait être libre un jour, une heure seulement, il aurait revu ses enfans, sa femme, le ruisseau qui coule au pied de sa maison! son cœur serait satisfait; après cela, que lui importe la vie? Pour lui elle est changée de chaînes, elle est abreuvée d'humiliations, de souffrances physiques et morales; il veut en finir avec elle; mais avant il a besoin de revoir sa famille, son

lieu natal, et pour ce faire, il a des liens de fer à briser. Toutes ses pensées alors se tournent vers ce point; si un jour, un mois ne suffisent point, une année, dix années lui permettront de réaliser le projet de son cœur : il travaille seul, il travaille d'un commun accord avec ses frères de captivité, et, par tous les moyens imaginables, cherche à se frayer, vers la liberté, un chemin invisible à ses gardes, aux sentinelles qui veillent aux portes de l'arsenal, et à l'œil scrutateur de l'ouvrier des ports de l'état.

Cette détermination cependant a quelque chose de solennel qui porte le trouble dans l'âme du forçat; mais le projet est arrêté, il l'exécutera. Ses compagnons de chaîne, initiés dans son secret, l'encouragent par leurs chants; on boit, ce jour-là, on porte des toast à la réussite du frère; on lui presse la main, puis un adieu s'échange.....

Trois coups de canon viennent d'annoncer, au loin dans les campagnes, l'évasion d'un forçat!.....

#### DE LA BANQUEROUTE.

Dans l'intérieur des bagnes, sur le banc des galériens, il se fait, aussi bien que dans les bourses de commerçants, des échanges, des prêts, des ventes, des trafics de toute espèce, soit en marchandises, main-d'œuvre ou services que l'intelligence supérieure rend à l'intelligence inférieure; de là des débiteurs et des créanciers. La position rigoureuse dans laquelle

se trouvent placés les forçats, et le besoin qu'a chacun du fruit de son travail, rendent inviolables les engagements contractés par un condamné envers un ou plusieurs de ses frères d'infortune; tous ont donc le plus grand intérêt à ce que nul ne manque à ses obligations : c'est un devoir impérieux, commandé par la nécessité et maintenu par elle. Cependant il est un cas, un seul qui affranchit le galérien de ses dettes, c'est celui de l'évasion; alors le déserteur est censé avoir épuisé ses ressources dans le but de recouvrer la liberté; pardon à celui-là, rémission de ses dettes; pas de reproches, plus de réclamations; le bagne le reçoit et l'absout.

Cette règle, consacrée par l'usage, nous a paru trop noble et trop généreuse pour partir de l'âme d'un forçat; comme nous tenions néanmoins à connaître le véritable motif de cette mesure, nous avons questionné un vieux galérien dont la réponse nous a confirmé dans la pensée qui nous était venue à ce sujet :

« C'est une loi reçue dans les bagnes, nous » a-t-il dit, de ne plus réclamer à nos com- » pagnons qui s'évadent et qui sont repris, ce » qu'ils nous devaient avant de rompre leurs » fers; la raison en est toute simple : le forçat, » repris hors des murs, fait trois ans de » doubles chaînes; de plus, il rentre presque » toujours sans un sou; comment se faire » payer alors? Impossible; vous concevez » qu'il vaut mieux le passer à la lessive; du » reste, c'est une ressource commune : après » lui peut venir le tour de son camarade; s'il

» s'évade , tant mieux ; s'il est repris , il aura  
» la double chaîne ou le bout de corde , mais  
» point de vengeance à craindre de la part des  
» forçats ; c'est là le principal. »

Ainsi , comme on le voit , il résulte de cette mesure , consacrée par l'usage , des suites bien déplorables ; c'est que le condamné chargé de dettes et qui se trouve chaque jour en butte aux réclamations pressantes de ses camarades , prend souvent , contre son gré , la résolution de briser ses fers , aux risques d'être repris et de faire trois années de double chaîne ; mais son évasion doit l'affranchir de ses dettes , de cette position , je ne dirai pas seulement pénible , mais inquiétante , qui rend , dans les bagnes , la vie du débiteur insupportable ; il tentera donc de s'évader puisque cette voie , dans tous les cas , ne fait qu'adoucir , à ses yeux , la rigueur de son sort. On ne saurait croire le nombre d'évasions que provoque cette loi admise par les forçats.

#### DERNIERS JOURS D'UN CONDAMNÉ AU BAGNE.

Enfin approche le terme de la captivité du galérien ; dans six mois il sera libre ! Dans six mois , plus de chaînes pour lui , plus de gardes , plus de grilles , plus de vexations ; il couchera sur un lit , il respirera le grand air ; oh ! délicieuse pensée ! il reverra ses bons parents ou sa femme et ses enfants qui viennent de lui adresser une lettre de pardon et d'oubli. Celui privé de famille porte ses réflexions sur d'autres êtres qui lui ont été chers , et tous deux

ont des rêves de bonheur qui commencent à leur faire calculer la longueur des jours et celle des nuits.

Un mois , deux mois , trois mois s'écoulent ainsi lentement , et plus le galérien approche du terme , plus souvent il mesure de l'œil si le soleil baisse , et plus il attend avec impatience que le canon de retraite annonce la clôture du jour. Encore un de moins.

Ainsi se sont passés cinq mois dans cette fatigante anxiété de l'esprit errant à chaque instant des fers à la liberté , et des rêves de liberté à son état réel de détention. Cette unique pensée , ce combat de réflexions , a rempli tout cet espace de temps.

Le forçat vient enfin de commencer son dernier mois de captivité ; jusqu'ici son attente a été pénible , maintenant elle est insupportable : chaque minute lui semble un jour , chaque jour une année ; il cherche , par tous les moyens imaginables , à se créer des distractions ; il quitte son travail pour la lecture ; la lecture l'ennuie ; il reprend son travail , puis se promène , regarde le ciel , le vol des oiseaux , demande à tout instant l'heure qu'il est , recherche la compagnie , la fuit un moment après ; oh ! s'il pouvait dormir ! En a-t-il le loisir ? Il essaie : impossible ; il relit ses lettres qu'il sait par cœur ; mais rien ne peut hâter la marche du soleil : la longueur des journées le tue. La nuit , il se tourne sur son lit de camp , se retourne , bâille , soupire après le lever du soleil , se lève , se recouche ; pas de sommeil :

ses réflexions le condamnent à l'insomnie. Voilà cependant le jour; oh! qu'il arrive lentement!

Il nous est impossible de rendre compte de la dernière semaine; souvent les détenus tombent malades d'ennui, d'autres éprouvent des coups de sang, et certains en perdent la raison.

#### IV<sup>e</sup> PARTIE.

##### FIANÇAILLES AU BAGNE.

CETTE anecdote, par laquelle nous terminons notre travail, étant un fait qui s'est accompli au bagne de Rochefort, et dès lors se trouvant frappée du cachet authentique de l'histoire, nous jetterons un voile sur le nom des acteurs, et à ceux qui nous accuseraient d'avoir fabriqué un conte, nous dirons :

Cette scène s'est passée sous les yeux de plus de mille témoins; voilà notre déclaration; maintenant il vous est très facile de nous donner

un démenti : questionnez le baigneur de Rochefort, et si notre plume se plaît à emprunter ici des couleurs fabuleuses, démasquez nos moyens de charlatan, à l'aide desquels nous tromperions la confiance du lecteur.

Ce n'est pas, certes, que nous cherchions, par ce défi, à donner, à notre opuscule, une importance historique du plus grand intérêt; mais à chacun son mérite cependant, et comme cette condition, — je veux parler du caractère de vérité dont nos écrits sont empreints, — est sans doute celle qui nous a valu de remettre déjà, pour la neuvième fois, quelques-unes de nos productions sous presse, nous tenons, d'une manière toute spéciale, à ce que nul ne puisse douter de la véracité de nos ouvrages.

Pardon du préambule; voici notre petite histoire :

Dans une des principales villes de France, considérable par sa population et riche par son commerce, vivait avec sa mère, Augustine<sup>\*\*\*</sup>, jeune fille de dix-neuf ans, intéressante par ses vertus et la tendresse qu'elle portait à sa vieille mère dont le visage toujours triste attestait une vie empoisonnée par le chagrin.

Madame<sup>\*\*\*</sup> possédait une petite fortune suffisante à ses besoins et à ceux de sa fille; mais ennemie de l'oisiveté, elle ne laissa point Augustine vivre dans cet état perpétuel de paresse qui conduit à l'ennui, puis de l'ennui à la débauche. Plus sage, la bonne mère de famille donna à son enfant une éducation raisonnable, ensuite la plaça en apprentissage chez

une tailleuse où la jeune fille se perfectionna dans les travaux de l'aiguille.

Les revenus de madame<sup>\*\*\*</sup>, employés avec économie, offraient encore, à la fin de l'année, une petite somme qui, ajoutée aux bénéfices industriels de la mère et de la fille, servait à payer, à Rochefort, une rente ou une dette assez considérable, car la digne dame ne manquait pas, chaque trimestre, de verser 100 fr. chez son banquier. Le surplus des économies était le bien des pauvres : aux uns, du pain; aux autres, un peu de bois l'hiver; aux enfants malheureux, quelques vêtements qui les missent à couvert de la plus grande rigueur de décembre. Nous devons le dire, à la louange de ces deux femmes estimables, jamais on ne donna l'exemple de plus de vertus, de pardon et de sympathie pour le malheur, que l'on n'en rencontrait chez elles; leur unique distraction était le bien qu'elles pouvaient faire, et quelques promenades du soir qui leur permettaient de mêler leurs réflexions et d'échanger leurs sentiments dans le cœur l'une de l'autre.

Cependant, vis-à-vis leur demeure, travaillait, chez un chapelier-garnisseur, un jeune homme de vingt-trois ou vingt-quatre ans au plus, dont les traits profondément altérés dénotaient aussi la victime de quelque chagrin intérieur. Le travail occupait seul cet intéressant ouvrier dont les yeux, souvent pleins de larmes, s'attachaient involontairement sur Augustine. Le matin, à l'ouverture de son magasin, il osait seulement s'approcher des fenêtres de madame<sup>\*\*\*</sup>, et se bornait à demander

à ses bonnes voisines l'état de leur santé; puis triste et souvent laissant échapper un soupir, il retournait à son travail. Pauvre Augustine, elle l'accompagnait des yeux, et ce regard semblait faire tout le bonheur du jeune ouvrier.

Qui ne l'a point encore deviné? Célestin, car c'est le nom du jeune homme; aimait de toute son âme sa bonne petite voisine, et celle-ci, accessible à ce doux sentiment qui s'exprimait avec tant de force dans les yeux de son amant, lui parlait, sans s'en douter peut-être, le même langage du cœur.

Madame \*\*\* s'en aperçut; pouvait-elle blâmer sa fille d'être sensible aux prévenances si modestes de Célestin? Oh! non, la bonne mère ne lui en fit point reproche, mais craignant que cette liaison n'empoisonnât l'innocence et la quiétude d'âme d'Augustine, madame \*\*\* manifesta d'abord le désir de changer de logement, puis afficha, à louer, la partie de maison qu'elle occupait.

Cette fatale annonce, placardée sur la muraille, fut pour Célestin un coup de poignard: je ne la verrai plus, se dit-il; elle ne sera plus là; qu'ai-je donc fait au ciel pour me priver du seul bonheur qui m'attache encore à la vie? Son visage se couvrit de larmes qui partaient du cœur, car elles étaient brûlantes.

Tout-à-coup, l'amour, en ressources inépuisables, lui inspire la pensée de déchirer ce placard dont la vue lui fait tant de mal. La pensée ne lui en est pas plutôt venue, qu'il

l'exécute, et ses ongles grattent et arrachent jusqu'aux moindres parcelles du papier.

Rentré dans son magasin, il se reproche alors cet acte repréhensible; il s'excite à confesser ses torts à la mère d'Augustine, et à lui avouer en même temps son amour pour sa fille, et les motifs qui le lui ont fait cacher. La honte dont s'est couvert son père et qui rejaillit sur son front, ne lui permet pas d'aspirer à la main d'Augustine, mais à genoux, il suppliera ses bonnes voisines de ne pas le priver de leur vue qui lui fait tant de bien en l'aidant à supporter ses peines avec patience et courage.

Il était toujours enfoncé dans ces pénibles réflexions, que déjà madame \*\*\* ouvrait ses volets et jetait les yeux sur l'affiche que la veille elle avait apposée: plus d'affiche; il n'en restait pas même de lambeaux; seulement on remarquait la trace des ongles qui avaient sillonné la muraille en arrachant le papier. Une nouvelle affiche succéda à la première.

Pendant ce temps, un coup-d'œil s'échangea entre Célestin et Augustine: celle-ci annonçait ne point avoir dormi de toute la nuit; celui-là portait également sur son visage quelque chose de mélancolique et de malheureux.

Enfin le soir, n'y pouvant plus tenir, le jeune homme franchit, pour la première fois, le seuil qui le sépare d'Augustine; ses yeux sont pleins de larmes, son cœur défaille, ses jambes affaiblies ont peine à le soutenir; il s'approche de madame \*\*\*; elle-même, toute interdite, tombe à ses genoux, et ne pouvant articuler une parole, prend une des mains de cette

bonne mère, qu'il inonde de pleurs. La douleur porte avec elle une sympathie à laquelle ne peuvent résister les âmes sensibles : bientôt les deux voisines ont joint leurs larmes à celles de Célestin.

Cependant le jeune ouvrier, recouvrant l'usage de la parole, attache son regard sur la mère de son amie :

« Je suis bien malheureux, madame, lui dit-il; un funeste évènement m'a ravi toutes les jouissances de ce monde; la vie n'était plus rien pour moi; j'avais perdu jusqu'à ces bienheureuses illusions qui consolent et encouragent les infortunés, lorsque vous êtes venue vous loger près de moi; ah! vous avez deviné mes sentiments : oui, la vue de votre fille, de cet ange de vertus, de douceur et de bonté, jetait dans la boutique où je travaille quelques rayons de joie; le sourire, que si rarement elle appelle sur ses lèvres, passait dans mon âme flétrie par le chagrin et y laissait un peu de bonheur, du bonheur! à moi, mon Dieu, qui n'osais plus le rêver! Eh c'est vous, madame, c'est la mère d'Augustine qui voudrait me ravir ce bonheur idéal qui m'aide à supporter l'existente! Oh! si vous n'êtes pas inaccessible à la pitié, au nom du ciel, ne vous éloignez pas; restez près de moi, oh! restez, je vous en conjure. »

Célestin allait encore ajouter à ses prières, quand, tout-à-coup, une pensée subite arrêta ses sanglots; il repoussa convulsivement la main de madame \*\*\* : son front se couvrit de rougeur, et son regard, qui semblait attaché sur un objet fantastique, lança comme une malé-

diction. Le jeune homme pâlit alors, se releva péniblement, puis, cachant son visage dans ses mains, prononça d'une voix éteinte par la douleur : O mon père, mon père, pardon!....

Il sortit pouvant à peine articuler un dernier adieu qui glaça le cœur de la malheureuse Augustine et la laissa sans connaissance.

Le même soir, Célestin prit congé de son patron et s'éloigna de la ville.

Quant à madame \*\*\*, douée d'une âme forte, qui sait soutenir avec résignation toutes les adversités de la fortune, la bonne mère ne quitta plus le chevet de sa fille malade; elle soigna avec une patience infatigable et une douceur céleste le moral de sa fille, ébranlé par cette violente secousse. Peu à peu elle rendit le calme à ses esprits, et plus tard la disposa à aller habiter un petit village situé dans la Charente-Inférieure, où les distractions de la campagne offrirent quelques diversions à l'amour qui s'était si profondément enraciné dans son cœur: souvent, bien souvent cependant elle songeait à Célestin, et chaque jour, matin et soir, elle ne manquait pas de le mêler à ses prières.

Lecteur, tu as deviné sans doute le funeste secret de Célestin et en même temps le motif qui force la pauvre Augustine à vivre éloignée de cette société injuste et méchante qui fait retomber sur le front des enfants les méfaits de leurs auteurs; tu l'as deviné : Augustine et Célestin ont tous deux leurs pères forcats!....

Par l'effet du hasard le plus singulier, ces deux forcats se trouvaient détenus au bagne de Rochefort, dans la même salle, et tous deux

enchaînés l'un à côté de l'autre. Leur âge avancé qui ne leur permettait guère de soutenir les travaux pénibles de l'arsenal, joint à une bonne conduite dont ils avaient donné des preuves, avait mérité à chacun un poste de faveur qui adoucissait la rigueur de leur captivité. Le travail de la journée les séparait donc, mais le soir les réunissait, contents de se retrouver, car leurs goûts sympathisaient parfaitement; ensuite ayant tous deux aussi des ressources particulières qui leur permettaient de satisfaire leurs besoins, ou leurs fantaisies sans recourir à la générosité l'un de l'autre, toutes ces circonstances en avaient fait deux compagnons d'infortune sincèrement unis par les liens de l'amitié.

Cet éclaircissement donné, nous allons suivre les traces du malheureux Célestin en proie aux douleurs les plus aiguës.

Quels ne furent pas l'étonnement et les regrets de son patron en apprenant si soudainement la résolution du plus sage et du meilleur ouvrier qu'il eût dans son magasin; le désir de conserver plus long-temps ce brave jeune homme, le porta d'abord à lui demander les raisons de son départ si précipité; mais à la vue des larmes qui baignaient le visage de Célestin, il n'osa plus insister, et lui pressant la main avec une vive affection, le maître chapelier donna au jeune homme les marques d'une estime particulière : au certificat le plus honorable il ajouta un cadeau assez considérable et deux lettres de recommandation pour des amis de

Lyon, où l'amant de d'Augustine avait le désir de travailler.

Etrange contraste! un fils réunissant toutes les vertus qui font l'homme estimable, le citoyen par excellence, car Célestin possède également les grands et sublimes sentiments qui enflamment l'âme du démocrate; et à côté, un père criminel que la justice a chargé de chaînes et d'ignominie!... O vous, dont la grossière ignorance pèse dans la même balance le père et le fils, parce qu'ils sont du même sang; vous, qui, dans vos imbéciles préjugés, portez sur le pavoi l'héritier d'un grand nom auquel vous attribuez sans discernement le mérite de ses auteurs, comme dans votre même absurdité, vous jetez de la boue au visage du malheureux qui descend d'un condamné; puisse cet exemple si tranchant détruire à la fois l'ignorance et les préjugés stupides dont vous êtes imbus!

Célestin se rendit à Lyon; il y fut embauché, dès le lendemain de son arrivée, chez un des collègues de son ancien patron. Comme précédemment, le digne jeune homme inspira tant de confiance par sa bonne conduite et son empressement à accomplir ses devoirs, que le chef de cette nouvelle maison le prit en amitié et lui offrit une place de commis-voyageur : l'éducation, l'intégrité, le zèle éclairé de Célestin le rendaient apte à remplir cet emploi; il accepta la proposition.

L'espoir de rencontrer, dans ses courses lointaines, l'ange de bonté dont il portait toujours l'image dans son cœur, contribua sans doute puissamment à le séparer de quelques amis

dévoués qu'il s'était attachés à Lyon, par l'ascendant de son noble et généreux caractère. Le jour de son départ fut marqué par des regrets, de franches démonstrations d'amitié, et un toast porté au café Neptune, où un groupe de jeunes ouvriers, pressés autour d'un punch, formaient au-dessus un arceau de bras en choquant le verre : tous formèrent le même vœu : Aux succès de notre frère !

Quinze mois après la séparation de l'amant et de la maîtresse, Augustine, accompagnée de sa mère, se trouvait, au baigne de Rochefort, assise auprès de son père dont elle couvrait la main de baisers. Tous les condamnés de la même salle, silencieux et immobiles, admireraient ce spectacle attendrissant de la piété filiale, quand la grille s'ouvrit pour la seconde fois : un jeune homme, au visage pâle, à l'air modeste, aux yeux mouillés de pleurs, accompagné un adjudant qui guide ses pas. L'officier de la chiourme s'arrête et, montrant du doigt, à côté d'Augustine, un vieux galérien que la première scène occupe tout entier, dit à l'étranger : Le voilà. Le vieillard se retourne alors vers la voix qui vient d'arriver à son oreille ; il regarde. Dieu quelle apparition le frappe ! Il veut s'élancer de son siège, mais ses forces sont anéanties : la surprise, l'émotion, le bonheur l'accablent ; à peine peut-il entrer ouvrir ses bras, à peine laisse-t-il échapper cette parole qui, vers lui, attire les regards de l'assemblée : mon fils !..... Le jeune homme et le forçat ont mêlé leurs larmes et leurs embrassements.....

‘S’il entrait dans notre sujet de peindre le sentiment dans toutes ses nuances, au lieu de nous borner à rapporter simplement un fait historique, c’est ici surtout que notre plume aurait un champ vaste à parcourir, car le lecteur a reconnu, dans la personne de l’étranger, l’amant d’Augustine : le respect filial l’a conduit, lui aussi, au fond d’un baigne où, par un heureux caprice du hasard, le ciel a voulu le récompenser de son amour, de sa constance et de ses vertus.

Célestin s’était laissé guider jusque dans les bras de son père, par l’officier de la chiourme, sans oser lever les yeux sur cette foule de malheureux, à qui le soleil ne parvient qu’en traversant des barreaux de fer ! Maîtrisant un peu, cependant, l’émotion pénible que lui avait causée d’abord son entrée dans cette salle, il soulève sa tête que la douleur avait laissé tomber sur la poitrine du galérien dont il reçut le jour, et, lui pressant la main avec tendresse, il prononça ces paroles d’amour et de pardon : Pauvre vieux père !.....

Ciel ! quelle voix vient de frapper tout-à-coup l’oreille d’Augustine ! quel pressentiment fait battre son cœur ! Les accents de Célestin !... La jeune fille, saisie et tremblante, se retourne la bouche béante, le regard fixe..... C’est lui, c’est Célestin, c’est l’objet de toutes ses pensées, de ses prières, de ses plus chères affections..... Dieux cruels, ne la trompez-vous pas ! ne serait-ce pas plutôt un rêve, une fiction imaginaire !..... Oh ! non, non, son cœur et ses yeux ne l’abusent point ; c’est bien lui ! il la

regarde... Oh ! comme il est pâle !... il chancelle, sa main cherche un appui ; on dirait une personne sortant d'un songe profond, d'un songe heureux, car son visage reprend une teinte de bonheur, et ses lèvres semblent appeler le sourire. Mais ses jambes chancelantes se dérobent sous lui ; il voudrait lutter contre la faiblesse qui s'est emparée de tout son être ; vains efforts ! le jeune homme tombe sans mouvement sur le sol que foule sous ses pieds le forçat !....

Cependant, à cette impression accablante, mais délicieuse, que rejetait l'espérance des deux amants, comme un homme malheureux se refuse à croire, dans son sommeil même, au rêve consolateur qui lui promet des moments fortunés ; à ce combat de l'imagination succéda une réalité bienheureuse : Célestin, rappelé à la vie, pressa son amie sur son cœur ! Il a retrouvé cette amante chérie, non froide et indifférente comme le deviennent la plupart des femmes après quinze mois d'absence, mais toujours sensible, bonne, aimante et vertueuse comme avant sa séparation. O jour de douleurs et de joies célestes ! ô confusion bizarre de sentiments et de faits si divers : des larmes et du bonheur ensemble ! le baigne et la vertu réunis !

Tout s'étant expliqué, les deux pères se tendirent la main en échangeant la même pensée : Que nos enfants soient unis ! Sans plus attendre, l'entrée du baigne fut permise à un notaire ; l'officier ministériel, en présence du chef du service des chiourmes, constata, par

écrit, la volonté des parents ; plus tard, cette volonté, religieusement respectée d'Augustine et de Célestin, devint les bases de leur contrat de mariage.

Cependant l'heure de la séparation sonna ! Cruel moment, d'autant plus douloureux, que les événements de la journée en avaient éloigné la pensée : il fallut se conformer à la sévérité de la discipline ; Augustine, Célestin, M<sup>me</sup>\*\*\* et les deux forçats mêlèrent de nouveau leurs larmes et leurs embrassements, puis les enfants, à genoux, ayant reçu la bénédiction paternelle, l'adjudant de service ordonna d'ouvrir la grille....

## V<sup>e</sup> PARTIE.

### LE PIRATE.

HUET, Bernard-Félix, né le 14 août 1787, à l'île de Bréhat, département des Côtes-du-Nord, appartient à une famille peu fortunée, mais qui jouit dans toute sa contrée, de l'estime et de la confiance générale.

Dès son enfance, Huet annonça une de ces intelligences hardies, un de ces caractères indomptables qui présagent une vie vagabonde, marquée de l'empreinte des passions les plus orageuses.

Il embrassa la profession de marin ; son père , maître de manœuvres à bord d'un bâtiment du commerce , le forma lui-même à ce pénible métier.

Le jeune Huet venait d'atteindre sa seizième année ; déjà le bord des côtes n'était plus pour lui un théâtre assez vaste ; il voulait essayer son génie et son audace au loin dans l'Océan : ni les conseils de son père , ni la tendresse de sa bonne mère ne purent le retenir. Un navire marchand , à la destination des Antilles , se trouvait en armement dans le port de Saint-Malo ; Bernard est admis à faire partie de l'équipage en qualité de novice. Oh ! quel beau jour pour lui quand on lèvera l'ancre , quand les voiles s'enfleront sous le souffle des vents qui doivent le lancer dans l'immensité des mers. Le jour arrive enfin ; le jeune homme embrasse ses parents ; leur paie les larmes aux yeux le tribut de l'amour filial , doux sentiments dont le cœur conserve toujours la mémoire , puis va rejoindre les compagnons de fortune.

Les amarres sont levées ; déjà le navire glisse léger sur la surface des eaux.

Quelques jours d'un vent favorable les poussèrent bien loin dans l'étendue de l'Océan. Tout-à-coup un point noir se découvre à l'horizon ; on approche , on regarde : c'est une corvette de guerre ; elle porte le pavillon anglais. Aussitôt toutes les voiles sont déployées : le navire marchand n'a d'autre voie de salut que la fuite ; il ne peut lutter contre un ennemi dont la force , bien supérieure , se calcule

au nombre de ses batteries. Mais l'Anglais a vu le navire marchand : ses canons , sa voilure lui assurent la victoire ; il est le plus fort ! Il fond sur sa proie. Déjà les bouches à feu de la corvette vomissent sur le pont du bâtiment français le fer , le désordre et la mort ; un boulet frappe son mât de misaine qui cède à la violence du choc , se rompt et tombe à moitié dans la mer. Un dernier espoir reste à l'équipage français : le capitaine , la hache au poing et le pistolet à la ceinture , a crié : A l'abordage !... Bientôt les navires ennemis se trouvent flanc à flanc ; mais que peuvent seize hommes contre quatre-vingt-quatre ? Cependant la valeur française lance cette poignée de braves sur le pont de la corvette qui devient le théâtre d'un combat inégal , mais balancé long-temps par l'intrépidité de nos marins. Huet , le plus jeune de tous , est le premier qui attaque l'Anglais ; armé d'un pistolet , il fait sauter la tête au second de la corvette. Entouré aussitôt par huit combattants , il saisit sa hache d'abordage et en décharge un coup si terrible sur l'omoplate de l'assaillant qui l'approche de plus près , qu'il lui fend la partie gauche de la poitrine , depuis l'épaule jusqu'au ventre. D'un bond il saute en arrière , s'accule contre le mât de beaupré ; là , une troisième victime tombe sous le tranchant de son arme ; mais alors la résistance n'est plus possible ; le nombre a triomphé du courage , et nos marins , tout mutilés , sont forcés de se rendre à l'ennemi , qui les jette dans les prisons de Plimouth.

Huet , placé sur un ponton , apprit la langue

anglaise avec tant de succès, qu'après avoir passé trois ans dans cette captivité, on l'eût cru originaire de la Grande-Bretagne. Il se livra également à l'exercice des armes; sa force, son adresse, son ardeur infatigable à manier le fleuret, lui méritèrent bientôt une place distinguée parmi les maîtres.

Ma s notre jeune novice prisonnier ne devait pas rester long-temps réduit à cette dure captivité; son audace, qui croissait avec son âge, lui suggéra de trouver, vers sa flottaison, le ponton qui le retenait esclave.

Un soir d'été, alors que les ténèbres commençaient d'envelopper la rade, il exécute son dessein : tout-à-coup une voie d'eau se déclare; Huet appelle ses compagnons d'infortune, leur montre à quelque distance une embarcation que le hasard leur offre : la France est là, s'écrie à voix basse l'intrépide novice, en montrant du doigt la direction de Calais; la France est là; liberté! patrie! Suivez-moi. Il dit et s'élançe dans la mer; ses frères de captivité partagent son enthousiasme; ensemble ils se hissent dans l'embarcation, tendent la voile et appareillent.

Les navires de guerre qui veillent dans la rade font entendre le qui-vive de précaution; Huet, que rien n'étonne, a répondu à l'anglais: Pécheurs! Ces premières difficultés vaincues, ils voguent à pleines voiles.

Cependant l'évasion des prisonniers et la disparition de la barque se découvrent; trois coups de canon en donnent le signal: un brick est lancé aussitôt à la poursuite de nos marins

déserteurs, que quatre heures d'avance protègent heureusement contre la rapidité de l'Anglais qui cingle dans leurs eaux.

A la naissance du jour, le brick a reçu l'ordre; à peine le soleil est arrivé au quart du cercle qu'il parcourt, que déjà il les aperçoit et se dirige sur eux à pleines voiles. Quel moment d'anxiété pour nos marins! D'un côté, la France dont ils ne sont éloignés que d'une lieue au plus; de l'autre, l'Anglais, qui les gagne sensiblement et commence à leur lancer ses projectiles! Cette apparition du brick n'a point ébranlé leur courage : la mort ou la liberté! Résignés à leur sort, ils bravent les boulets qui pleuvent autour d'eux; bientôt ils entendent la voix de leurs compatriotes dont l'attention s'est tournée vers ce spectacle héroïque. Un cri, un seul cri retentit sur la côte : Courage, courage, braves Français, vous échapperez à l'ennemi. Dans ce moment, le bronze tonne, toutes les bouches à feu ont vomi à la fois la mitraille et des boulets enchaînés; les voiles sont emportées; la barque a son derrière brisé : nos marins se jettent à la nage. Oh! noble élan des cœurs français! trois des spectateurs, se dépouillant de leurs vêtements, se précipitent dans la mer; ils volent au secours de ceux que le fer meurtrier a pu atteindre. Rage impuissante de l'Anglais! nos marins sont sauvés, et leur cœur a battu sur le sol de la patrie!

Huet entraît alors dans sa vingtième année. A son arrivée à Bréhat, ses parents le reconnurent à peine : sa force prodigieuse; sa taille

colossale, sa figure mâle, dans les traits de laquelle se peignait à la fois quelque chose d'imposant et de gracieux, ne respiraient plus rien de sa jeunesse.

A cette époque, 1807, l'état organisait un régiment de marins, portant le nom de marins de la garde. Huet s'enrôla dans cette arme ; il reçut une feuille de route à la destination de Paris, où la majesté de sa prestance lui mérita dans ce corps, de nouvelle création, le grade de tambour-major.

Sa force sur les armes fut bientôt connue ; le général <sup>\*\*\*</sup>, qui commandait alors les marins de la garde impériale, le fit appeler et le chargea de donner à son fils les premières leçons d'escrime. Huet remplit avec zèle la mission qui lui était confiée ; mais que cette faveur devait lui coûter cher ! amour, patrie, tendresse filiale, elle brisait tous ces liens et lui préparait dans l'avenir le sort des écumeurs de mer !

Jules, c'est le nom de l'écolier, avait une sœur âgée de 19 ans : Eloïse. Oh ! qu'elle était belle, qu'elle était jolie, la jeune fille ! Confiée, depuis la mort de sa mère, aux soins de Julie Robert, sa gouvernante, elle était arrivée à cet âge des passions, sans que son cœur eût encore éprouvé les premières émotions de l'amour. Pas d'amour à cet âge ! pas un adieu, pas une larme ; une larme ! Ah ! c'est que l'amour a aussi des larmes, et des larmes bien amères ! Si ta destinée te les réservait, ces larmes d'amertume, oh ! reste, reste, jeune fille, inaccessible à ce sentiment de feu qui s'allume dans le sang et

dans la pensée pour les dévorer de bonheur ou de tourment.

Mais déjà la gaiété enfantine d'Eloïse a perdu de son enjouement ; ce sourire folâtre qui laissait deviner ses innocentes espiègleries, ne brille plus sur ses lèvres ; elle cherche la solitude ; des heures entières elle se recueille, soupire, puis retombe dans cette rêverie profonde qui absorbe toutes ses pensées.

Julie Robert a vu ce changement ; la gouvernante l'étudie, la questionne, partage sa mélancolie, cherche à s'insinuer dans ses réflexions : vain espoir, le secret d'Eloïse est insaisissable !

Autrefois une rose, mêlée à ses cheveux, composait tout le luxe de sa toilette ; maintenant, oh ! maintenant sa parure a l'éclat et la recherche d'une femme qui veut paraître jolie ; son piano n'exprime plus cette joie candide qui prêtait à la jeune fille tant de charmes innocents ; il est devenu le confident indiscret d'une passion qu'il exhale en harmonie. Eloïse, pauvre Eloïse ! elle aime, elle est aimée ! Deux cœurs placés à une immense distance se sont compris, et l'amour, cette sympathie des âmes ardentes, les a rapprochés par un regard, les a étreints dans une même chaîne.

Qui pourrait peindre le délire du jeune novice à ce moment suprême où le trouble et la pâleur d'Eloïse lui dirent : Elle t'aime !... Qui pourrait dire ces baisers de feu, cette extase, cette contemplation bienheureuse de l'objet aimé ? oh ! la plume, la plume est impuissante ;

le langage du cœur n'a pas d'interprète, l'amour lui-même n'a pas de pinceau !

Cependant un projet audacieux, un double crime est conçu par les deux amants : la fuite et le vol !

Dominée par une passion irrésistible, Eloïse cède à la fatalité qui l'entraîne ; une clef tombe sous sa main, c'est celle du secrétaire de son père ; elle ouvre : dix mille francs en or sont là ! les préparatifs du départ sont dressés : plus d'obstacles. Un baiser d'Huet encourage la jeune fille ; l'amour les guide ; ils disparaissent se dirigeant vers Calais.

Le général \*\*\* est bientôt instruit du coup qui l'a frappé : son or volé, sa fille disparue, lui font naître des soupçons qui égarent sa raison ; Julie Robert les confirme par son inquiétude et ses réponses ; plus de doute. Une colère froide et implacable assombrit le regard du général où se lit la vengeance de l'honneur offensé.

L'activité de la police poursuit bientôt le séducteur et la victime ; elle les découvre à Calais.

Eloïse est jetée dans un cachot ; Huet comparait devant un conseil de guerre, prévenu d'avoir déserté son poste. Condamné à mort, il en appelle au conseil de révision.

Pendant que s'instruit sa nouvelle procédure, l'amour de la vie inspire au déserteur une pensée d'évasion : il pratique sous les murs de sa prison un passage souterrain qui le rend à la liberté. C'était au milieu de la nuit. Cette circonstance favorable secondant son courage,

il parvient, épuisé de fatigue, mourant de faim, jusqu'à la côte qui domine Douvres ; il s'y cache dans les fentes d'un rocher ; là, il demeure trois jours, n'ayant pour nourriture que quelques coquillages abandonnés par la mer aux sables du rivage.

Le troisième jour, au soir, le ciel se couvre à l'horizon, de nuages noirs ; l'orage gronde dans le lointain : pas de brise, pas d'air ; çà et là on aperçoit quelques oiseaux de mer qui planent au-dessus des vagues, ou se balancent sur ces montagnes d'eau qu'une puissance inconnue lance des profondeurs de l'Océan ; puis, reprenant leur vol, poussent des cris aigus. Cette voûte noire, qui pèse à l'horizon, avance et semble vouloir étendre un voile sombre sur toute la nature. L'orage augmente ; des éclairs étincellent ; le vent commence à souffler ; bientôt le ciel paraît tout en feu. Tout-à-coup le vent redouble, les vagues plus furieuses grossissent, se soulèvent géantes, se tordent, s'abîment, remontent et viennent expirer sur le rivage en longs mugissements.

Une barque apparaît ; elle ne peut plus tenir à la tempête : deux pêcheurs sautent à terre et lamarrent aux rochers. A peine se sont-ils éloignés de quelques pas, qu'un homme s'élançe vers ce frêle esquif, arrache le cordage, déploie la voile, s'arme d'un aviron et disparaît dans les vagues et les ténèbres de la nuit. Cet homme, c'est Huet ! Par moment l'œil l'aperçoit encore à la lueur des éclairs qui l'environnent ; mais un triple coup de tonnerre défonce la nue, la pluie tombe à torrents,

et l'intrépide nautonnier n'a plus de témoins de son audace.

Trois heures de tempête et les éclats de la foudre ont respecté cependant la vie du déserteur : sa voile est emportée, ses avirons rompus ; mais il touche à la côte que défendent d'énormes rochers. Comment aborder ! un dernier élan de courage allait le jeter à la nage, quand la violence du vent brise sa barque sur le rivage ; aussi prompt que la pensée, d'un saut il gagne le flot qui le poursuit, embrasse un bloc de pierre que le feu des éclairs a montré à ses yeux : la mer le couvre et se retire sans pouvoir l'arracher du quartier de roche que ses bras étreignent ; saisissant ce moment de salut, il gravit sur un point élevé qui sépare l'Océan de la terre ; alors ses forces l'abandonnent tout-à-fait, il tombe, se soulève un moment, retombe, et l'écho du rivage répète, en même temps que le bruit de sa chute, ces mots éteints par la fatigue et la douleur : Terre étrangère, sauve-moi !...

Quand Huet recouvrit l'usage de ses sens, le soleil éclairait déjà depuis trois heures le sommet des montagnes. Ses yeux s'ouvrant à la lumière étaient tournés vers la France ; des larmes baignaient son visage, et son cœur, oh ! son cœur comme il souffrait ! Tout-à-coup il se lève ; son regard sombre et prophétique a quelque chose d'inférieur : Perdue !.. perdue !.. Un sourire atroce frémit sur ses lèvres : Ciel et terre, je vous la demande ; je la veux ; un poignard me la rendra !... Pensée terrible qu'un amour frénétique peut seul inspirer : il a conçu

l'idée de se faire assassin, mais assassin du riche qui a de l'or, et avec de l'or les portes du cachot d'Eloïse s'ouvriront !

Trois milles le séparent de Douvres ; il y marche. Une nuit de repos lui suffit.

A peine l'aurore jette ses premières lueurs, qu'il est sur le chemin de Londres. Arrivé dans cette capitale des îles Britanniques, il s'y installe en maître d'armes dont la réputation doit voler de quartier en quartier, de régiment en régiment.

Un mois s'est à peine écoulé, que l'orgueil national et la jalousie lui suscitent un duel.

La peur est un sentiment qu'Huet ne connaît pas : le cartel est accepté ; on convient du lieu et de l'heure.

La renommée a bientôt publié cette nouvelle ; le théâtre de la lutte est encombré de maîtres d'armes. L'action commence ! mais nul ne doute de l'issue : l'Anglais sera vainqueur. Les deux rivaux, le fleuret au poing, ont commencé le combat : Huet a l'avantage de la taille ; William Heer semble plus souple, plus agile, plus preste ; cependant une défiance réciproque se devine dans les yeux des combattants : le fer suit le fer ; pas de coupés, pas de couronnements ; toujours la pointe au corps. Le combat s'anime peu à peu, et les adversaires, sans avoir rompu, se sont porté des coups redoutables qu'une simple opposition a rendus impuissants. On dirait un jour d'assaut, tant les combattants conservent leur sang-froid. Mais, semblable à l'éclair, Huet se fend à fond et se relève avec la rapidité d'une hirondelle

qui brise son vol : la lame de son fleuret est rouge de sang jusqu'à la garde... William Heer est mort!

Ce coup d'éclat blessait trop l'orgueil britannique pour qu'Huet pût se maintenir à Londres sans marquer chaque jour par une nouvelle victime; force lui fut de tourner ses vues vers un autre point.

Le moment fixé par le destin était venu d'accomplir l'affreux dessein que lui avait inspiré, sur le rocher de Douvres, son imagination délirante. Ce premier mois d'exil passé dans des occupations d'escrime qui flattaient son amour-propre et ses goûts, avait un peu tempéré l'effervescence de sa passion; mais, retombé dans le calme des réflexions, l'image d'Eloïse, gémissante dans un cachot, lui apparaît dans tous ses rêves; il voit, il entend cette vierge céleste qui implore à genoux la protection de son amour! Oh! la mort, la mort serait moins cruelle! la mort, elle lui a fait peur!... Maintenant elle lui sourit.

Un corsaire, l'Alfred, s'armait dans le port de Londres; Huet se présente chez le capitaine et chez l'armateur, demande à faire partie de l'équipage, répondant, en homme déterminé, de mériter la confiance qui lui serait accordée; sa belle tenue, son air martial, les connaissances en marine dont il fit preuve, lui valurent le grade de *second*.

Au jour marqué pour le départ, l'ancre se lève et le corsaire fait voile à la destination convenue de Calcuta.

En route, l'Alfred rencontre plusieurs pe-

fits navires marchands appartenant à diverses nations; il les visite tous, et tous les met à contribution, non par force, mais le corsaire inspire ce pressentiment: obéissance, ou la mort! On cède à la terreur.

Un trois-mâts de 350 tonneaux, portant un pavillon neutre, se rendait au Hâvre, chargé des plus riches marchandises de l'Inde; l'Alfred l'aperçoit et court sus. Résistance cette fois! L'équipage du navire marchand est composé en grande partie de Français, c'est dire qu'il faudra se battre à mort. L'action commence; on se prend à l'abordage; quelques minutes après la mer roule des flots rouges de sang et des cadavres. Rien d'horrible comme ce spectacle! Ce sont des visages de monstres, des bras de bourreaux, une exaltation de damnés! et tout cela pour de l'or!

Cinq jours après, l'Alfred jetait l'ancre dans la rade du cap de Bonne-Espérance!

Huet, blessé grièvement, ne se trouvait plus en état de soutenir le voyage; il débarqua au Cap, promettant au capitaine de reprendre son service aussitôt sa guérison.

Les marchandises pillées furent vendues; chacun eut sa part du butin.

Un mois s'écoula dans les nouveaux préparatifs du voyage; mais les blessures d'Huet avaient pris un caractère d'irritation tel, qu'il lui fut impossible de réaliser sa promesse. Le corsaire poursuivit alors sa route vers Calcuta, n'emportant que l'espoir de retrouver, à son prochain retour, celui qui, d'un front tran-

quille, avait toujours bravé le feu de l'ennemi et les bourrasques de l'Océan.

L'Alfred ne reparut plus.

Huet, remis de ses blessures, chercha de nouvelles distractions dans l'exercice des armes; il demanda et obtint du gouverneur l'autorisation d'établir une salle d'escrime au Cap de Bonne-Espérance, où, comme à Londres, il acquit bientôt une réputation colossale.

Près d'une année se passa ainsi dans une vie plus calme. L'image d'Eloïse, toujours gravée au fond de son cœur, le suivait tantôt sous les bosquets odorants qui vont de la ville à la montagne voisine, promenade délicieuse qui ravit les sens et l'imagination; tantôt sur les bords de la mer où ses soupirs se mêlaient au bruissement de la vague. Cependant cette passion dévorante, qui l'avait jeté au milieu des mers, semblait s'éteindre peu à peu; son amour respirait quelque chose de rêveur et de mélancolique qui ajoutait un charme de plus à la gracieuseté de son sourire; sa politesse naturelle, les manières nobles et douces qui la distinguaient lui avaient donné accès dans la meilleure société du Cap, où le contact des femmes aimables n'avait pas contribué pour peu, sans doute, à ce changement. Ce n'était plus enfin cet amant d'Eloïse se dressant dans des convulsions d'amour sur le rocher de Douvres, et s'armant, dans sa pensée, d'un poignard assassin.

En France, que s'est-il passé dans la vie de la jeune fille?

Le général, toujours sous l'impression de sa colère, ferme son cœur aux cris de la nature

qui lui livre les plus rudes combats : pas de rémission ! cette fatale détermination, en six mois, a blanchi ses cheveux et couvert son front de rides ; une journée, une heure ne peut s'écouler sans appeler des larmes dans ses yeux ; le jour, la nuit, c'est toujours la même image qui se présente à son imagination : sa fille ! sa fille qui expire peut-être dans ce moment sur la poignée de paille qu'un sentiment d'humanité sociale accorde au prisonnier ! une fille ! oh ! ce nom a pourtant bien de la puissance et de l'autorité sur le cœur de l'homme !

Ce que n'a pu la nature, la pensée du ciel l'obtient. Quelques heures après, le geôlier ouvrait les portes du cachot.

Le général, sentant ses forces défaillir, s'arrête un moment sur le seuil, essuie les pleurs qui baignent son visage ; il veut voir sa fille ; mais les sanglots étouffent sa voix et un voile de larmes lui dérobe jusqu'à la lumière. Il lui tend les bras, et l'émotion de sa douleur lui crie : Viens donc, malheureuse ; embrasser ton père...

Eloïse, étendue sur un grabat, se soulève avec nonchalance : sa bouche est béante ; ses cheveux aplatis sur son front retombent en arrière ; elle arrête sur son père un regard fixé... Malédiction !... Le général pâlit, pousse un cri d'effroi... Sa fille est folle ! Il tombe foudroyé par les remords ! ! !...

Huet ! un songe, un pressentiment t'aurait-il dit : Eloïse ne peut être à toi ! Quoi ! le temps pourrait-il effacer le souvenir de ces baisers cueillis sur les lèvres de la jeune fille, baisers

d'amour qui retombaient sur ton cœur comme un rayon de feu ? Est-ce l'éloignement, est-ce ta condamnation à mort qui laissent à une volonté puissante d'élever entre toi et ton Eloïse une barrière éternelle ?

Le gouverneur du Cap, séduit par la noblesse et le courage qui respirent dans les traits d'Huet, lui propose le brevet d'officier anglais, sous le nom de Schalcoben. Schalcoben ! ce nom et la réflexion subite qu'il lui inspire couvrent son front d'une pâleur mortelle ! Mille pensées l'assiègent à la fois ; sa langue est muette, ses yeux s'éteignent ; cette proposition l'a terrifié ! Le général remet la réponse au lendemain.

Oh ! quelle nuit, quelle nuit d'angoisse et de larmes ! que de combats livrés entre l'amour et la vanité !... L'image d'Eloïse, traversant quinze cents lieues d'étendue, vient lui arracher des soupirs et des sanglots... Schalcoben ! ce n'est pas seulement un nom : c'est le grade d'officier, c'est une fortune, c'est une fille de dix-huit ans, jolie, spirituelle, appartenant à une des premières familles du Cap !... Vanité, tu l'emportes ! Que dis-je ? oh ! non, non, l'amour eût triomphé, mais une réflexion froide, poignante a fixé son destin : Huet, songe que tu es proscrit !... L'offre acceptée, il n'y met qu'une condition : ne jamais prendre les armes contre sa patrie. Le patriotisme trouve toujours un écho dans les âmes élevées : le général accueille d'un sourire approbateur cette noble condition et adresse la demande à son gouvernement.

Six mois après, le ministre de Dieu bénissait, au Cap de Bonne-Espérance, l'union conjugale de Bernard-Félix avec Anna-Christina Schalcoben :

Le même jour, Bernard-Félix Schalcoben, officier anglais, incorporé dans le 34<sup>e</sup> régiment d'infanterie de ligne, fut reconnu par les troupes assemblées sous les armes.

Cinq années de la vie d'Huet s'écoulèrent ainsi au Cap, sous les apparences d'un bonheur parfait ; mais le caprice qui se plaît à rassembler des êtres de natures si diverses pour leur faire éprouver ensuite des regrets éternels, avait déjà perdu son voile d'illusion, derrière lequel était cachée l'immuable réalité du mariage, tenant à la main le code des lois sociales, liens tout puissants qui enchaînent par force l'homme et la femme.

Anna-Christina, jeune, vive, spirituelle, l'imagination pleine de rêves et de poésies, s'était laissé charmer par les manières gracieuses, l'air distingué du jeune Français que des blessures reçues en combattant avaient contraint de débarquer sur la terre hospitalière du Cap. Combien de fois Christina s'était animée au récit de ces scènes maritimes, belles des émotions dont elles saisissent l'âme, et que l'étranger racontait avec tant d'enthousiasme. Le feu de ce regard, l'expression énergique de cette physionomie s'étaient emparés impérieusement de la pensée de Christina. Le nœud se forme sous les auspices d'une illusion ravissante ; mais vient le moment de l'étude ! réflexion tardive de l'orgueil... Christina Schalcoben, hu-

miliée à l'aspect de la réalité, ne se retrouve plus que la femme d'un marin, beau, montant à l'abordage, mais la femme d'un matelot !

En amour, l'orgueil et l'imagination jouent les rôles principaux; quand ils ne sont plus de la partie, la passion s'éteint insensiblement; le cœur devient froid; il ne garde plus qu'un souvenir d'étonnement auquel, souvent même, se mêle un sentiment de dégradation et de honte. Depuis ce jour, Christina n'eut que des sourires contraints et des caresses commandées.

Huet, doué d'une imagination pénétrante, devina bientôt le secret de sa femme; son amour-propre en frémit; tout ce qu'il y a de noblesse d'âme en lui se soulève indigné; à bord de son navire, c'eût été l'arrêt de mort de Christina; à terre, sous les yeux du gouverneur, il contient la colère sourde qui fait bouillonner son sang; il l'étouffe, non sans peine; mais avec quelle horrible explosion elle va éclater, quelques jours après, sur un théâtre voisin du Cap de Bonne-Espérance.

Il lui faut de l'or à tout prix! il veut fuir.

Trois marins, hommes de meurtre et de sang, attendaient au Cap de Bonne-Espérance, l'occasion d'embarquer sur un corsaire; Huet les aborde, leur propose de l'accompagner sur la côte de Constance; qu'il aurait le désir de visiter. Son plan est dressé: le gouverneur lui accorde cette permission. Les trois marins acceptent l'offre. Le lendemain, au lieu convenu, une féloque d'emprunt reçoit les quatre forbans; Huet hisse la voile, met la main au gou-

vernail et se dirige vers la pleine mer. Quel noir dessein roule-t-il dans sa pensée?

— A ça, camarades, leur dit-il en échangeant son uniforme contre une une casaque de matelot, craignez-vous la mort?

Les trois marins, étonnés de la question et du travestissement de l'officier anglais, ont répondu d'une voix unanime: Pourquoi cela?

— Voici: vous aimez l'or sans doute, et vous n'en avez pas, je le présume; voulez-vous en gagner, en gagner à pleines mains?

Un de la bande: Est-ce que ça se demande, capitaine; à la vie, à la mort, nous sommes à vous.

— Eh bien! au large; et le premier navire marchand qui viendra faire de l'eau au Cap, vous comprenez, nous l'attaquons; j'ai là des armes: je me dis pilote; une fois à bord, au premier coup de sifflet, je frappe; soyez prêts; surtout pas de paresse à me seconder. Là-dessus, un coup de rhum.

Un affreux toast fut porté: La mort ou des gourdes!...

Le quatrième jour au soir, étant à trente lieues du Cap, l'enfer, qui semblait favoriser leur dessein, offrit aux recherches de ces forcenés, un navire marchand portant un équipage de vingt hommes environ. La féloque l'atteint; Huet est reçu à bord comme pilote: qui eût pu concevoir de la défiance à la vue de ces quatre hommes venant faire agréer au capitaine le secours de leur profession?

Quelques instants après, le signal convenu se fait entendre; deux coups de pistolet l'ac-

compagnent : les trois autres forbans ne font qu'un saut de la férouque sur le pont du navire qui devient un véritable abattoir : on dirait quatre bêtes féroces venant de briser les barreaux de leur cage. Cependant le reste de l'équipage qui entend, de la cale, le vacarme qui s'est répandu sur le pont, vole à la défense de ses compagnons. Huet, à qui rien n'échappe, s'est écrié d'une voix de tonnerre : Aux panneaux ! et aussitôt le plus preste de ces brigands, armé d'une barre de fer qui était tombée sous sa main, décharge sur ces malheureux des coups semblables à ceux d'une massue.

L'équipage exterminé, il restait encore à bord une famille de colons : le père, la mère et deux filles, l'une âgée de douze ans, l'autre de dix-sept. Qu'il nous soit permis, par respect pour l'humanité, de voiler cette scène inouïe d'atrocités. Quelle âme, sans être brisée de douleur, pourrait supporter l'impression de ce tableau ? les pleurs, les gémissements, les prières suppliantes de cette famille, implorant à genoux la pitié des forbans ! Frappez, disait l'aînée des jeunes filles, frappez ; que tous vos coups tombent sur moi ; oh ! je vous bénirai en mourant ; mais, au nom du ciel, épargnez mon père, épargnez ma mère !... Des pleurs roulaient dans les yeux d'Huet ; un cri de la nature l'avait désarmé ; mais ses complices ! des brutes, des brutes qui tuent sans éprouver un sentiment de pitié, sans remords !

Une heure après, les victimes et le navire étaient abîmés sous les flots. Il resta aux assassins de l'or, de l'argent, quelques marchan-

dises d'un grand prix... et la malédiction du ciel !.....

De retour au Cap, ces quatre forbans se dispersèrent, emportant chacun sa part du butin ; eux d'entr'eux s'embarquèrent le lendemain même sur un brick partant pour les Antilles. Le troisième marin, homme entièrement dominé par les goûts du jeu, du vin et de ces créatures immondes que l'impudicité a marquées au front, s'abandonna à la débauche.

Huet, plus calme, reprit ses occupations ordinaires : il est de ces scènes, de ces souvenirs qui tuent pour long-temps l'énergie la plus forte et les résolutions prises dans un accès de colère ; il devint indifférent, sans amour, mais sans haine : on s'habitue à cette monotonie du mariage quand, du reste, rien ne vient alarmer l'honneur du mari.

Un jour qu'il se rendait au palais du gouverneur, un homme couvert de haillons l'arrêta, lui expose sa misère, demande quelques secours. Huet l'a reconnu ; c'est le misérable complice que la débauche a retenu au Cap. L'époux de Christina mesure, de la pensée, l'abîme où peut le précipiter une parole du moribond ; il se retourne un sourire bienfaisant sur les lèvres : camarade, ta confiance ne sera point trompée, mais il faut de la prudence ; ce soir, à neuf heures, trouve-toi sur le bord de la mer, derrière la citadelle... Le lendemain, derrière la citadelle, un cadavre gisait sur la plage ; ce corps hideux ne portait les marques d'aucune blessure ; seulement, autour du cou,

paraissait l'impression de deux mains jointes : la victime était morte étranglée!

Traversons les années qui nous séparent de 1815.

Le canon ne tonnait plus; la paix européenne venait d'être signée par ces hommes nés rois, qui disposent à leur fantaisie, de l'or, du sang et de la destinée des peuples. Chaque nation diminua le chiffre de ses régiments; la Grande-Bretagne, embrassant cette mesure d'économie, licencia, elle aussi, une partie de ses troupes : un assez grand nombre d'officiers fut mis en demi-solde. Huet, compris dans la catégorie, éprouva le désir impatient de retourner en Angleterre; de semblables désirs étaient pour lui des arrêts décisifs; rien ne put le captiver plus long-temps sur cette terre étrangère où son imagination et son cœur n'avaient éprouvé que des émotions pénibles. La guerre, enchaînée avec Napoléon sur le rocher de Sainte-Hélène, lui fut donc annoncée comme une heure de salut qui lui permettait de briser son ban.

Christina ne dort plus!

Que va-t-elle devenir? son inquiétude et son espoir se résument dans cette pensée : partir! Un cruel pressentiment le lui dit. Partir, traverser les mers, s'expatrier avec un homme dont le caractère et les goûts, si différents des siens, lui ont interdit ces doux épanchements de l'âme et du cœur qui font tout le bonheur d'une femme sensible et aimante. Oh! si cet

homme avait son amour, sa confiance, ses affections; s'il réalisait ses rêves de jeune fille, avec quelle joie, avec quelle ivresse elle le suivrait au bout du monde; car l'être aimé remplace tout, père, mère, patrie, amies d'enfance; c'est la divinité de nos sens et de nos pensées.

Mais à côté, plaçons l'aridité, la sécheresse d'une union conjugale formée sous les auspices d'une illusion trompeuse et passante : réveil déchirant, tu emportes avec toi tout le charme, tout le sublime de l'idéal; tu jettes le cœur sur une pierre dont le froid le saisit et le glace.

Christina ne dort plus!...

Cependant le jour du départ est fixé... une jeune femme pâle, la paupière humide de larmes, le regard partagé entre le ciel et la terre qu'elle va quitter, reçoit les embrassements de sa mère, de son père, de ses amies; il y a en elle une résignation religieuse qui fait mal...

Christina cède au devoir; la prière serait inutile; elle a deviné le sentiment qui domine son époux : il ne l'aime point, il ne peut l'aimer, mais l'amour-propre de Schalcöben a prononcé le serment, sous peine de mort, que le cœur de Christina flétrirait sans jamais laisser échapper un soupir compris par un autre cœur : femme, elle obéit; victime, elle se dévoue.

Pauvre Christina, quelle existence est la tienne! Que tes souffrances doivent être vives, toi dont l'imagination a tant de fraîcheur et de sensibilité! A ton âge, toujours des larmes,

toujours des idées chagrines qui te consomment; espère, infortunée; mets ta confiance dans le ciel. Dieu pourrait-il ne pas avoir pitié de ta douleur?

Le navire atteint Portsmouth..... Lecteur, pardonne-moi si je déroule ici, sous tes yeux, le tableau d'un crime qui fait oublier la férocité des tigres; regarde : un canot se dirige vers ce rocher dangereux, bien connu des pilotes anglais, et qui se trouve à quatre lieues de Portsmouth; la femme assise sur le devant du canot est Christina; son époux lui a proposé une promenade sur mer; toujours obéissante au moindre désir de Schalcoben, elle l'a suivi; c'est lui qui tient le gouvernail. Tous deux descendent sur le rocher; Huet jette au loin, sur l'Océan, un coup-d'œil inquiet : pas de témoins! il s'élance dans le canot que la voile emporte aussitôt dans la direction de Portsmouth.....

Christina ne peut pas douter du supplice qui l'attend; calme cependant à l'aspect de la mort qui s'approche avec la mer montante, la jeune femme attache sur son époux un regard tranquille qui ne respire rien du reproche: adieu, Schalcoben, adieu; si tu revois mon père, si tu revois ma mère, dis-leur qu'ils ont eu ma dernière pensée. Puis, s'agenouillant, la victime porte ses yeux et sa vie vers le ciel, et adresse à Dieu sa prière!!!...

Le monstre reste inexorable; mais les paroles de Christina se sont enfoncées dans son

cœur comme la lame d'un poignard. Suivons-le avec cette rapidité que lui-même apporte dans ses démarches.

De retour à Portsmouth, il règle ses affaires et franchit, par terre, la distance qui le sépare de Londres. Là, ayant obtenu la permission de séjourner quelques mois en France, il dépose chez le banquier Roding une somme de 20,000 fr., s'embarque le même jour, arrive à Calais, prend la poste et vient descendre à Paris, à deux portes de l'hôtel où son cœur a battu d'amour pour la première fois. Qu'est-elle devenue!...

La vengeance du ciel était prête..... Eloïse repose sous la tombe.....

Cette réponse d'une portière voisine qui a connu les malheurs de cette famille, glace le sang du forban... Morte! Il traverse la rue, l'imagination pleine de tableaux effrayants; Huet, le remords t'attaque, tu trembles maintenant!

Un passant le repousse et lui crie : Prenez donc garde, monsieur, cette voiture a failli vous écraser.

Le pirate n'a entendu ni le bruit de la voiture, ni la voix du passant; seulement il a senti une pression, comme une main infernale qui le saisirait; il se retourne, l'œil hagard, les cheveux hérissés, et les deux poings fermés par une contraction nerveuse : Qui m'entraîne?.... Dieu, quelle vision!.... L'image de Christina

se débattant dans les flots, vient de lui apparaître!

Il remonte à son hôtel, s'y renferme; mais la souffrance l'étouffe, le bourreau lui fait peur, le remords le tue. Où se cacher? Où fuir?... A Bréhat!

Arrivé dans cette île, dont l'œil mesure sans peine l'étendue, il descend à la modeste auberge qui joint le toit de ses vieux parents. Souvenirs du jeune âge, de quelles douces émotions n'eussiez-vous pas rempli son âme si, d'une époque à l'autre, le crime n'eût pas marqué toutes ses actions! Terre natale, tu revois le proscrit; tu le revois infâme, damné, se tordant dans les convulsions d'une fièvre cérébrale!

Douze jours de tortures, d'effroi, de cauchemar ou de délire succédèrent à la première attaque; puis, le malade, affaibli par la douleur et la saignée, tomba dans un anéantissement voisin de la mort. Cependant le quinzième jour, au soir, Huet recouvrit l'usage de ses sens; il se réveilla comme d'une profonde léthargie. Où est-il? Comment se trouve-t-il dans ces lieux? Il questionne ses souvenirs, et ses souvenirs sont muets. Serait-ce un rêve? Rien ne trouble le silence qui l'environne. Personne avec lui! Ah! quelle est cette femme agenouillée au pied de son lit? Elle pleure, elle prie! Le souffrant se soulève avec peine et regarde l'âme pieuse qui prie pour lui, sans doute. La vieille femme a senti un mouvement; elle se retourne; ses bras s'élèvent vers le ciel:

ô mon Dieu! mon Dieu! vous ne m'avez pas trompée, c'est lui!.....

Huet, trop faible pour résister à l'émotion, retombe sans connaissance: ma mère!!!...

La pauvre femme, attirée au chevet du malade par un sentiment de charité chrétienne, sentit les larmes la gagner à l'aspect de cette figure mourante; en vain l'étranger portait le nom de Schalcoben, un pressentiment de mère lui criait, c'est ton fils! elle ne le quitta plus.

Huet, entièrement remis de sa longue maladie, songea à retourner à Londres; rien n'avait transpiré le concernant, mais le moindre soupçon pouvait le perdre; il partit laissant à ses bons parents quelques mille francs qui lui restaient encore. Pauvre vieux père, pauvre mère, oh! que vos adieux furent douloureux!

Huet parcourait les rues de Londres, promettant à sa conscience de suivre, à l'avenir, les sentiers de la vertu; la tendresse de sa mère, les larmes de son vieux père venaient de lui inspirer cette digne résolution. Affreuse destinée, tu en disposas autrement!

Pendant douze ans il navigua encore, et pendant douze ans remplit les mers de ses brigandages; c'était le crime incarné, une bête féroce, un pirate enfin, et un pirate déterminé! on ne craint plus rien quand on ne craint plus la mort!.....

Novembre 1827. Il montait alors le *Cantabre*; son brick sortait de la rade de Galinas,

côte de Guinée; trois cent vingt noirs étaient à bord. Tout-à-coup apparaît un navire de guerre : la frégate française la *Guerrière*; le *Cantabre* ne peut éviter la rencontre; il n'y a qu'une voie d'espérance : c'est de noyer la cargaison; dix minutes suffisent, et tous les noirs, une *gueuse* au pied, sont précipités dans la mer.

Cependant le navire de guerre approche et, par un coup de canon, somme le *Cantabre* de hisser son pavillon; Huet indécis déploie les couleurs britanniques.

La *Guerrière* répond au signal par une flamme blanche, et détache aussitôt un canot; le canot aborde; l'officier français monte sur le pont... Un homme d'une taille colossale frappe ses yeux : une barbe épaisse et noire comme l'ébène ombrage sa figure; son corps est entouré d'une énorme ceinture de cuir armée de deux pistolets et de deux poignards. L'officier pâlit à son aspect; mais il est Français, il ne reculera pas. Il s'adresse à Huet, que sa pensée lui désigne comme le capitaine du brick: par ordre de mon commandant, je vous invite à me suivre à bord de la frégate.

Vous suivre, s'écrie le pirate d'une voix de tonnerre, en portant la main sur un de ses poignards; vous suivre! puis une réflexion l'arrête : si je frappe, ils sont tous perdus... Se retournant vers l'équipage : Camarades, je suis seul coupable, je dois seul payer pour tous... Il fait signe à l'officier : Partons.

Le 14 août 1828, Huet, traduit devant le tribunal maritime de Brest, fut condamné à mort pour crime de piraterie et complicité de meurtre.

Une décision royale du 15 décembre même année, commua sa peine en celle des travaux forcés à perpétuité.

Après son exposition, qui eut lieu le 14 janvier 1829, on le transféra au bagne de Rochefort.

## VI<sup>e</sup> PARTIE.

### VIE DE COLLET.

Mille fables ont été écrites et débitées sur les aventures d'*Anthelme Collét*, homme audacieux et insinuant s'il en fut jamais. Ces fables, nous les laissons de côté pour ne prendre, dans la vie de ce condamné, que les traits les plus véridiques et les plus remarquables.

Collet, né à Belley, département de l'Ain, en 1785, montra, dès sa jeunesse, des dispositions au vol et à l'astuce. Corrigé par ses parents, il retomba bientôt dans de nouvelles es-

capades qui déterminèrent un de ses oncles maternels, curé d'une paroisse de Châlons-sur-Saône, à l'emmener avec lui en Italie, où celui-ci s'exilait pour cause de refus du serment alors exigé des ecclésiastiques.

Après trois ans de séjour en Lombardie, il retourna en France et fut placé au lycée de Fontainebleau, d'où il sortit ayant obtenu un brevet de sous-lieutenant. On l'incorpora dans le 101<sup>e</sup> régiment de ligne, en garnison à Brescia.

Elevé, comme nous venons de le voir, sous la direction d'un ecclésiastique, il avait contracté des habitudes qui sympathisent peu avec l'esprit aventurier du soldat. Du reste, le métier des armes n'était guère dans ses goûts ; il négligea bientôt son service pour visiter, le plus souvent possible, au couvent des Capucins, le supérieur, dont il avait fait la connaissance, ce qui lui attira, de la part de ses camarades, d'incessantes plaisanteries.

Obligé de vivre ainsi en butte à tous les sarcasmes, ou de donner peu de liberté à ses penchants, il songea bientôt à abandonner l'état militaire. Ce qui, du reste, lui fit prendre à ce sujet une résolution définitive, c'est que, paraissant pour la première fois sur le champ de bataille, il y fut blessé assez grièvement au côté droit.

Transporté à l'hôpital Saint-Jacques, de Naples, il conçut le projet de se retirer dans un couvent. Son premier soin fut d'en parler

à l'aumônier qui appartenait à l'ordre de Saint-Dominique. D'un autre côté, la fortune favorisa ses desseins de la manière la plus heureuse : dans la chambre où il se trouvait, on apporta un chef de bataillon atteint d'une blessure dangereuse ; Collet, mu par un sentiment de pitié, prodigua les soins les plus assidus à son compagnon de malheur ; mais rien ne put calmer la violence du mal, et le chef de bataillon mourut peu de jours après, laissant, par reconnaissance, à celui qui avait cherché à adoucir ses souffrances, une somme de plus de trois mille francs, deux bagues d'un grand prix et une montre en or.

La santé de Collet s'étant rétablie, il rentra, sous les auspices de l'aumônier, chez les frères de Saint-Pierre, à Cardinal, y travailla avec ardeur, et s'attira la confiance du supérieur ; si bien que celui-ci, organisant une petite troupe de missionnaires destinée pour la Pouille, porta sur la liste le nom du jeune novice, et lui conféra les attributions de frère quêteur.

C'est ici que commence le premier anneau de la chaîne criminelle que Collet a déroulée ; jusqu'ici il n'a commis que des espiègleries d'enfant, ou de simples étourderies que la société pardonne ; mais Collet, investi de la confiance de son supérieur, conçoit et consomme des larcins journaliers : il quête, il reçoit les aumônes ; retourne au couvent... trois mille francs ont été divertis des recettes.

Une fois le premier pas fait dans le sentier

du crime, le coupable, aveuglé par son impunité, fait taire les cris de sa conscience et marche en condamné où l'entraînent ses passions. Tel a été le sort de Collet.

Cependant il éprouve la crainte d'être découvert ; bientôt le besoin de fuir l'occupe, le tourmente ; cette idée seule le domine. Il abandonne en effet la communauté ; mais quelles nouvelles turpitudes signalent son évasion ?

Collet, qui était familièrement accueilli chez le syndic, à Cardinal, se trouve un jour seul dans son cabinet ; des passeports, signés en blanc, tombent sous ses yeux : quel précieux cadeau lui offre le hasard ! Aucune considération ne l'arrête : il fait main-basse sur plusieurs de ces feuilles.

Ainsi muni de papiers utiles, il va trouver le supérieur, lui dit qu'il possède une rente de dix mille francs, mais qu'ayant déserté son régiment depuis trois ans, il n'a fait aucune réclamation ; que, cependant, il désirerait la négocier au banquier ordinaire de la maison. Le supérieur, trompé par les promesses artificieuses de l'hypocrite, lui donne une lettre de recommandation auprès de son banquier de Naples, et lui confie en outre une bague montée en diamants, comme modèle d'une semblable que le porteur a mission de lui acheter.

Il part, arrive chez l'homme trop confiant auquel il est adressé, lui escroque 22,000 fr., garde la bague, fait emplette d'un costume bourgeois, remplit, au nom du marquis de

Dada, un des passeports dont il s'est emparé dans le cabinet du syndic, et se dirige vers Capoue. A quelque temps de là, s'appropriant assez adroitement un porte-feuille perdu qui contenait plusieurs lettres et un brevet de chevalier de la Légion-d'Honneur, au nom de Tolozan, il attache à sa boutonnière un ruban rouge, et voyage désormais sous la protection de son titre de chevalier. Bientôt Rome le reçoit dans ses murs.

Collet, vivant en grand seigneur, éclaboussant le pauvre avec son argent volé, visitait les antiquités de Rome. Un jour qu'il examinait les beaux tableaux de la basilique, le hasard lui fit lier conversation avec un prêtre. Plusieurs questions s'échangèrent et amenèrent notre voyageur à décliner à son officieux cicerone le titre et le nom dont il se trouvait en possession.

Précisément cet ecclésiastique était Français, né à Lyon, et ami intime d'un beau-frère du chevalier Tolozan, auquel il croyait parler. Le prêtre, trompé par la contenance assurée et les démonstrations amicales de l'étranger, fit à son compatriote les offres les plus gracieuses, et lui donna accès chez le cardinal Fesch, archevêque de Lyon, auquel il était attaché en qualité de secrétaire. Le pauvre homme, il introduisit le loup dans la bergerie !

Présenté sous la recommandation de son prétendu compatriote, Collet reçoit partout l'accueil le plus flatteur ; mais pour lui ce ne sont point des honneurs qu'il faut, c'est de

l'argent ; les moyens de s'en procurer sont devenus le seul objet de ses rêves ; cette idée ne l'abandonne plus : partout il s'insinue, partout il cherche à capter la confiance. Jamais, du reste, position plus favorable ne pouvait seconder ses projets. Sa première dupe fut un riche marchand drapier auquel il souscrivit un effet de soixante mille francs ; plus un emprunt de trente mille francs fait au banquier de l'archevêque ; cinq mille francs à un confiseur qui se trouvait sans doute fort honoré d'ouvrir sa bourse à un ami de son éminence ; enfin le jardinier du cardinal, malheureux mercenaire, lui confia le fruit de ses économies, qui se montait à dix-huit cents francs. Chez le lapidaire, il prit pour soixante mille francs de bijoux. Il acheva ses fourberies par le vol de plusieurs bulles de prêtrise en blanc, et d'une bulle de nomination d'évêque, et disparut.

Cependant le secret de ses escroqueries avait transpiré ; tout se dévoila, et la police fut mise à sa poursuite.

Instruit de tout, le chevalier d'industrie fait des marches et des contre-marches qui déjouent les recherches de l'autorité ; fabriquant de suite un nouveau passeport, changeant de voiture, de costume, de contenance ; se travestissant enfin de toute manière, il vient s'installer dans la ville de Lugano, loin des limiers que l'on a lancés contre lui.

En cas d'éveil, néanmoins, il songe à se pourvoir d'une infinité de travestissements à

l'aide desquels il pourra tromper les indices de la police. Ce projet, toutefois, exigeait de grandes précautions afin de ne point attirer de soupçons. Que fait-il ? Il parle de former un théâtre de société, se charge de fournir les costumes, achète, en effet, un habit de général, un de commissaire-ordonnateur, trois soutanes noires et une d'évêque, y compris les accessoires ; quelques jours après, il n'est plus question de théâtre.

Plusieurs mois d'hiver se passent ainsi à Lugano, sans être marqués par de nouveaux tours de friponnerie. Le repentir était-il venu mettre un terme au dévergondage de ses dangereuses passions, ou seulement la crainte d'un juste châtiment le retenait-elle sur le bord du précipice ? Erreur ! déjà il rêvait de nouvelles astuces : sa main faussaire fabriquait dans l'ombre les pièces nécessaires à se donner comme prêtre napolitain, forcé de recourir à l'exil pour échapper aux rigueurs du despotisme. Il se rend à Gap, échangeant en route son costume bourgeois contre celui d'ecclésiastique.

Son premier soin, à son arrivée, est de visiter le grand-vicaire ; celui-ci, trompé par l'aplomb, l'hypocrisie et surtout la fortune apparente du prêtre napolitain supposé, le reçoit avec distinction. Une année s'écoule ; le moindre reproche ne peut être adressé, durant ce temps, au riche ecclésiastique qui a fixé son séjour à Gap ; la cure de Monestier devient vacante, Collet l'obtient, et sa réputation d'homme riche le devance.

A peine arrivé à sa nouvelle résidence, le prêtre exilé y confirme, par un luxe extraordinaire, l'opinion que l'on a de sa fortune. Ensuite, parlant de rétablir l'église, il mande un architecte, fait dresser des plans; c'est lui qui doit subvenir à toutes les dépenses. Cependant il fait un appel à la bourse des fidèles, s'empare des fonds de la fabrique, emprunte secrètement partout et à tous, depuis la plus humble de ses ouailles jusqu'au maire de la commune; puis, sous le prétexte d'acheter lui-même les principaux ornements dont l'église manque, il s'absente et fait ce qu'il appelle une honnête banqueroute.

Le voilà maintenant dans la ville de Turin, fabriquant une lettre de change qu'il négocie à la maison Barotti; ce coup de commerce lui valut dix mille francs. Mais le faux se découvrant presque aussitôt, l'escroc esquive, par une fuite rapide, le châtiment qui plane sur sa tête.

Armé d'une audace étonnante, il remplit sa bulle d'évêque, signée du cardinal Fesch, prend des chevaux de poste, endosse, chemin faisant, la soutane violette, et, sous ce costume des princes de l'église, arrive à Saspelle où tout le clergé lui apporte son hommage et son encens.

Avec de l'or et un front qui ne rougit plus, Collet brave ou détourne les difficultés que lui crée sa nouvelle position; il reçoit le clergé, lui donne sa bénédiction, prodigue de pro-

messes; il s'attache un ecclésiastique qui lui tiendra lieu de chapelain.

Suivi donc d'un aumônier, il dirige sa route vers Nice où l'attendaient les plus rudes épreuves.

A peine descendu de voiture, l'évêque du diocèse, apprenant son arrivé, lui dépêche ses deux vicaires-généraux: impossible de reculer. Notre chevalier d'industrie appelle l'audace à son secours, donne d'abord la bénédiction aux deux ecclésiastiques, leur fait baiser l'anneau sacré, leur montre sa bulle d'institution, ensuite les accompagne chez le prélat, avec toute la gravité d'un supérieur. Là, les deux dignitaires de l'église se donnent l'accolade fraternelle.

Cependant les difficultés se compliquent: Collet est forcé d'accepter un pied-à-terre à l'évêché; pour le soir se prépare un grand dîner auquel assisteront les principaux du clergé; l'heure avance! Quel rôle à soutenir!  
« O fortune! s'écrie intérieurement le faux prélat, soutiens celui qui se livre à tes caprices. »  
Les questions théologiques pouvaient seules l'embarrasser; aussi, durant tout le dîner, ramena-t-il continuellement la conversation sur Rome et ses antiquités.

Le lendemain, nouvelles angoisses: il fallut visiter les séminaires; enfin, l'évêque le supplie de vouloir bien le remplacer dans une ordination qui doit avoir lieu le jeudi suivant. Se soustraire par la fuite était impossible: Col-

Iet accepte; il est arrivé à ce point où rien n'étonne plus son audace.

Soixante séminaristes lui sont présentés; l'évêque le prie de les interroger. Ici la fourberie allait se découvrir quand une réponse pleine de modestie, qu'accompagne un sourire gracieux, le tire de cette position si difficile : « Votre grandeur me permettra de refuser sa proposition, car j'ai tout lieu de croire que son intention n'est pas de me faire ordonner des ânes. »

La cérémonie fut consommée! L'ordination faite, il monte en chaire et débite, sur l'ordre, un sermon de Bourdaloue, que lui fournit heureusement sa mémoire.

Le lendemain, quel beau jour pour lui! Son hôte est satisfait; aucune considération ne peut plus retenir prisonnier notre faux prélat; il s'échappe de Nice, abjurant pour jamais les honneurs épiscopaux qui l'ont tenu si longtemps dans des trânes mortelles. Cependant comment se débarrasser de son aumônier? quelle ruse emploiera-t-il ?

A Cannes, cette occasion se rencontre : ayant entendu citer les prouesses d'un rustre d'une force herculéenne, il l'aborde : « Mon aumônier, lui dit-il en secret, me parle sans cesse de son courage militaire, je désirerais le mettre à l'épreuve; si vous voulez venir m'arrêter cette nuit, sur la grande route, avec deux ou trois fiers-à-bras de votre connaissance, vingt-cinq

louis vous récompenseront de cette petite plaisanterie. »

La proposition acceptée, le prétendu brigand, suivi de ses acolytes, se rend à l'endroit indiqué; la voiture passe : ils l'arrêtent, demandent la bourse ou la vie, tirent plusieurs coups de pistolet : Du courage, s'écrie Collet à son compagnon de voyage, disputons notre vie à ces assassins. Pas de réponse! Le pauvre aumônier était sur le point de mourir de frayeur. Collet, achevant la comédie, ouvre la portière, leur demande la vie au prix de tout son or : voilà, leur dit-il, une cassette qui contient 80,000 fr. et mes bijoux les plus précieux. Les brigands acceptent, et les chevaux reprennent le galop.

Bientôt la ville de Grâce les reçut; une déclaration en règle fut faite au sujet de leur arrestation; l'aumônier et le postillon questionnés, attestèrent qu'ils avaient vu douze voleurs, au moins, tous porteurs d'armes à feu. Ce bruit, accrédité dans la ville, disposa le clergé et les dévotes à faire une quête dont les produits s'élevèrent à 8,000 fr.

A cela on doit ajouter trente autres mille francs puisés à la caisse d'un banquier qui reçut, en échange, un bon signé *Don Pasqualini*.

Comme d'ordinaire, après la moisson, notre aventurier songe au départ, abandonnant à la charité publique son aumônier qui, d'ailleurs, ne se trouvait guère en état de soutenir le voyage. Cette fois, les chevaux de poste l'entraînent vers la capitale.

Que d'événements se sont succédé dans la vie de Collet depuis son départ de Fontainebleau ! Cette ville nous revient à la pensée, parce qu'elle nous rappelle la mémoire de M. de Saint-Germain, qui avait recommandé le jeune *Anthelme* lors de son entrée au Prytanée; et ce M. de Saint-Germain est précisément la première personne de sa connaissance que notre chevalier d'industrie retrouve à Paris. La rencontre se fit au jardin des Tuileries.

Aux mille questions de son ancien protecteur, Collet répondit, comme on le pense bien, par mille mensonges qui, affirmés sans la moindre hésitation, passèrent pour vérités. M. de Saint-Germain, gagné par les prières et les cajoleries de l'hypocrite, lui promit même l'appui de son crédit.

Collet, actif à saisir une aussi belle occasion, dès le lendemain invite à dîner M. de Saint-Germain, auquel il glisse un rouleau de cent pièces d'or, afin de l'indemniser des petits sacrifices qu'exigent ses démarches.

L'or, ce puissant mobile, a produit son effet; peu de jours après, Collet dîne à son tour chez M. de Saint-Germain, en compagnie de deux chefs de division au ministère de la guerre. La conversation est amenée sur le compte du jeune officier de Brescia, que des circonstances malheureuses ont forcé d'abandonner son régiment. C'est bien ici le cas de citer le vieux proverbe espagnol : « Le bon Dieu est tout-puissant, et l'argent est son lieutenant. » En effet, le splendide repas de M. de Saint-Ger-

main, payé par Collet, fut un argument si favorable à la cause de celui-ci, que le troisième jour il reçut une commission de lieutenant au 47<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Brest.

Le dépôt se trouvait à Lorient; il s'y rend occuper son grade dans la 5<sup>e</sup> compagnie du 5<sup>e</sup> bataillon.

Cette nouvelle position semblait humainement offrir à notre ancien évêque la rémission de toutes ses turpitudes. Le voilà en possession légale d'une position honorable dans la société; d'un autre côté, le fruit de ses larcins lui permet de se concilier les bonnes grâces de ses supérieurs, l'amitié, au moins apparente, de ses égaux, et l'affection de ses inférieurs; car tout ceci est le privilège de la fortune. Mais une conscience faite aux crimes n'a plus de réflexions sages; Collet donne bientôt la preuve de cette vérité.

Déjà il rêve de nouvelles escroqueries; déjà il fabrique une lettre venant de sa famille, à l'aide de laquelle il obtient une permission de deux mois. C'est encore la soutane qu'il revêt. Muni de lettres-patentes et d'une autorisation de quêter au profit des religieux de l'ordre de Saint-Augustin, il renouvelle ses exploitations sur la bourse des fidèles, dans plusieurs départements de la France. Découvert, cette fois, par M. Armand, sous-préfet de Boulogne, il a encore le bonheur d'échapper aux filets de la police, en échangeant son costume d'ecclésiastique contre l'habit brodé de commissaire or-

donnateur. Il rejoint Lorient après avoir filouté 60,000 fr. à la crédulité bigote.

L'ambition insatiable des richesses et des grandeurs qui le maîtrise, le lance encore dans ces aventures prodigieuses dont sa vie est remplie. Le grade de lieutenant ne peut satisfaire ses goûts extravagants. O soif ardente des honneurs! O génie infernal qui lui souffle la pensée de substituer l'habit d'inspecteur-général à celui de simple officier qui le décore! Son imagination audacieuse compte toujours sur les mêmes chances, et ses calculs s'étaient de l'embaras que suscitent au gouvernement les événements extraordinaires que chaque jour amène, renverse et reproduit.

L'idée conçue, il l'exécute. D'abord il se crée une commission d'inspecteur-général.

Cette commission lui confère les pouvoirs d'organiser l'armée de Catalogne. Son nom est celui de *Charles-Alexandre*, comte de Borroméo. Puis il se fabrique également l'autorisation de puiser dans les caisses de l'Etat, à l'effet de parer aux besoins que nécessite l'organisation de ce nouveau corps d'armée.

Valence est le lieu qu'il choisit pour le début de sa gigantesque entreprise. Avec la même audace qui l'a toujours soutenu, l'effronterie entre dans la citadelle, informe le commandant de sa haute mission. Ce dernier, surpris de cette visite inopinée, témoigne son étonnement sur ce que rien d'officiel ne prévient l'arrivée de M. l'inspecteur-général. Collet a prévu

cette difficulté; sa réponse est préparée: « Dans l'état de crise où nous nous trouvons, M. le commandant, on a à s'occuper, au ministère de la guerre, de choses bien plus sérieuses que d'une affaire de pure forme. » Puis, reprenant une contenance grave, il exhibe ses titres, que le commandant parcourt sans minutieux examen, et remet à son supérieur, en s'inclinant de la manière la plus respectueuse.

Le lendemain, Collet passe la revue de toutes les troupes de la garnison, sur les glacis de la citadelle. Un état-major est nécessaire: son premier soin est de s'en composer un; choisissant parmi les vieux officiers ceux qu'il juge plus dignes de récompense, à tous il accorde quelque faveur, soit un grade supérieur, soit la croix de la Légion-d'Honneur.

Ces premières difficultés vaincues, il visite la caisse, y puise 20,000 fr.; ensuite, accompagné de son état-major, il se dirige vers Avignon. Cette fois, par exemple, l'intendant dépêche à son confrère un courrier chargé d'annoncer l'arrivée de l'inspecteur-général.

A Avignon, même rôle; même activité, même rapine: 445,000 fr. sont pillés dans les caisses publiques!

A Marseille, deux mille soldats, musique en tête, défilent sous ses yeux, à la place d'Armes; et 200,000 francs sont encore volés au trésor!

Insatiable d'argent, de Marseille il se rend à Nîmes, y ravage tous les coffres de l'Etat:

300,000 fr. y sont mis à sa disposition par l'autorité qu'aveuglent et son aplomb, et ce cortège de vieux militaires qui composent son état-major.

Arrivé ainsi au dernier échelon des grands et des richesses, Collet, étourdi par tant d'incroyables succès, semble s'abandonner sans retour à la fatalité qui l'entraîne; se dirigeant bientôt sur Montpellier, il reçoit dans cette ville les honneurs dus à son rang; assiégé de toutes parts par une foule innombrable d'ambitieux, il promet à tous, ne trouvant pas d'autre moyen de se débarrasser des importunités mendiantes de la foule; le préfet lui-même se met en frais de courtoisie, et reçoit, en échange; l'assurance que le cordon de grand officier de la Légion-d'Honneur sera la récompense de son zèle administratif.

Des masses de curieux encombrant les avenues du Champ-de-Mars, où l'inspecteur-général va passer la revue des troupes. La musique, la toilette des dames embellissent cette fête improvisée, que termine un superbe dîner offert par le préfet.

Tout-à-coup l'hôtel de la préfecture est cerné par plusieurs brigades de gendarmerie; un chef d'escadron entre et, au nom de la loi, arrête l'inspecteur-général..... Jamais forçat déserteur qui entend le coup de canon, signal de son évasion, n'éprouva émotion plus forte que celle dont les assistants furent frappés à la vue du commandant de gendarmerie.

Collet, dont les manœuvres sont enfin découvertes, est jeté dans les cachots,....

Près d'un mois s'écoule dans cet état d'arrestation. Un jour, deux gendarmes le conduisent à la préfecture, où le premier magistrat de Montpellier se permet de l'offrir en spectacle, au moment du dessert, à la curiosité d'un petit nombre de convives. Anthelme est déposé dans un office. Espoir! un gilet rond, un bonnet de coton blanc, un tablier de marmiton, tombent sous ses yeux : il s'en revêt, prend à deux mains un plat de crème, frappe un coup de pied contre la porte, passe entre les deux sentinelles; et va se loger vis-à-vis l'hôtel de la préfecture. Toute la police est sur pied; 40,000 fr. de récompense à qui le saisira. Vaines recherches! il s'échappe, séjourne à Tulle, y négocie une fausse lettre de change au commis de la maison Durant, reçoit cinq mille francs, et regagne Lorient, tandis que le préfet garde les arrêts.

Cependant, le commis-négociant de la maison Durant, instruit du faux, se met à sa poursuite; ses informations le conduisent directement à Lorient, où il découvre son faussaire, et le dénonce au procureur du roi.

Le voilà de nouveau jeté dans les prisons. Mieux gardé cette fois, il est conduit à Grenoble de brigade en brigade; là, une condamnation à cinq années de travaux forcés le frappe; il est, de plus, exposé au carcan pendant une heure.

Par une faveur spéciale, Collet obtient de purger sa peine dans la prison de Grenoble. Quatre ans s'écoulent ainsi, lorsque le hasard

conduit à la maison d'arrêt un des anciens officiers dont il avait composé son état-major : nouvelle dénonciation ; l'ancien inspecteur-général est envoyé au bagne de Toulon.

Son temps fait, il fixe sa résidence à Pousin, département de l'Ain.

Un forçat libéré est soumis, après l'expiration de sa peine, à la surveillance de la haute police de l'Etat; il est des lieux où l'autorité apporte à cet effet une modération sage; mais ailleurs il s'en trouve d'une rigidité extrême; précisément Collet tomba sous ce dernier régime : tout fut mis en œuvre pour lui rendre son joug plus insupportable; tellement que, ne pouvant plus y tenir, il céda aux conseils perfides d'un nommé Charpentier, et rompit son ban de surveillance.

De suite la justice dirigea contre lui de nouvelles poursuites; il l'apprit, et se réfugia à Toulouse, chez les frères de la doctrine chrétienne. Par malheur, cinq ou six mois après, il fut découvert par un certain Baudin, avec lequel il avait été incarcéré à Montpellier. D'abord, avec de l'or, il acheta le secret de ce misérable; mais la cupidité de ce dernier allant toujours croissant, Collet n'entrevit plus d'autre moyen de salut que dans la fuite. Comme, à l'aide de sa fortune, il avait acquis déjà une très grande confiance, l'idée infernale d'en tirer profit lui vint encore en tête. Il se rend auprès du directeur, lui fait part de l'intention qu'il a d'acheter une propriété au profit de l'ordre qui l'a comblé de tant de bonté. Effectivement, on visite une propriété extré-

mement propre à la destination qu'il lui assigne; on convient du prix avec le propriétaire; le marché se termine. Cependant une petite difficulté se présente : son banquier ne peut lui faire de suite les fonds nécessaires; dans un mois seulement il aura quelques cent mille francs disponibles; pour le moment donc, le riche pénitent est contraint de recourir à l'emprunt; selon sa coutume, il n'oublie point de recommander le plus grand secret. Il débute par M. Lajus, auquel il escroque 30,000 fr.; à M. le comte de Lespinasse, 15,000; à la comtesse de Gruesse, 20,000; M. Bernard, médecin du couvent, lui confie également 5,000 fr.; M. Cambon, grand-vicaire, 3,000; M. Laroque, autre vicaire, 4,000; en somme, 74,000 fr. ! Le lendemain, Collet n'était plus au couvent.

Il va se cacher, sous le nom de comte de Gôlo, à la Rochebeaucourt (Dordogne), chez M. Lafond, commissaire de police.

En vue de s'attirer la considération qui accompagne toujours la fortune, il fait l'acquisition d'un château, dont l'acte notarié sera passé à un délai convenu. Ce terme arrive : quel parti prendre ? S'évader, car c'est la voie la plus facile. Toutefois il ne s'évadera pas sans augmenter le nombre de ses dupes : ce pli est pris, Collet manquerait-il à ses antécédents ? Comme d'usage donc, il allègue la nécessité de faire un voyage de quelques jours; il a un besoin pressant de parler à son banquier de Périgueux, qui doit lui verser une somme assez considérable. Il s'absente... La

semaine suivante, le maire, le curé, l'abbé Raynaud, un M. de Saint-Marc et plusieurs autres victimes s'informaient en vain, à son domicile, du retour de M. le comte de Gôlo.

Le comte de Gôlo se trouvait alors au Mans, sous le nom de Gallat. Son premier soin est d'acheter à crédit, de M. Durouceret, un fort domaine qu'il échange, peu de jours après, contre des diamants, au bijoutier Trolait-Gabaud. Ce coup de commerce consommé, il songe à la fuite; mais le bruit de ses nouvelles escroqueries retentissant bientôt dans la ville, la police lui lance ses limiers; mieux servie, cette fois, le célèbre aventurier est saisi et placé sous la surveillance particulière du géôlier.

Toutes ses intrigues se découvrent; toutes sont dévoilées à la cour d'assises, où le coupable s'entend condamner à vingt années de travaux forcés, à une heure de carcan et à la marque.

Conduit au bagne de Brest, quelque temps après on le transfère à celui de Rochefort. Déjà plus de dix-neuf ans se sont écoulés dans ces lieux sinistres où le coupable n'entend que la voix des gardiens et le bruit des chaînes. Collet touche donc à l'heure de sa délivrance; encore quelques mois, et il sortira des galères, la marque sur l'épaule et l'infamie sur le front! Puisse cette leçon terrible servir d'exemple à ceux que tourmentent de criminelles passions!

#### LETTRE D'ANTHELME COLLET.

Au bagne de Rochefort, le 1<sup>er</sup> juin 1840.

MONSIEUR,

Il est tombé entre mes mains plusieurs petites brochures ayant pour titre : *Collet, ou la Vie d'un Condamné*. Je les ai lues, comme vous devez le penser, avec un empressement et une curiosité bien naturels, puisqu'il s'agissait de moi.

Qu'il me soit permis de vous écrire à ce sujet, et de vous reprocher, monsieur, la sévérité (j'ajouterai même la sévérité trop rigoureuse)

avec laquelle vous avez jugé mes actes et apprécié ma moralité.

Vous serez assez juste, j'ose l'espérer, pour recevoir, sans prévention, les observations d'un homme, coupable sans doute, mais à qui la société est néanmoins redevable de quelques bons exemples.

— Je reviendrai tout à l'heure sur ces dernières expressions.

J'ai lu, dis-je, votre brochure; quant aux faits qu'elle contient, je ne puis les démentir : c'est le résumé fidèle des larcins et des inspirations audacieuses qui m'ont valu la triste célébrité que je possède; elle a donc le mérite d'être vraie, mérite qui la distinguera des mémoires que j'ai livrés à l'impression, et qui ont été tronqués, faussés ou dénaturés, dans un grand nombre de passages, par la plume de l'imprimeur ou de son faiseur de phrases.

Mais arrivons à l'objet de ma lettre.

Soit dit, monsieur, dans votre petit livre, vous n'avez pas conservé toute l'impartialité du biographe. Ma vie est comme une médaille à deux côtés : l'un, il faut que je l'avoue, présente des actions reprochables; mais l'autre, l'autre, monsieur, a quelque chose qui corrige les plaintes de ma conscience; encore, dans le premier tableau, me peignez-vous comme un voleur fieffé, disons plus, presque comme un voleur de grand chemin.

Je ne chercherai point ici à justifier mes larcins; à Dieu ne plaise que cette pensée ne devienne chez moi une spéculation hypocrite! cependant la lecture des faits mêmes que vous

rapportez, leur enchaînement, leur rapport avec la fatale position où m'avait jeté une première faute; cette lecture, ou au moins l'impression qu'elle produit, ne donne point de moi l'idée d'un voleur dont la conduite est empreinte de ces caractères hideux et redoutables que l'on trouve dans la vie des Cartouche et des Mandrin.

C'est à Dieu que je fais ma confession; pourrait-elle ne pas être sincère? J'ai trompé la confiance des honnêtes gens qui m'ouvriraient trop facilement leurs bourses; j'ai puisé dans les caisses du trésor : voilà mon crime; en dehors de ces faits, ma conscience est tranquille, elle ne me reproche rien.

Maintenant je vous dois des explications sur ce que j'ai dit plus haut : *La société m'est redevable de quelques bons exemples.*

Un amour immodéré des richesses et des grandeurs a toujours été le seul mobile de mes actions; mais cet or, que je ramassais à pleines mains, servait-il à assouvir des passions indignes? les orgies? l'impudicité? Cet or, eh! combien de fois l'ai-je distribué aux malheureux dont la misère me saignait le cœur! Combien de fois l'ai-je employé, sans compter, au soulagement des orphelins pour qui l'humanité semblait ne pas avoir d'entrailles!

Ne croyez pas, Monsieur, que je vienne ici me targuer de sentiments qui ne m'appartiendraient pas, non; mais si la société dépose dans un des pesons de la balance mes habits de forçat, dans l'autre j'ai le droit de jeter les titres qui me méritent son indulgence.

A l'appui de mon assertion, permettez-moi de vous citer des faits particuliers.

Il est entré bien des domestiques à ma suite pendant les quelques années que la fortune m'a été favorable ; eh bien ! quels ont été mes procédés envers ces hommes, dont j'avais d'ailleurs largement payé les services ? En ai-je abandonné un seul sans lui assurer des moyens d'existence ? Jamais. A tous j'ai fait apprendre des métiers, et c'est encore ma bourse qui s'est prêtée à ces sacrifices.

Il me reste à vous parler de la bonne conduite dont j'ai donné l'exemple depuis 19 ans et 7 mois de ma dernière captivité dans les bagnes. Cette circonstance, Monsieur, n'a-t-elle pas aussi certain mérite dont l'impartialité du biographe doit, ce me semble, tenir compte.

En somme, Monsieur, vous m'avez jugé un peu trop sévèrement ; vous avez dit tout le mal, et vous avez voilé le bien ; c'est pourquoi je fais un appel à votre conscience, dans l'espoir qu'à la première occasion vous serez assez juste de dire quelques mots au sujet des observations que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Recevez, etc.

ANTHELME COLLET.

#### DERNIERS MOMENTS DE COLLET.

Le 9 novembre 1840, une foule d'individus de diverses professions, principalement beaucoup de prêteurs, encombraient les bureaux de Monsieur le commissaire du bague de Rochefort.

Collet venait de terminer sa carrière, laissant une quantité considérable de créanciers qu'il avait eu l'esprit de faire ses dupes, quoique condamné aux galères pour ses nombreuses escroqueries.

Le 24 de ce mois, notre célèbre aventurier allait achever d'expier dans les fers ses 25 années

de travaux forcés, quand, le 11 octobre dernier, il entra à l'hôpital, à la suite d'un coup de sang qui venait de compromettre grièvement sa santé. Les soins de la médecine lui furent prodigués et lui rendirent l'espérance de se rétablir entièrement ; déjà même il se disposait à demander sa sortie de l'hôpital. Une imprudence le fit retomber sur-le-champ dans un état plus alarmant : le 5 novembre, à onze heures du matin, il traversa la grande cour, par un temps nébuleux, dans l'intention de parler au portier ; saisi tout-à-coup par un froid vif, il fut contraint de regagner sa salle, où il se jeta sur son lit : quelques heures après, une fluxion de poitrine se déclara.

Dans la soirée du 8, la mort s'approcha avec son cortège de souffrances plus aiguës, ses tortillements et son râle.

On appela l'aumônier qui reçut, à six heures du soir, sa confession et lui administra l'extrême-onction.

Peu d'instants après, le malade balbutia encore quelques dernières paroles à ses compagnons de salle :

« Je n'ai qu'un regret, leur dit-il, c'est de mourir forcat. » Ses yeux se voilèrent : « De l'or ! à quoi bon tant d'or, tant de bijoux?... Là... là... » Ses yeux venaient de se voiler tout-à-fait : « Oh ! quel froid me saisit !..... » Il étendit la main gauche et pressa ses draps dans une dernière convulsion.

Minuit !

Collet n'était plus !.....

Son corps fut porté à l'amphithéâtre, où sa tête a été plâtrée, pour en orner le Cabinet d'Histoire naturelle.

---

---

## TABLE DES MATIÈRES:

---

### PREMIÈRE PARTIE.

	Pages.
Transport des galériens.....	1
De l'admission des condamnés dans le bagne.....	2
Division des condamnés.....	3
Habillement.....	9
Des fers.....	10
Nourriture.....	11
Du coucher.....	12
Du travail.....	13
Argent en dépôt.....	15
Douceurs accordées aux condamnés.....	16
Punitions.....	17
Maladies.....	<i>ibid.</i>
Des septuagénaires et des aliénés.....	<i>ibid.</i>
Des décès.....	19
De la libération.....	20
Chiffre des forçats.....	23
Des dépenses.....	<i>ibid.</i>
Réflexions.....	24

### DEUXIÈME PARTIE.

Pensée dominante du forçat.....	27
Surveillance des bagnes.....	28
Evasion.....	31
Mesures répressives.....	33
Évasions remarquables.....	34
Evasion collective.....	40
Double évasion.....	<i>ibid.</i>
Crimes.....	41
Révolte au bagne de Toulon.....	43

TROISIÈME PARTIE

PHYSIOLOGIE DU GALÉRIEN.

	Pages.
Initiation du nouveau venu aux secrets des forçats.....	47
Argot.....	53
Moyens d'évasion.....	55
Signes de reconnaissance.....	57
Correspondance secrète des condamnés et assistance qu'ils reçoivent du dehors.....	58
Industrie des forçats.....	61
Récréations permises.....	66
Affections des forçats.....	67
Projet d'évasion.....	71
De la banqueroute.....	72
Derniers moments d'un condamné au bagne.....	74

QUATRIÈME PARTIE.

Fiançailles au bagne.....	77
---------------------------	----

CINQUIÈME PARTIE.

Le Pirate.....	91
----------------	----

SIXIÈME PARTIE.

Vie de Collet.....	121
Lettre d'Anthelme Collet.....	141
Derniers moments de Collet.....	145

FIN DE LA TABLE.

CHEZ L'AUTEUR :

Rue Audry-de-Puiravaud, 31, à Rochefort.

---

SINISTRE

# DE L'ÉPERVIER,

SUR UNE COTE SAUVAGE.

---

**SOUS PRESSE :**

CATHERINE DESVIGNES.

TRAGINE DANS LES FERS.

---